



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARDENNES

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS

N°8-2018-002

PUBLIÉ LE 12 JANVIER 2018

Sommaire

ARS ACAL

- 8-2018-01-05-002 - Arrêté de délégation de signature ARS DGD DD (22 pages) Page 3
- 8-2018-01-05-001 - Délégation de signature ARS en faveur des directeurs, chef de cabinet, SG et agent comptable (10 pages) Page 26

DDCSPP 08

- 8-2018-01-04-002 - arrêté DDCSP 2018-004 attribuant l'habilitation sanitaire à M. Robin Deswaene (2 pages) Page 37
- 8-2017-10-05-035 - arrêté DDCSPP 2017-179 attribuant l'habilitation sanitaire à Madame Sophie Jane Bouckaert (2 pages) Page 40
- 8-2017-10-09-005 - arrêté DDCSPP 2017-181 attribuant l'habilitation sanitaire spécialisée dans les élevages avicoles à M. Jean-Luc Mercier (2 pages) Page 43
- 8-2017-10-23-002 - Arrêté DDCSPP 2017-186 attribuant l'habilitation sanitaire à M. Jean-Luc MERCIER (2 pages) Page 46
- 8-2017-12-07-005 - arrêté DDCSPP 2017-211 attribuant l'habilitation sanitaire à Mme Sylvie Lavoisier (2 pages) Page 49
- 8-2017-12-07-006 - arrêté DDCSPP 2017-212 attribuant l'habilitation sanitaire à Mme Anne-Laure Emond (2 pages) Page 52
- 8-2018-01-11-001 - arrêté DDCSPP 2018-003 attribuant l'habilitation sanitaire à M. Clément Bachelart (2 pages) Page 55

DIRECCTE 08

- 8-2018-01-08-001 - Arrêté portant attribution de la médaille d'honneur du travail - Promotion 1er janvier 2018 (33 pages) Page 58

DIRECCTE ACAL

- 8-2018-01-10-006 - Microsoft Word - SUBDELEGATION_POLES_CC_SG_COMP_GENER.docx (4 pages) Page 92
- 8-2018-01-10-007 - Microsoft Word - SUBDELEGATION_POLES_CC_SG_ORDO.docx (4 pages) Page 97
- 8-2018-01-10-004 - Microsoft Word - SUBDELEGATION_RUD_COMPT_GENER.docx (5 pages) Page 102
- 8-2018-01-10-005 - Microsoft Word - SUBDELEGATION_RUD_ORDO.docx (5 pages) Page 108

Préfecture 08

- 8-2018-01-04-001 - ACD M.Villeret (1 page) Page 114
- 8-2018-01-10-002 - Arrêté 2018-03 de M.NANNAN Michael portant renouvellement du certificat de qualification C4F4-T2 niveau 2 (2 pages) Page 116
- 8-2018-01-10-001 - Arrêté 2018-04 portant publication de la liste des candidats reçus à l'examen PAEFPS (2 pages) Page 119
- 8-2018-01-10-003 - Arrêté portant transformation du SIVOM de la Prézière en syndicat intercommunal à vocation unique (2 pages) Page 122

ARS ACAL

8-2018-01-05-002

Arrêté de délégation de signature ARS DGD DD

ARRETE ARS n°2018-0014

Portant délégation de signature aux Directeurs généraux délégués et aux Délégués départementaux de l'Agence Régionale de Santé Grand Est

**LE DIRECTEUR GENERAL
DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE GRAND EST**

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu le code de la sécurité sociale ;

Vu le code du travail ;

Vu le code de la défense ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la santé publique, et notamment l'article L 1432-2 ;

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu la loi n° 2016-041 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé ;

Vu le décret n°97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

Vu le décret n° 2005-922 du 2 août 2005 relatif aux conditions de nomination et d'avancement de certains emplois fonctionnels des établissements mentionnés à l'article 2 (1° et 7°) de la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n°2012-749 du 9 mai 2012 relatif à la prime de fonctions et de résultats des corps ou emplois fonctionnels des personnels de direction et des directeurs de soins de la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret en date du 8 décembre 2016 portant nomination de Monsieur Christophe LANNELONGUE en qualité de Directeur Général de l'Agence Régionale Grand Est ;

Vu la décision ARS n°2017/3267 du 21 décembre 2017 portant organisation de l'ARS Grand Est ;

Vu la décision ARS n°2017/3268 du 21 décembre 2017 portant nomination des directeurs de l'ARS Grand Est ;

Vu l'arrêté ARS n° 2017-3751 du 9 novembre 2017 portant délégation de signature aux Directeurs généraux délégués et aux délégués départementaux de l'Agence Régionale Grand Est.

ARRETE

Article 1 :

Délégation de signature est donnée aux personnes désignées aux articles ci-après, à l'effet de signer tous actes, décisions, conventions et correspondances relatifs aux missions de l'Agence Régionale de Santé Grand Est s'exerçant au sein des délégations départementales et à toutes mesures ayant trait au fonctionnement des services placés sous leur autorité, **à l'exception des actes, décisions, conventions et correspondances suivants :**

❖ **Stratégie régionale de santé et démocratie sanitaire :**

- Les arrêtés de composition de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie, des commissions de coordination prévues à l'article L. 1432-1 du code de la santé publique ;
- L'arrêté du projet régional de santé mentionné à l'article L.1434-1 du code de la santé publique ;
- L'arrêté portant schéma interrégional de santé mentionné à l'article R.1434-10 du code de la santé publique ;
- Le plan pluriannuel régional de gestion du risque et d'efficience du système de soins prévu à l'article L. 182-2-1-1 du code de la sécurité sociale mentionné à l'article R 1434-19 du code de la santé publique ;
- Les arrêtés de composition des conseils territoriaux de santé mentionnés à l'article R 1434-33 du code de la santé publique ;
- L'arrêté fixant les territoires de démocratie sanitaire mentionné à l'article L.1434-9 du code de la santé publique

❖ **Offre sanitaire :**

- L'approbation des EPRD des centres hospitaliers régionaux et des établissements de santé signalés ;
- La création d'établissements publics sanitaires et de structures de coopération sanitaires ;
- La délivrance et les transferts d'autorisations sanitaires autres que les renouvellements d'autorisations existantes ;
- Les suspensions et retraits d'autorisations sanitaires ;
- Le placement des établissements publics de santé sous administration provisoire ;
- La mise en œuvre des dispositions de l'article L. 6122-15 du code de la santé publique relatives au redéploiement d'activités entre deux ou plusieurs établissements publics de santé (convention de coopération, groupement de coopération sanitaire, fusion) ;
- La suspension d'exercice de professionnels de santé.

❖ **Autonomie :**

- Le programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie mentionné à l'article L 312-5-1 du code de l'action sociale et des familles ;
- La création d'établissement et services médico-sociaux et de structures de coopération médico-sociales ;
- Les suspensions et retraits d'autorisations médico-sociales ;
- Les contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens des établissements et services médico-sociaux ;

- Le placement des établissements et services médico-sociaux sous administration provisoire ;
 - Le programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie mentionné à l'article L 312-5-1 du code de l'action sociale et des familles ;
 - L'arrêté de composition de la commission régionale d'information et de sélection d'appel à projets ;
 - La suspension d'exercice de professionnels de santé.
- ❖ Soins de proximité :
- Les décisions de suspension et de retrait d'autorisations concernant les officines de pharmacie ;
 - Les décisions de suspension, de retrait et d'opposition à l'ouverture des laboratoires de biologie médicale ou de leurs sites, ainsi que les décisions de maintien des sites desdits laboratoires.
- ❖ Veille et sécurité sanitaires :
- La signature des protocoles départementaux relatifs aux prestations réalisées pour le compte du Préfet ;
 - La signature des bons de commande relatifs au contrôle sanitaire des eaux d'un montant supérieur 10.000 euros hors taxes par bon de commande.
- ❖ Inspection et contrôle :
- La désignation, parmi les personnels de l'Agence respectant des conditions d'aptitude technique et juridique définies par décret en Conseil d'Etat, des inspecteurs et des contrôleurs pour remplir, au même titre que les agents mentionnés à l'article L. 1421-1 du CSP, les missions prévues à cet article ;
 - L'habilitation au constat d'infractions pénales des personnels de l'agence chargés de fonctions d'inspection ;
 - Les lettres de mission relatives aux inspections, à l'exception des contrôles programmés et des inspections portant sur les risques environnementaux prévus dans le PRICE ;
 - Les courriers de transmission des rapports d'inspection provisoires et définitifs ;
 - Les courriers d'injonctions adressés à la suite d'une inspection.
- ❖ Secrétariat général :
- Les décisions relatives aux ressources humaines, à l'exclusion des ordres de mission ;
 - Les décisions d'engagement des dépenses nécessaires au fonctionnement courant de la délégation départementale au-delà de 1.500 euros hors taxes par engagement.
- ❖ Quelle que soit la matière concernée, hors gestion courante :
- Les mémoires, conclusions et correspondances entrant dans un cadre contentieux engageant la responsabilité de l'Agence ;
 - Les actes de saisine des juridictions financières et les échanges avec celles-ci ;
 - Les décisions, correspondances et conventions relatives à l'octroi de financements dont le montant égale ou excède 100.000 euros par subvention.

Article 2 :

Délégation de signature est donnée à **Mme Virginie CAYRE**, Directrice Générale Déléguée Est, sur l'ensemble du champ de compétence des délégations départementales du Haut-Rhin et Bas-Rhin, de la Moselle et des Vosges.

2.1 AU TITRE DE LA DELEGATION DEPARTEMENTALE DU BAS-RHIN :

Délégation de signature est donnée à **Mme Adeline JENNER**, Déléguée départementale du Bas-Rhin, sur l'ensemble du champ de compétence de la délégation départementale du Bas-Rhin.

En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Adeline JENNER**, délégation de signature est donnée, aux personnes désignées ci-après, dans la limite du champ de compétence de leur département ou service d'affectation, à l'exclusion des décisions d'engagement des dépenses de fonctionnement.

Identité et qualité du délégataire	Périmètre de la délégation
<p style="text-align: center;">M. Frédéric JUNG</p> <p style="text-align: center;">Responsable du service « offre sanitaire »</p> <p>En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric JUNG la délégation de signature qui lui est accordée sera exercée par Mme Dominique FERRY, Mme Annie KLEIN, référentes soins psychiatriques sans consentement</p>	<p>Toutes décisions, correspondances ou conventions relatives à l'activité de son service, et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'instruction des dossiers d'autorisation et de labellisation ; - les courriers dans le cadre de l'instruction des procédures de délivrance d'autorisation et de renouvellement d'autorisation ; - l'approbation des EPRD, après avis de la Direction de l'offre sanitaire, à l'exception des centres hospitaliers régionaux et des établissements signalés ; - les arrêtés de tarification ; - tous courriers relatifs aux procédures budgétaires et comptables ; - l'exécution du contrôle de légalité des délibérations des conseils de surveillance des établissements publics ; - les ordres de mission spécifiques, ainsi que les états de frais de déplacement présentés par les agents du service. <hr/> <p>Toutes décisions et correspondances dans le domaine des soins psychiatriques sans consentement et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les ordres de mission spécifiques, ainsi que les états de frais de déplacement présentés par les agents du service.
<p style="text-align: center;">Mme Caroline KERNEIS</p> <p style="text-align: center;">Responsable du service « offre médico-sociale »</p>	<p>Toutes décisions, correspondances ou conventions relatives à l'activité de son service, et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'instruction des dossiers d'autorisations et de labellisation ; - les courriers dans le cadre de l'instruction des procédures de délivrance d'autorisation et de renouvellement d'autorisation ; - l'approbation des EPRD des établissements et services médico-sociaux ; - les courriers relatifs aux procédures budgétaires et comptables ; - les arrêtés de tarification ;

	<ul style="list-style-type: none"> - l'exécution du contrôle de légalité des délibérations des conseils d'administration des établissements publics ; - les ordres de mission spécifiques, ainsi que les états de frais de déplacement présentés par les agents du service.
<p>Madame Françoise SIMON</p> <p>Responsable par intérim du service «soins de proximité »</p>	<p>Toutes décisions, correspondances ou conventions relatives à l'activité de son service, et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les ordres de mission spécifiques, ainsi que les états de frais de déplacement présentés par les agents du service.
<p>Madame Françoise SIMON</p> <p>Responsable par intérim du service «pilotage et animation territoriale »</p>	<p>Toutes décisions, correspondances ou conventions relatives à l'activité de son service, et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les ordres de mission spécifiques, ainsi que les états de frais de déplacement présentés par les agents du service.
<p>Mme Françoise SIMON</p> <p>Responsable du service « prévention, promotion de la santé et accès aux soins »</p>	<p>Toutes décisions, correspondances ou conventions relatives à l'activité de son service, et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les autorisations de mise en service des véhicules de transports sanitaires ; - les courriers relatifs à la préparation des sous-comités de transports sanitaires et médicaux, ainsi que le CODAMUPS-TS ; - les ordres de mission spécifiques, ainsi que les états de frais de déplacement présentés par les agents du service.
<p>Mme Clémence DE BAUDOUIN</p> <p>Responsable du service « santé et risques environnementaux » par intérim</p> <p>En cas d'empêchement de Mme DE BAUDOUIN, la délégation de signature sera exercée, chacun pour ce qui les concerne, par Mme Karine ALLEAUME, M. Hervé CHRETIEN, Mme Sabine GERDOLLE, M. Christophe PIEGZA, ingénieurs d'études sanitaires</p>	<p>Toutes décisions, correspondances ou conventions relatives à l'activité de son service et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les décisions et correspondances relatives à la mise en œuvre et au suivi des missions relatives à la prévention et à la gestion des risques et des alertes sanitaires ; - la signature des bons de commande relatifs au contrôle sanitaire des eaux (eaux destinées à la consommation humaine, piscines et eaux de baignade) pour un montant maximal de 10.000 € par bon de commande ainsi que la constatation du service fait ; - les ordres de mission spécifiques, ainsi que les états de frais de déplacement présentés par les agents du service.

2.2 AU TITRE DE LA DELEGATION DEPARTEMENTALE DU HAUT-RHIN :

En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Virginie CAYRE**, délégation de signature est donnée, aux personnes désignées ci-après, dans la limite du champ de compétence de leur département ou service d'affectation, à l'exclusion des décisions d'engagement des dépenses de fonctionnement.

Identité et qualité du délégataire	Périmètre de la délégation
<p style="text-align: center;">Mme Patricia KUENTZMANN Chef de pôle de l'Offre sanitaire par intérim</p> <p>En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Patricia KUENTZMANN, la délégation de signature qui lui est accordée sera exercée par Mme Jacqueline GAUFFER, référentes soins psychiatriques sans consentement</p>	<p>Toutes décisions, correspondances ou conventions relatives à l'activité de son service, et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'instruction des dossiers d'autorisation et de labellisation ; - les courriers dans le cadre de l'instruction des procédures de délivrance d'autorisation et de renouvellement d'autorisation ; - l'approbation des EPRD, après avis de la Direction de l'offre sanitaire, à l'exception des centres hospitaliers régionaux et des établissements signalés ; - les arrêtés de tarification ; - tous courriers relatifs aux procédures budgétaires et comptables ; - l'exécution du contrôle de légalité des délibérations des conseils de surveillance des établissements publics ; - les ordres de mission spécifiques, ainsi que les états de frais de déplacement présentés par les agents du service. <hr/> <p>Toutes décisions et correspondances dans le domaine des soins psychiatriques sans consentement et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les ordres de mission spécifiques, ainsi que les états de frais de déplacement présentés par les agents du service.
<p style="text-align: center;">M. Sébastien MINABERRIGARAY Chef de pôle de l'Offre médico-sociale par intérim</p>	<p>Toutes décisions, correspondances ou conventions relatives à l'activité de son service, et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'instruction des dossiers d'autorisations et de labellisation ; - les courriers dans le cadre de l'instruction des procédures de délivrance d'autorisation et de renouvellement d'autorisation ; - l'approbation des EPRD des établissements et services médico-sociaux ; - les courriers relatifs aux procédures budgétaires et comptables ; - les arrêtés de tarification ; - l'exécution du contrôle de légalité des délibérations des conseils d'administration des établissements publics ;

	<ul style="list-style-type: none"> - les ordres de mission spécifiques, ainsi que les états de frais de déplacement présentés par les agents du service.
<p style="text-align: center;">Mme Katia MOOS</p> <p style="text-align: center;">Chef de pôle du service Proximité, prévention et action territoriale par intérim</p>	<p>Toutes décisions, correspondances ou conventions relatives à l'activité de son service, et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les autorisations de mise en service des véhicules de transports sanitaires ; - les courriers relatifs à la préparation des sous-comités de transports sanitaires et médicaux, ainsi que le CODAMUPS-TS ; - les ordres de mission spécifiques, ainsi que les états de frais de déplacement présentés par les agents du service.
<p style="text-align: center;">Mme Amélie MICHEL</p> <p style="text-align: center;">Responsable du pôle Veille, sécurité et santé environnement par intérim</p> <p>En cas d'empêchement de Mme Amélie MICHEL, la délégation de signature sera exercée, chacun pour ce qui les concerne, par Mme Valérie BONNEVAL, M. Carl HEIMANSON, M. Jean WIEDERKEHR, ingénieurs d'études sanitaires</p>	<p>Toutes décisions, correspondances ou conventions relatives à l'activité de son service et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les décisions et correspondances relatives à la mise en œuvre et au suivi des missions relatives à la prévention et à la gestion des risques et des alertes sanitaires ; - la signature des bons de commande relatifs au contrôle sanitaire des eaux (eaux destinées à la consommation humaine, piscines et eaux de baignade) pour un montant maximal de 10.000 € par bon de commande ainsi que la constatation du service fait ; - les ordres de mission spécifiques, ainsi que les états de frais de déplacement présentés par les agents du service.

2.3 AU TITRE DE LA DELEGATION DEPARTEMENTALE DE LA MOSELLE :

Délégation de signature est donnée à **Mme Lamia HIMER**, Déléguée départementale, sur l'ensemble du champ de compétence de la délégation départementale de la Moselle.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Lamia HIMER, la délégation de signature qui lui est accordée sera exercée sans préjuger d'un ordre préférentiel, par :

- **Mme Marie DASSONVILLE**, Chef du service animation territoriale
- **Mme Hélène ROBERT**, Chef du service Veille et sécurité sanitaires et environnementales
- **Mme Isabelle LEGRAND**, Chef de service territorial des établissements et services médico-sociaux

En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Marie DASSONVILLE**, de **Mme Hélène ROBERT** et de **Mme Isabelle LEGRAND**, délégation de signature est donnée, aux personnes désignées ci-après, dans la limite du champ de compétence de leur département ou service d'affectation et à l'exclusion des décisions d'engagement des dépenses de fonctionnement :

Identité et qualité du délégataire	Périmètre de la délégation
<p style="text-align: center;">Mme Marie DASSONVILLE</p> <p style="text-align: center;">Chef de service animation territoriale</p> <p>En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie DASSONVILLE, la délégation de signature qui lui est accordée sera exercée par Mme Amélie OUTTIER, adjointe à la chef de service</p>	<p>Toutes décisions, correspondances ou conventions relatives à l'activité de son service et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les courriers relatifs aux procédures budgétaires et comptables des ESMS (CSAPA, CAARUD, ACT) ; - les autorisations de mise en service des véhicules de transports sanitaires ; - les courriers relatifs à la préparation des sous-comités de transports sanitaires et médicaux, ainsi que le CODAMUPS-TS - les courriers et décisions relatifs aux professionnels de santé et notamment leur enregistrement dans le fichier ADELI ; - les courriers et décisions relatifs à l'enregistrement dans le fichier FINESS ; - les ordres de mission spécifiques, ainsi que les états de frais de déplacement présentés par les agents du service.
<p style="text-align: center;">Mme Isabelle LEGRAND</p> <p style="text-align: center;">Chef de service territorial des établissements et services médico-sociaux</p> <p>En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle LEGRAND, la délégation de signature qui lui est accordée sera exercée par Mme Maryvonne EGLER, Responsable du secteur Personnes Agées ou Mme Claire-Lise HANNHARDT, Responsable du secteur Personnes Handicapées, et Adjointes au chef du service territorial des établissements et services médico-sociaux</p>	<p>Toutes décisions, correspondances ou conventions relatives à l'activité de son service, et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'instruction des dossiers d'autorisations et de labellisation ; - les courriers dans le cadre de l'instruction des procédures de délivrance d'autorisation et de renouvellement d'autorisation ; - l'approbation des EPRD des établissements et services médico-sociaux ; - les courriers relatifs aux procédures budgétaires et comptables ; - les arrêtés de tarification ; - l'exécution du contrôle de légalité des délibérations des conseils d'administration des établissements publics ; - les ordres de mission spécifiques, ainsi que les états de frais de déplacement présentés par les agents du service.
<p style="text-align: center;">Mme Laure POLO</p> <p style="text-align: center;">Chargée de mission du service territorial des établissements de santé</p> <p>En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Laure POLO, la délégation de signature qui lui est accordée sera exercée par M. le Dr Laurent HENRY ou par Mme le Dr Marie-Christine BIEBER</p>	<p>Toutes décisions, correspondances ou conventions relatives à l'activité de son service, et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'instruction des dossiers d'autorisation et de labellisation ; - les courriers dans le cadre de l'instruction des procédures de délivrance d'autorisation et de renouvellement d'autorisation ; - l'approbation des EPRD, après avis de la Direction de l'offre sanitaire, à l'exception des centres hospitaliers régionaux et des établissements signalés ; - les arrêtés de tarification ; - tous courriers relatifs aux procédures budgétaires et comptables ; - l'exécution du contrôle de légalité des délibérations des conseils de surveillance des

	<p>établissements publics ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - les ordres de mission spécifiques, ainsi que les états de frais de déplacement présentés par les agents du service.
<p>Mme Hélène ROBERT</p> <p>Chef du service veille et sécurité sanitaires et environnementales</p> <p>En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Hélène ROBERT, la délégation de signature qui lui est accordée sera exercée par Mme Laurence ZIEGLER, Ingénieur principal d'études sanitaires et Adjointe au chef du service veille et sécurité sanitaires et environnementales, M. Julien BACARI, Ingénieur d'études sanitaires, ou Mme Hélène TOBOLA, Ingénieur d'études sanitaires</p>	<p>Toutes décisions, correspondances ou conventions relatives à l'activité de son service et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les décisions et correspondances relatives à la mise en œuvre et au suivi des missions relatives à la prévention et à la gestion des risques et des alertes sanitaires ; - la signature des bons de commande relatifs au contrôle sanitaire des eaux (eaux destinées à la consommation humaine, piscines et eaux de baignade) pour un montant maximal de 10.000 € par bon de commande ainsi que la constatation du service fait ; - les ordres de mission spécifiques, ainsi que les états de frais de déplacement présentés par les agents du service.
<p>Mme Amélie OUTTIER</p> <p>Chef de la cellule soins psychiatriques sans consentements 55-57</p> <p>En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Amélie OUTTIER, la délégation de signature qui lui est accordée sera exercée par Mme le Dr Marie-Christine BIEBER, ou par M. le Dr Laurent HENRY, ou par M. David SIMONETTI, coordonnateur des soins psychiatriques sans consentement 54/88</p>	<p>Toutes décisions et correspondances dans le domaine des soins psychiatriques sans consentement et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les ordres de mission spécifiques, ainsi que les états de frais de déplacement présentés par les agents du service.

2.4 AU TITRE DE LA DELEGATION DEPARTEMENTALE DES VOSGES :

Délégation de signature est donnée à **Mme Valérie BIGENHO-POET**, Déléguée départementale, sur l'ensemble du champ de compétence de la délégation départementale des Vosges.

En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Valérie BIGENHO-POET** la délégation de signature qui lui est accordée sera exercée sans préjuger d'un ordre préférentiel par :

- **M. le Dr Alain COUVAL**, adjoint de la déléguée départementale et conseiller médical
- **Mme Ghyslaine GUENIOT**, chef de projet de l'équipe d'animation territoriale
- **Mme Marie-Christine GABRION**, chef du service territorial sanitaire.

En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Valérie BIGENHO-POET**, de **M. le Dr Alain COUVAL**, de **Mme Ghyslaine GUENIOT** et de **Mme Marie-Christine GABRION**, délégation de signature est donnée, aux personnes désignées ci-après, dans la limite du champ de compétence de leur département ou service d'affectation et à l'exclusion des décisions d'engagement des dépenses de fonctionnement :

Identité et qualité du délégataire	Périmètre de la délégation
<p style="text-align: center;">M. Yves LE BALLE</p> <p style="text-align: center;">Chef de service territorial médico-social sur le Parcours de la personne Agée</p>	<p>Toutes décisions, correspondances ou conventions relatives à l'activité de son service, et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'instruction des dossiers d'autorisations et de labellisation ; - les courriers dans le cadre de l'instruction des procédures de délivrance d'autorisation et de renouvellement d'autorisation ; - l'approbation des EPRD des établissements et services médico-sociaux ; - les courriers relatifs aux procédures budgétaires et comptables ; - les arrêtés de tarification ; - l'exécution du contrôle de légalité des délibérations des conseils d'administration des établissements publics ; - les ordres de mission spécifiques, ainsi que les états de frais de déplacement présentés par les agents du service.
<p style="text-align: center;">Mme Chantal ROCH</p> <p style="text-align: center;">Chef de service territorial médico-social sur la Parcours de la personne Handicapée</p>	<p>Toutes décisions, correspondances ou conventions relatives à l'activité de son service, et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'instruction des dossiers d'autorisations et de labellisation ; - les courriers dans le cadre de l'instruction des procédures de délivrance d'autorisation et de renouvellement d'autorisation ; - l'approbation des EPRD des établissements et services médico-sociaux ; - les courriers relatifs aux procédures budgétaires et comptables ; - les arrêtés de tarification ; - l'exécution du contrôle de légalité des délibérations des conseils d'administration des établissements publics ; - les ordres de mission spécifiques, ainsi que les états de frais de déplacement présentés par les agents du service.
<p style="text-align: center;">Mme Marie-Christine GABRION</p> <p style="text-align: center;">Chef de service territorial sanitaire</p>	<p>Toutes décisions, correspondances ou conventions relatives à l'activité de son service, et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'instruction des dossiers d'autorisation et de labellisation ; - les courriers dans le cadre de l'instruction des procédures de délivrance d'autorisation et de renouvellement d'autorisation ; - l'approbation des EPRD, après avis de la Direction de l'offre sanitaire, à l'exception des centres hospitaliers régionaux et des établissements signalés ; - les arrêtés de tarification ; - tous courriers relatifs aux procédures budgétaires et comptables ; - l'exécution du contrôle de légalité des délibérations des conseils de surveillance des établissements publics ; - les ordres de mission spécifiques, ainsi que les états de frais de déplacement présentés par les

	agents du service.
<p style="text-align: center;">Mme Lucie TOMÉ</p> <p style="text-align: center;">Chef du service veille et sécurité sanitaires et environnementales</p> <p>En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Lucie TOMÉ, la délégation de signature qui lui est accordée sera exercée par Mme Catherine COME, adjointe au chef du service veille et sécurité sanitaires et environnementales, M. Nicolas REYNAUD, ingénieur d'étude sanitaire ou M. Yannick VERDENAL, responsable de la cellule environnement extérieur</p>	<p>Toutes décisions, correspondances ou conventions relatives à l'activité de son service et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les décisions et correspondances relatives à la mise en œuvre et au suivi des missions relatives à la prévention et à la gestion des risques et des alertes sanitaires ; - la signature des bons de commande relatifs au contrôle sanitaire des eaux (eaux destinées à la consommation humaine, piscines et eaux de baignade) pour un montant maximal de 10.000 € par bon de commande ainsi que la constatation du service fait ; - les ordres de mission spécifiques, ainsi que les états de frais de déplacement présentés par les agents du service.
<p style="text-align: center;">Mme RIBS Isabelle</p> <p style="text-align: center;">Chargée de projet du service de proximité</p>	<p>Toutes décisions, correspondances ou conventions relatives à l'activité de son service et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les courriers relatifs aux procédures budgétaires et comptables des ESMS (CSAPA, CAARUD, ACT) ; - les autorisations de mise en service des véhicules de transports sanitaires ; - les courriers relatifs à la préparation des sous-comités de transports sanitaires et médicaux, ainsi que le CODAMUPS-TS - les courriers et décisions relatifs aux professionnels de santé et notamment leur enregistrement dans le fichier ADELI ; - les ordres de mission spécifiques, ainsi que les états de frais de déplacement présentés par les agents du service.
<p style="text-align: center;">M. David SIMONETTI</p> <p>M. David SIMONETTI, coordonnateur des soins psychiatriques sans consentement 54/88</p> <p>En cas d'absence ou d'empêchement de M. David SIMONETTI, la délégation de signature qui lui est accordée sera exercée par Mme Amélie OUTTIER, Chef de la cellule des soins psychiatriques sans consentement 55-57</p>	<p>Toutes décisions et correspondances dans le domaine des soins psychiatriques sans consentement et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les ordres de mission spécifiques, ainsi que les états de frais de déplacement présentés par les agents du service.

Article 3 :

Délégation de signature est donnée à **Mme Muriel VIDALENC**, Directrice Générale Déléguée Ouest, sur l'ensemble du champ de compétence des délégations départementales des Ardennes, de l'Aube, de la Marne, de la Haute-Marne, de la Meurthe-et-Moselle et de la Meuse.

3.1 AU TITRE DE LA DELEGATION DEPARTEMENTALE DES ARDENNES :

Délégation de signature est donnée à **M. Nicolas VILLENET**, Délégué départemental, sur l'ensemble du champ de compétence de la délégation départementale des Ardennes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Nicolas VILLENET, la délégation de signature qui lui est accordée sera exercée par **Mme Sabine MONTI**, adjointe du Délégué départemental.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Nicolas VILLENET et de Mme Sabine MONTI, délégation de signature est donnée, aux personnes désignées ci-après, dans la limite du champ de compétence de leur département ou service d'affectation et à l'exclusion des décisions d'engagement des dépenses de fonctionnement :

Identité et qualité du délégataire	Périmètre de la délégation
<p style="text-align: center;">M. David ROCHE</p> <p>Responsable du service « santé environnement »</p> <p>En cas d'absence ou d'empêchement de M. ROCHE, délégation est donnée à M. Guillaume PEREZ, ingénieur d'études sanitaires contractuel, à l'effet de signer les seuls résultats d'analyses d'eaux potables, de loisirs et de baignade</p>	<p>Toutes décisions, correspondances ou conventions relatives à l'activité de son service et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none">- les décisions et correspondances relatives à la mise en œuvre et au suivi des missions relatives à la prévention et à la gestion des risques et des alertes sanitaires ;- la signature des bons de commande relatifs au contrôle sanitaire des eaux (eaux destinées à la consommation humaine, piscines et eaux de baignade) pour un montant maximal de 10.000 € par bon de commande ainsi que la constatation du service fait ;- les ordres de mission spécifiques, ainsi que les états de frais de déplacement présentés par les agents du service.
<p style="text-align: center;">Mme Mélanie SAPONE</p> <p>Responsable du service « Structuration de l'offre sanitaire et médico-sociale – filière de soins »</p>	<p>Toutes décisions, correspondances ou conventions relatives à l'activité de son service, et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none">- l'instruction des dossiers d'autorisation et de labellisation ;- les courriers dans le cadre de l'instruction des procédures de délivrance d'autorisation et de renouvellement d'autorisation ;- l'approbation des EPRD, après avis de la Direction de l'offre sanitaire, à l'exception des centres hospitaliers régionaux et des établissements signalés ;- l'approbation des EPRD des établissements et services médico-sociaux ;- les arrêtés de tarification ;- tous courriers relatifs aux procédures

	budgétaires et comptables ; - l'exécution du contrôle de légalité des délibérations des conseils de surveillance des établissements publics ; - les ordres de mission spécifiques, ainsi que les états de frais de déplacement présentés par les agents du service.
Mme Hélène BOUESOCQUE-NOIR Responsable du service « Accès aux soins de premier recours et relation avec les usagers »	Toutes décisions, correspondances ou conventions relatives à l'activité de son service, et notamment : - les autorisations de mise en service des véhicules de transports sanitaires ; - les courriers relatifs à la préparation des sous-comités de transports sanitaires et médicaux, ainsi que le CODAMUPS-TS - les ordres de mission spécifiques, ainsi que les états de frais de déplacement présentés par les agents du service.

3.2 AU TITRE DE LA DELEGATION DEPARTEMENTALE DE L'AUBE :

Délégation de signature est donnée à **Mme Sandrine PIROUE**, déléguée départementale, sur l'ensemble du champ de compétence de la délégation départementale de l'Aube.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sandrine PIROUE, la délégation de signature qui lui est accordée sera exercée, sans préjuger d'un ordre préférentiel par :

- **Mme Anne-Marie WERNER**, responsable du service de l'offre sanitaire et médico-sociale
- **Mme Delphine MAILIER**, responsable de l'unité « premier recours, permanence des soins »
- **M. Philippe ANTOINE**, responsable par intérim du service « santé environnement »
- **Mme Laurence ZIADA** pour les questions relatives à la prévention-démocratie sanitaire et les soins psychiatriques sans consentement, et en l'absence de chef d'unité dans ces domaines

En cas d'absence simultanée de la déléguée départementale et des quatre personnes susmentionnées, délégation de signature est donnée aux personnes désignées ci-après, dans la limite du champ de compétence de leur département ou service d'affectation et à l'exclusion des décisions d'engagement des dépenses de fonctionnement :

Identité et qualité du délégataire	Périmètre de la délégation
Mme Anne-Marie WERNER Responsable du service « offre sanitaire et médico-sociale »	Toutes décisions, correspondances ou conventions relatives à l'activité de son service, et notamment : - l'instruction des dossiers d'autorisation et de labellisation ; - les courriers dans le cadre de l'instruction des procédures de délivrance d'autorisation et de renouvellement d'autorisation ; - l'approbation des EPRD, après avis de la Direction de l'offre sanitaire, à l'exception des centres hospitaliers régionaux et des établissements signalés ; - l'approbation des EPRD des établissements et services médico-sociaux ; - les arrêtés de tarification ;

	<ul style="list-style-type: none"> - tous courriers relatifs aux procédures budgétaires et comptables ; - l'exécution du contrôle de légalité des délibérations des conseils de surveillance des établissements publics ; - les ordres de mission spécifiques, ainsi que les états de frais de déplacement présentés par les agents du service.
<p style="text-align: center;">M. Philippe ANTOINE</p> <p style="text-align: center;">Responsable par intérim du service « santé environnement »</p>	<p>Toutes décisions, correspondances ou conventions relatives à l'activité de son service et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les décisions et correspondances relatives à la mise en œuvre et au suivi des missions relatives à la prévention et à la gestion des risques et des alertes sanitaires ; - la signature des bons de commande relatifs au contrôle sanitaire des eaux (eaux destinées à la consommation humaine, piscines et eaux de baignade) pour un montant maximal de 10.000 € par bon de commande ainsi que la constatation du service fait ; - les ordres de mission spécifiques, ainsi que les états de frais de déplacement présentés par les agents du service.
<p style="text-align: center;">Mme Sahondra RAMANANTSOA</p> <p style="text-align: center;">Ingénieurs d'Etudes Sanitaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> - La signature des bons de commande relatifs au contrôle sanitaire des eaux (eaux destinées à la consommation humaine, piscines et eaux de baignade) pour un montant maximal de 10.000 € par bon de commande ainsi que la constatation du service fait ; - La signature des résultats d'analyses relatifs au contrôle sanitaire des eaux (eaux destinées à la consommation humaine, piscines et eaux de baignade).
<p style="text-align: center;">Mme Delphine MAILIER</p> <p style="text-align: center;">Responsable de l'unité « premier recours, permanence des soins »</p>	<p>Toutes décisions, correspondances ou conventions relatives à l'activité de son service, et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les ordres de mission spécifiques, ainsi que les états de frais de déplacement présentés par les agents du service.
<p style="text-align: center;">Mme Michèle VERNIER</p> <p style="text-align: center;">Gestionnaire Permanence des Soins, Transports Sanitaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> - les autorisations de mise en service des véhicules de transports sanitaires ; - les courriers relatifs à la préparation des sous-comités de transports sanitaires et médicaux, ainsi que le CODAMUPS-TS
<p style="text-align: center;">Mme Laurence ZIADA,</p> <p style="text-align: center;">Attachée d'administration (En l'absence de chef d'unité)</p> <p style="text-align: center;">Unité « prévention, démocratie sanitaire » et soins psychiatriques sans consentement</p>	<p>Toutes décisions, correspondances ou conventions relatives à l'activité de son service, et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les ordres de mission spécifiques, ainsi que les états de frais de déplacement présentés par les agents du service.

3.3 AU TITRE DE LA DELEGATION DEPARTEMENTALE DE LA MARNE :

Délégation de signature est donnée à **M. Thierry ALIBERT**, Délégué départemental, sur l'ensemble du champ de compétence de la délégation départementale de la Marne.

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Thierry ALIBERT**, la délégation de signature qui lui est accordée sera exercée par **Mme Fabienne SOURD**, adjointe du Délégué départemental et responsable du service « santé environnement ».

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Thierry ALIBERT** et de **Mme Fabienne SOURD**, délégation de signature est donnée aux personnes désignées ci-après dans la limite du champ de compétence de leur service d'affectation à l'exclusion des décisions d'engagement des dépenses de fonctionnement :

Identité et qualité du délégataire	Périmètre de la délégation
<p align="center">Mme Florence PIGNY Responsable du service « action territoriale »</p>	<p>Toutes décisions, correspondances ou conventions relatives à l'activité de son service, et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les autorisations de mise en service des véhicules de transports sanitaires ; - les courriers relatifs à la préparation des sous-comités de transports sanitaires et médicaux, ainsi que le CODAMUPS-TS ; <p>Sur le champ des soins psychiatriques sans consentement ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - les ordres de mission spécifiques, ainsi que les états de frais de déplacement présentés par les agents du service.
<p align="center">M. Eric CLOZET Responsable du service offre médico-sociale</p>	<p>Toutes décisions, correspondances ou conventions relatives à l'activité de son service, et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'instruction des dossiers d'autorisations et de labellisation ; - les courriers dans le cadre de l'instruction des procédures de délivrance d'autorisation et de renouvellement d'autorisation ; - l'approbation des EPRD des établissements et services médico-sociaux ; - les courriers relatifs aux procédures budgétaires et comptables ; - les arrêtés de tarification ; - l'exécution du contrôle de légalité des délibérations des conseils d'administration des établissements publics ; - les ordres de mission spécifiques, ainsi que les états de frais de déplacement présentés par les agents du service.
<p align="center">Mme Fabienne SOURD Responsable du service « santé environnement »</p> <p>En cas d'absence ou d'empêchement de Mme SOURD, la délégation qui lui est accordée sera</p>	<p>Toutes décisions, correspondances ou conventions relatives à l'activité de son service et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les décisions et correspondances relatives à la mise en œuvre et au suivi des missions

<p>exercée par M. Vincent LOEZ, adjoint à la responsable de service.</p> <p>En cas d'absence concomitante de Mme Fabienne SOURD et de M. Vincent LOEZ, la délégation qui leur est accordée sera exercée par Mme KUSNIERZ, ingénieur d'études sanitaires.</p> <p>Pour la signature des seuls bulletins d'analyse d'eau potable, de loisirs et de baignade, par M. Didier DANDELLOT ou par M. Gérard DANIEL, techniciens sanitaires.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - relatives à la prévention et à la gestion des risques et des alertes sanitaires ; - la signature des bons de commande relatifs au contrôle sanitaire des eaux (eaux destinées à la consommation humaine, piscines et eaux de baignade) pour un montant maximal de 10.000 € par bon de commande ainsi que la constatation du service fait ; - les ordres de mission spécifiques, ainsi que les états de frais de déplacement présentés par les agents du service.
--	--

3.4 AU TITRE DE LA DELEGATION DEPARTEMENTALE DE LA HAUTE-MARNE :

Délégation de signature est donnée à **M. Damien RÉAL**, Délégué départemental, sur l'ensemble du champ de compétence de la délégation départementale de la Haute-Marne.

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Damien RÉAL**, la délégation de signature qui lui est accordée sera exercée par **Mme Béatrice HUOT**, adjointe du Délégué départemental et responsable du service « action territoriale ».

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Damien RÉAL et de Mme Béatrice HUOT, délégation de signature est donnée, aux personnes désignées ci-après, dans la limite du champ de compétence de leur département ou service d'affectation et à l'exclusion des décisions d'engagement des dépenses de fonctionnement :

Identité et qualité du délégataire	Périmètre de la délégation
<p style="text-align: center;">Mme Clémence GIROUX, Responsable par intérim du service Offre de santé</p>	<p>Toutes décisions, correspondances ou conventions relatives à l'activité de son service, et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'instruction des dossiers d'autorisation et de labellisation ; - les courriers dans le cadre de l'instruction des procédures de délivrance d'autorisation et de renouvellement d'autorisation ; - l'approbation des EPRD, après avis de la Direction de l'offre sanitaire, à l'exception des centres hospitaliers régionaux et des établissements signalés ; - l'approbation des EPRD des établissements et services médico-sociaux ; - les arrêtés de tarification ; - tous courriers relatifs aux procédures budgétaires et comptables ; - l'exécution du contrôle de légalité des délibérations des conseils de surveillance des établissements publics ; - les ordres de mission spécifiques, ainsi que les états de frais de déplacement présentés par les agents du service. -
<p style="text-align: center;">M. Nicolas REYNAUD Responsable du service « santé »</p>	<p>Toutes décisions, correspondances ou conventions relatives à l'activité de son service et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les décisions et correspondances relatives à la

<p style="text-align: center;">environnement »</p> <p>En cas d'absence ou d'empêchement de M. Nicolas REYNAUD, la délégation qui lui est accordée sera exercée par Mme Anne-Marie DESTIPS, adjointe au responsable du service.</p>	<p>mise en œuvre et au suivi des missions relatives à la prévention et à la gestion des risques et des alertes sanitaires ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - la signature des bons de commande relatifs au contrôle sanitaire des eaux (eaux destinées à la consommation humaine, piscines et eaux de baignade) pour un montant maximal de 10.000 € par bon de commande ainsi que la constatation du service fait ; - les ordres de mission spécifiques, ainsi que les états de frais de déplacement présentés par les agents du service.
<p style="text-align: center;">Mme Béatrice HUOT</p> <p>Responsable du service « action territoriale ».</p> <p>En cas d'absence ou d'empêchement de Mme HUOT, la délégation en ce qui concerne le service « action territoriale » sera exercée par Mme Céline VALETTE, adjointe au responsable de service</p>	<p>Toutes décisions, correspondances ou conventions relatives à l'activité de son service et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les courriers relatifs aux procédures budgétaires et comptables des ESMS (CSAPA, CAARUD, ACT) ; - les autorisations de mise en service des véhicules de transports sanitaires ; - les courriers relatifs à la préparation des sous-comités de transports sanitaires et médicaux, ainsi que le CODAMUPS-TS ; - les courriers et décisions relatifs aux professionnels de santé et notamment leur enregistrement dans le fichier ADELI ; - les décisions et correspondances relatives aux soins psychiatriques sans consentement - les ordres de mission spécifiques, ainsi que les états de frais de déplacement présentés par les agents du service.

3.5 AU TITRE DE LA DELEGATION DEPARTEMENTALE DE MEURTHE-ET-MOSELLE :

Délégation de signature est donnée à **Mme le Dr Eliane PIQUET**, Déléguée départementale, sur l'ensemble du champ de compétence de la délégation départementale de Meurthe-et-Moselle.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme le Dr Eliane PIQUET, délégation de signature est donnée, aux personnes désignées ci-après, dans la limite du champ de compétence de leur département ou service d'affectation et à l'exclusion des décisions d'engagement des dépenses de fonctionnement :

Identité et qualité du délégataire	Périmètre de la délégation
<p style="text-align: center;">M. Jérôme MALHOMME</p> <p>Chef de service territorial médico-social</p>	<p>Toutes décisions, correspondances ou conventions relatives à l'activité de son service, et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'instruction des dossiers d'autorisations et de labellisation ; - les courriers dans le cadre de l'instruction des procédures de délivrance d'autorisation et de renouvellement d'autorisation ; - l'approbation des EPRD des établissements et services médico-sociaux ;

	<ul style="list-style-type: none"> - les courriers relatifs aux procédures budgétaires et comptables ; - les arrêtés de tarification ; - l'exécution du contrôle de légalité des délibérations des conseils d'administration des établissements publics ; - les ordres de mission spécifiques, ainsi que les états de frais de déplacement présentés par les agents du service.
<p style="text-align: center;">Mme Amélie DEROTTE</p> <p style="text-align: center;">Chef de service territorial sanitaire</p> <p>En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Amélie DEROTTE, la délégation de signature qui lui est accordée sera exercée par Mme le Dr Odile DE JONG, conseiller médical</p>	<p>Toutes décisions, correspondances ou conventions relatives à l'activité de son service, et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'instruction des dossiers d'autorisation et de labellisation ; - les courriers dans le cadre de l'instruction des procédures de délivrance d'autorisation et de renouvellement d'autorisation ; - l'approbation des EPRD, après avis de la Direction de l'offre sanitaire, à l'exception des centres hospitaliers régionaux et des établissements signalés ; - les arrêtés de tarification ; - tous courriers relatifs aux procédures budgétaires et comptables ; - l'exécution du contrôle de légalité des délibérations des conseils de surveillance des établissements publics ; - les courriers et décisions relatifs aux professionnels de santé et notamment leur enregistrement dans le fichier ADELI ; - les ordres de mission spécifiques, ainsi que les états de frais de déplacement présentés par les agents du service. <p><u>Sur le champ des transports sanitaires :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - pour les autorisations de mise en service et les contrôles des véhicules de transports sanitaires
<p style="text-align: center;">Mme Karine THEAUDIN</p> <p style="text-align: center;">Chef du service veille et sécurité sanitaires et environnementales</p> <p>En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Karine THEAUDIN, la délégation de signature qui lui est accordée sera exercée par M. Laurent SUBILEAU, ingénieur d'études sanitaires ou M. Olivier DOSSO, ingénieur.</p>	<p>Toutes décisions, correspondances ou conventions relatives à l'activité de son service et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les décisions et correspondances relatives à la mise en œuvre et au suivi des missions relatives à la prévention et à la gestion des risques et des alertes sanitaires ; - la signature des bons de commande relatifs au contrôle sanitaire des eaux (eaux destinées à la consommation humaine, piscines et eaux de baignade) pour un montant maximal de 10.000 € par bon de commande ainsi que la constatation du service fait ; - les ordres de mission spécifiques, ainsi que les états de frais de déplacement présentés par les agents du service.
<p style="text-align: center;">Mme Jeanne CHATRY GISQUET</p> <p style="text-align: center;">Chef du service santé publique et publics</p>	<p>Toutes décisions, correspondances ou conventions relatives à l'activité de son service et notamment :</p>

<p>spécifiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> - les courriers relatifs aux procédures budgétaires et comptables des ESMS (CSAPA, CAARUD, ACT) ; - les autorisations de mise en service des véhicules de transports sanitaires ; - les courriers relatifs à la préparation des sous-comités de transports sanitaires et médicaux, ainsi que le CODAMUPS-TS - les courriers et décisions relatifs aux professionnels de santé et notamment leur enregistrement dans le fichier ADELI ; - les courriers et décisions relatifs à l'enregistrement dans le fichier FINESS ; - les ordres de mission spécifiques, ainsi que les états de frais de déplacement présentés par les agents du service.
<p>M. Jean-Paul CANAUD Chef de service animation territoriale</p>	<p>Toutes décisions, correspondances ou conventions relatives à l'activité de son service et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les courriers relatifs aux contrats locaux de santé ; - Les ordres de mission spécifiques, ainsi que les états de frais de déplacement présentés par les agents du service.
<p>M. Jean-Paul CANAUD Chef de service animation territoriale</p> <p>En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Paul CANAUD, la délégation de signature qui lui est accordée sera exercée par M. le Dr Jean-Pierre GARA, Conseiller médical, Mme le Dr Odile DE JONG, Conseiller médical, M. David SIMONNETTI, Coordonnateur des soins psychiatriques sans consentement 54-88, Mme Amélie OUTTIER, Chef de la cellule des soins psychiatriques sans consentement 55-57</p>	<p>Toutes décisions et correspondances dans le domaine des soins psychiatriques sans consentement et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les ordres de mission spécifiques, ainsi que les états de frais de déplacement présentés par les agents du service.
<p>Mme Hélène ROBERT Chef du service veille et sécurité sanitaires et environnementales de la DT 57</p> <p>En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Hélène ROBERT, la délégation de signature qui lui est accordée sera exercée par Mme Laurence ZIEGLER, adjointe au chef du service veille et sécurité sanitaires et environnementales, M. Julien BACARI, ingénieur d'études sanitaires, ou Mme Hélène TOBOLA, ingénieur d'études sanitaires</p>	<p><u>Dans le domaine du radon :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - les décisions et correspondances relatives à la mise en œuvre et au suivi des missions relatives au radon

3.6 AU TITRE DE LA DELEGATION DEPARTEMENTALE DE LA MEUSE :

Délégation de signature est donnée à **Monsieur Cédric CABLAN**, Délégué départemental, sur l'ensemble du champ de compétence de la délégation départementale de la Meuse.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Cédric CABLAN, la délégation de signature qui lui est accordée sera exercée sans préjuger d'un ordre préférentiel, par :

- **Mme Céline PRINS**, chef de service veille et sécurité sanitaires et environnementales
- **Mme Jocelyne CONTIGNON**, chef de service territorial médico-social
- **Mme Aline OSBERY**, chef de service animation territoriale
- **Mme Claudine RAULIN**, chef de service du service de proximité
- **M. le Dr Jean-Pierre GARA**, Conseiller médical et chef du service territorial sanitaire par intérim

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Monsieur Cédric CABLAN et des cinq personnes précitées, délégation de signature est donnée, aux personnes désignées ci-après, dans la limite du champ de compétence de leur département ou service d'affectation et à l'exclusion des décisions d'engagement des dépenses de fonctionnement :

Identité et qualité du délégataire	Périmètre de la délégation
<p style="text-align: center;">M. le Dr Jean-Pierre GARA</p> <p>Chef de service territorial sanitaire par intérim</p>	<p>Toutes décisions, correspondances ou conventions relatives à l'activité de son service, et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'instruction des dossiers d'autorisation et de labellisation ; - les courriers dans le cadre de l'instruction des procédures de délivrance d'autorisation et de renouvellement d'autorisation ; - l'approbation des EPRD, après avis de la Direction de l'offre sanitaire, à l'exception des centres hospitaliers régionaux et des établissements signalés ; - les arrêtés de tarification ; - tous courriers relatifs aux procédures budgétaires et comptables ; - l'exécution du contrôle de légalité des délibérations des conseils de surveillance des établissements publics ; - les ordres de mission spécifiques, ainsi que les états de frais de déplacement présentés par les agents du service.
<p style="text-align: center;">Mme Jocelyne CONTIGNON</p> <p>Chef de service territorial médico-social</p> <p>En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Jocelyne CONTIGNON, la délégation de signature qui lui est accordée sera exercée par Mme Priscille LAURENT, adjointe au chef de service</p>	<p>Toutes décisions, correspondances ou conventions relatives à l'activité de son service, et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'instruction des dossiers d'autorisations et de labellisation ; - les courriers dans le cadre de l'instruction des procédures de délivrance d'autorisation et de renouvellement d'autorisation ; - l'approbation des EPRD des établissements et services médico-sociaux ; - les courriers relatifs aux procédures budgétaires et comptables ; - les arrêtés de tarification ; - l'exécution du contrôle de légalité des délibérations des conseils d'administration des

	<p>établissements publics</p> <ul style="list-style-type: none"> - les ordres de mission spécifiques, ainsi que les états de frais de déplacement présentés par les agents du service.
<p style="text-align: center;">Mme Céline PRINS</p> <p style="text-align: center;">Chef du service veille et sécurité sanitaires et environnementales</p> <p>En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Céline PRINS, la délégation de signature qui lui est accordée sera exercée par Mme Emilie BERTRAND, responsable de l'unité des eaux destinées à la consommation humaine ou M Julien MAURICE, responsable de l'unité habitat, lieux publics et milieux extérieurs</p>	<p>Toutes décisions, correspondances ou conventions relatives à l'activité de son service et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les décisions et correspondances relatives à la mise en œuvre et au suivi des missions relatives à la prévention et à la gestion des risques et des alertes sanitaires ; - la signature des bons de commande relatifs au contrôle sanitaire des eaux (eaux destinées à la consommation humaine, piscines et eaux de baignade) pour un montant maximal de 10.000 € par bon de commande ainsi que la constatation du service fait ; - les ordres de mission spécifiques, ainsi que les états de frais de déplacement présentés par les agents du service.
<p style="text-align: center;">Mme Karine THEAUDIN</p> <p style="text-align: center;">Chef du service veille et sécurité sanitaires et environnementales de la DT 54</p> <p>En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Karine THEAUDIN, la délégation de signature qui lui est accordée sera exercée par M. Laurent SUBILEAU, ingénieur d'étude sanitaire ou M. Olivier Dosso, ingénieur</p>	<p><u>Dans le domaine des eaux de loisirs 55 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - les décisions et correspondances relatives à la mise en œuvre et au suivi des missions relatives aux eaux de loisirs, - la signature des bons de commande relatifs au contrôle sanitaire des eaux de loisirs, pour un montant maximal de 10.000 € par bon de commande ainsi que la constatation du service fait.
<p style="text-align: center;">Mme Claudine RAULIN</p> <p style="text-align: center;">Chef de service du service de proximité</p> <p>En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claudine RAULIN, la délégation de signature qui lui est accordée sera exercée par M. Lucien KOUAME, adjoint au chef de service du service de proximité</p>	<p>Toutes décisions, correspondances ou conventions relatives à l'activité de son service et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les courriers relatifs aux procédures budgétaires et comptables des ESMS (CSAPA, CAARUD, ACT) ; - les autorisations de mise en service des véhicules de transports sanitaires ; - les courriers relatifs à la préparation des sous-comités de transports sanitaires et médicaux, ainsi que le CODAMUPS-TS - les courriers et décisions relatifs aux professionnels de santé et notamment leur enregistrement dans le fichier ADELI ; - les courriers et décisions relatifs à l'enregistrement dans le fichier FINISS ; - les ordres de mission spécifiques, ainsi que les états de frais de déplacement présentés par les agents du service.

<p style="text-align: center;">Mme Aline OSBERY</p> <p style="text-align: center;">Chef de service animation territoriale</p>	<p>Toutes décisions, correspondances ou conventions relatives à l'activité de son service et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pour tous courriers relatifs aux contrats locaux de santé ; - les ordres de mission spécifiques, ainsi que les états de frais de déplacement présentés par les agents du service.
<p style="text-align: center;">Mme Amélie OUTTIER</p> <p style="text-align: center;">Chef de la cellule soins psychiatriques sans consentements de la DT57</p> <p>En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Amélie OUTTIER, la délégation de signature qui lui est accordée sera exercée par Mme le Dr Marie-Christine BIEBER, ou par M. le Dr Laurent HENRY ou par Mme Marie DASSONVILLE, chef du service de l'animation territoriale et adjointe au délégué départemental de la Moselle ou par M. David SIMONETTI, coordonnateur des soins psychiatriques sans consentement 54/88</p>	<p>Toutes décisions et correspondances dans le domaine des soins psychiatriques sans consentement</p>

Article 4 :

L'arrêté ARS n° 2017-3751 du 9 novembre 2017 portant délégation de signature aux Directeurs généraux délégués et aux délégués départementaux de l'Agence Régionale Grand Est est abrogé.

Article 5 :

Les Directrices générales déléguées et les Délégués départementaux de l'Agence Régionale de Santé Grand Est sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est et des préfectures de chacun des départements de la région.

Fait à Nancy, le 05/01/2018

Le Directeur Général de l'Agence Régionale
de Santé Grand Est,

Christophe LANNELONGUE

ARS ACAL

8-2018-01-05-001

Délégation de signature ARS en faveur des directeurs, chef
de cabinet, SG et agent comptable

ARRETE ARS n°2017-0013

**Portant délégation de signature
aux Directeurs, Chef de cabinet, Secrétaire Général et Agent comptable
de l'Agence Régionale de Santé Grand Est**

**LE DIRECTEUR GENERAL
DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE GRAND EST**

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu le code de la sécurité sociale ;

Vu le code du travail ;

Vu le code de la défense ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la santé publique, et notamment l'article L 1432-2 ;

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé ;

Vu le décret n° 2005-922 du 2 août 2005 relatif aux conditions de nomination et d'avancement de certains emplois fonctionnels des établissements mentionnés à l'article 2 (1° et 7°) de la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n°2012-749 du 9 mai 2012 relatif à la prime de fonctions et de résultats des corps ou emplois fonctionnels des personnels de direction et des directeurs de soins de la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret en date du 8 décembre 2016 portant nomination de Monsieur Christophe LANNELONGUE en qualité de Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Grand Est ;

Vu l'arrêté n°2017-3422 du 4 octobre 2017, portant délégation de signature aux Directeurs, Chef de cabinet, Secrétaire général et Agent comptable de l'Agence Régionale de Santé Grand Est ;

Vu la décision ARS n°2017/3267 du 21 décembre 2017 portant organisation de l'ARS Grand Est ;

Vu la décision ARS n°2017/3268 du 21 décembre 2017 portant nomination des directeurs de l'ARS Grand Est ;

Vu la décision ARS n°2017/3269 du 21 décembre 2017 portant nomination de l'encadrement de l'ARS Grand Est.

ARRETE

Article 1 :

Délégation de signature est donnée aux personnes désignées à l'article 2, à l'effet de signer tous actes, décisions, conventions et correspondances relatifs aux missions de l'Agence Régionale de Santé Grand Est s'exerçant au sein des directions et des missions d'appui, et à toutes mesures ayant trait au fonctionnement des services placés sous leur autorité, **à l'exception des actes, décisions, conventions et correspondances suivants :**

❖ **Direction de la stratégie :**

- Les arrêtés de composition de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie, des commissions de coordination prévues à l'article L. 1432-1 du code de la santé publique ;
- L'arrêté du projet régional de santé mentionné à l'article L.1434-1 du code de la santé publique ;
- L'arrêté portant schéma interrégional de santé mentionné à l'article R.1434-10 du code de la santé publique ;
- Le plan pluriannuel régional de gestion du risque et d'efficience du système de soins prévu à l'article L. 182-2-1-1 du code de la sécurité sociale mentionné à l'article R 1434-19 du code de la santé publique ;
- Les arrêtés de composition des conseils territoriaux de santé mentionnés à l'article R 1434-33 du code de la santé publique ;
- L'arrêté fixant les territoires de démocratie sanitaire mentionné à l'article L.1434-9 du code de la santé publique.

❖ **Direction de l'offre sanitaire :**

- L'approbation des EPRD des centres hospitaliers régionaux et des établissements de santé signalés ;
- La création d'établissements publics sanitaires et de structures de coopération sanitaires;
- Les suspensions et retraits d'autorisations sanitaires ;
- Le placement des établissements publics de santé sous administration provisoire.

❖ **Direction de l'autonomie :**

- Le programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie mentionné à l'article L 312-5-1 du code de l'action sociale et des familles ;
- Les suspensions et retraits d'autorisations médico-sociales ;
- Le placement des établissements et services médico-sociaux sous administration provisoire
- L'arrêté de composition de la commission régionale d'information et de sélection d'appel à projets.

❖ **Direction de la qualité, de la performance et de l'innovation :**

- La signature des protocoles départementaux relatifs aux prestations réalisées pour le compte du Préfet.

❖ **Direction inspection contrôle et évaluation :**

- Les courriers signalés de transmission des rapports d'inspection provisoires et définitifs ;
- Les courriers signalés d'injonctions adressés à la suite d'une inspection.

❖ Secrétariat général :

- La signature du protocole pré-électoral en vue de la constitution des instances représentatives du personnel de l'ARS ;
- Les signatures et ruptures de contrats à durée indéterminée non-inscrits au plan de recrutement ;
- Les signatures et ruptures de contrats à durée déterminée supérieurs à 1 an non-inscrits au plan de recrutement ;
- Les décisions relatives aux promotions professionnelles individuelles des directeurs siégeant au CODIR et/ou COMEX ;
- Les décisions d'attribution de primes, de points de compétences et de points d'évolution des directeurs siégeant au CODIR et/ou COMEX ;
- Les signatures et ruptures de contrats des directeurs siégeant au CODIR et/ou COMEX ;
- Le cadre d'organisation du travail au sein de l'Agence ;
- Les mémoires entrant dans un cadre contentieux engageant la responsabilité de l'Agence.

❖ Quelle que soit la matière concernée, hors gestion courante :

- Les mémoires et conclusions entrant dans un cadre contentieux engageant la responsabilité de l'Agence ;
- Les actes de saisine des juridictions financières et les échanges avec celles-ci ;
- Les décisions, correspondances et conventions relatives à l'octroi de financements dont le montant égale ou excède 100.000 euros par subvention.

Article 2 :

2.1 - DIRECTION DE LA PROMOTION DE LA SANTE, DE LA PREVENTION ET DE LA SANTE ENVIRONNEMENTALE :

Délégation de signature est donnée à **Mme le Dr Annick DIETERLING**, Directeur de la promotion de la santé, de la prévention et de la santé environnementale, à l'effet de signer toutes décisions, conventions ou correspondances relatives à l'activité de sa direction et les décisions d'engagement et certificats administratifs relatifs aux dépenses nécessaires au fonctionnement courant de la direction, dans la limite de 1 500 euros par engagement.

En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme le Dr Annick DIETERLING**, la délégation de signature qui lui est accordée sera exercée par **M. Jean-Louis FUCHS**, Directeur adjoint, à l'exclusion des ordres de mission permanents.

En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme le Dr Annick DIETERLING** et de **M. Jean-Louis FUCHS**, délégation de signature est donnée aux personnes désignées ci-après, dans la limite du champ de compétence de leur département, pour toutes les décisions, correspondances ou conventions et ordres de missions spécifiques ainsi que les états de frais de déplacement présentés par les agents de leur département, à l'exclusion des ordres de mission permanents :

- **M Laurent CAFFET**, Responsable du département santé environnementale ;
- **Mme Nathalie SIMONIN**, Responsable du département promotion de la santé, prévention et vulnérabilités.

En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Nathalie SIMONIN**, délégation de signature est donnée à **Mme le Dr Catherine GUYOT**, responsable adjoint du département promotion de la santé, prévention et vulnérabilités.

2.2 - DIRECTION DE L'OFFRE SANITAIRE :

Délégation de signature est donnée à **Mme Anne MULLER**, Directeur de l'offre sanitaire, à l'effet de signer toutes décisions, conventions ou correspondances relatives à l'activité de sa direction et les décisions d'engagement et certificats administratifs relatifs aux dépenses nécessaires au fonctionnement courant de la direction, dans la limite de 1 500 euros par engagement.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne MULLER, la délégation de signature qui lui est accordée sera exercée par **Mme Françoise DE TOMMASO**, Directeur adjoint de l'offre sanitaire, à l'exclusion des ordres de mission permanents.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne MULLER et de Mme Françoise DE TOMMASO, délégation de signature est donnée, aux personnes désignées ci-après, dans la limite du champ de compétence de leur département, pour toutes les décisions, correspondances ou conventions et les ordres de missions spécifiques ainsi que les états de frais de déplacement présentés par les agents de leur département, à l'exclusion des ordres de mission permanents :

- **M Guillaume MAUFFRE**, Responsable du département contractualisation et financement des établissements de santé ;
- **Mme Irmine ZAMBELLI**, Responsable du département autorisation, planification et coopération.

2.3 - DIRECTION DES SOINS DE PROXIMITÉ :

Délégation de signature est donnée à **M. Wilfrid STRAUSS**, Directeur des soins de proximité, à l'effet de signer toutes décisions, conventions ou correspondances relatives à l'activité de sa direction et les décisions d'engagement et certificats administratifs relatifs aux dépenses nécessaires au fonctionnement courant de la direction, dans la limite de 1 500 euros par engagement.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Wilfrid STRAUSS, la délégation de signature qui lui est accordée sera exercée par **M. Frédéric CHARLES**, Directeur-adjoint des soins de proximité, à l'exclusion des ordres de mission permanents.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Wilfrid STRAUSS et de M. Frédéric CHARLES, délégation de signature est donnée, aux personnes désignées ci-après, dans la limite du champ de compétence de leur département, pour toutes les décisions, correspondances ou conventions et les ordres de missions spécifiques ainsi que les états de frais de déplacement présentés par les agents de leur département, à l'exclusion des ordres de mission permanents :

- **Mme le Dr Laurence ECKMANN**, Responsable du département coordination territoriale et coopérations ;
- **Mme Coralie PAULUS-MAURELET**, Responsable du département appui à l'installation ;
- **Mme le Dr Frédérique VILLER**, Responsable du département des soins non programmés et santé des détenus ;
- **Mme le Dr Christine JASION**, Responsable du département biologie et pharmacie.

2.4 - DIRECTION DE L'AUTONOMIE :

Délégation de signature est donnée à **Mme Edith CHRISTOPHE**, Directeur de l'autonomie, à l'effet de signer toutes décisions, conventions ou correspondances relatives à l'activité de sa direction et les décisions d'engagement et certificats administratifs relatifs aux dépenses nécessaires au fonctionnement courant de la direction, dans la limite de 1 500 euros par engagement.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Edith CHRISTOPHE, la délégation de signature qui lui est accordée sera exercée par **Mme Agnès GERBAUD**, Directeur adjoint de l'autonomie, à l'exclusion des ordres de mission permanents.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Mme Edith CHRISTOPHE et de Mme Agnès GERBAUD, délégation de signature est donnée, aux personnes désignées ci-après, dans la limite du champ de compétence de leur département ou service d'affectation, pour toutes les décisions, correspondances ou conventions et les ordres de missions spécifiques ainsi que les états de frais de déplacement présentés par les agents de leur département, à l'exclusion des ordres de mission permanents :

- **Mme Valérie PAJAK**, Responsable du département parcours personnes âgées et personnes en situation de handicap ;
- **Mme Marie-Hélène CAILLET**, Responsable du département programmation et efficience financière.

2.5 - DIRECTION DE LA QUALITÉ, DE LA PERFORMANCE ET DE L'INNOVATION :

Délégation de signature est donnée à **M. Laurent DAL MAS**, Directeur de la qualité, de la performance et de l'innovation, à l'effet de signer toutes décisions, conventions ou correspondances relatives à l'activité de sa direction et les décisions d'engagement et certificats administratifs relatifs aux dépenses nécessaires au fonctionnement courant de la direction, dans la limite de 1 500 euros par engagement.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent DAL MAS, la délégation de signature qui lui est accordée sera exercée par **M. Jérôme SALEUR**, Directeur adjoint, à l'effet de signer toute décision, convention ou correspondance, à l'exclusion des ordres de mission permanents.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de M. Laurent DAL MAS et de M. Jérôme SALEUR, délégation de signature est donnée, aux personnes désignées ci-après, dans la limite du champ de compétence de leur département ou service d'affectation, pour toutes les décisions, correspondances ou conventions et les ordres de missions spécifiques ainsi que les états de frais de déplacement présentés par les agents de leur département, à l'exclusion des ordres de mission permanents :

- **Mme Natacha MATHERY**, Responsable de la mission pilotage et appui.

▪ DIRECTION DELEGUEE ANALYSE ET PERFORMANCE

- **M. Arnaud DE LA HOGUE**, Responsable du département optimisation de la dépense ;
- **Mme Annick WADDELL-SEIBERT**, Responsable du département optimisation des organisations ;

- **Mme Edwige OLIVIERO**, Responsable du département analyse et études en santé ;
- **Mme Peggy GIBSON**, responsable du département outils et qualité des données en santé.

▪ **DIRECTION DELEGUEE QUALITE ET INNOVATION**

- **M. Jean-Louis FUCHS**, Responsable du département e-santé et innovation par intérim ;
- **Mme Anne-Sophie URBAIN**, Responsable du département qualité et droits des usagers ;
- **Mme le Dr Marie-Christine RYBARCZYK-VIGOURET**, Responsable de l'OMEDIT.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de M. Laurent DAL MAS et de M. Jérôme SALEUR, la délégation de signature est accordée à **Mme le Dr Sylvie SCHLANGER**, sur le champ de l'hémovigilance et de la sécurité transfusionnelle et à **M. Alexandre BOUCHET**, conseiller de défense de sécurité de zone, à l'effet de signer tout document relatif au fonctionnement du service zonal de défense et de sécurité.

2.6 - DIRECTION DE LA STRATÉGIE :

Délégation de signature est donnée à **Mme le Dr Carole CRETIN**, Directeur de la stratégie, à l'effet de signer toutes décisions, conventions ou correspondances relatives à l'activité de sa direction et les décisions d'engagement et certificats administratifs relatifs aux dépenses nécessaires au fonctionnement courant de la direction, dans la limite de 1 500 euros par engagement.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme le Dr Carole CRETIN, délégation de signature est donnée, aux personnes suivantes, dans la limite de leur champ de compétence, pour toutes les décisions, correspondances ou conventions et les ordres de missions spécifiques ainsi que les états de frais de déplacement présentés par les agents de leur département, à l'exclusion des ordres de mission permanents :

- **M. Jean-Michel BAILLARD**, Responsable de la mission prospective ;
- **Mme Dominique THIRION**, Responsable du département politique régionale de santé ;
- **Mme Karin MERTENS**, Responsable de la mission coopération transfrontalière.

2.7 - DIRECTION INSPECTION CONTROLE ET EVALUATION

Délégation de signature est donnée à **M. Michel MULIC**, Directeur de l'inspection contrôle et évaluation, à l'effet de signer toutes décisions, conventions ou correspondances relatives à l'activité de sa direction et les décisions d'engagement et certificats administratifs relatifs aux dépenses nécessaires au fonctionnement courant de la direction, dans la limite de 1 500 euros par engagement.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel MULIC, la délégation de signature qui lui est accordée sera exercée par **Mme Sabine GRISELLE-SCHMITT** et par **M. Jean-Philippe NABOULET**, directeurs adjoints, à l'exclusion des ordres de mission permanents.

2.8 - DIRECTION DE LA COMMUNICATION

Délégation de signature est donnée à **Mme Séverine QUIGNARD**, Directeur de la communication, à l'effet de signer toute décision, convention ou correspondance relative à l'activité de sa direction, notamment :

- les engagements de dépenses, dans la limite 10.000 euros par engagement, et la constatation du service fait.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Séverine QUIGNARD, la délégation de signature qui lui est accordée sera exercée par **Mme Marie RÉAUX** et par **Mme Patricia DIETRICH**, directeurs adjoints, à l'exclusion des ordres de mission permanents.

2.9 - CABINET DU DIRECTEUR GENERAL

Délégation de signature est donnée à **Mme Emilie TOUPENET**, Chef de cabinet, à l'effet de signer toute décision, convention ou correspondance relative à l'activité du cabinet, notamment :

- les décisions d'engagement et certificats administratifs relatifs aux dépenses nécessaires au fonctionnement courant du Cabinet, dans la limite de 1 500 euros par engagement ;
- les ordres de mission permanents des directeurs ou personnes rattachées;
- les ordres de mission ponctuels et frais de déplacement des directeurs ou personnes rattachées.

2.10 - SECRETARIAT GENERAL

Délégation de signature est donnée à **M. André BERNAY**, Secrétaire général, à l'effet de signer toute décision, convention ou correspondance relative à l'activité du secrétariat général.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. André BERNAY, délégation de signature est donnée, aux personnes désignées ci-après, dans la limite de leur champ de compétence, pour toutes les décisions, correspondances ou conventions et les ordres de missions spécifiques ainsi que les états de frais de déplacement présentés par les agents de leur département, à l'exclusion des ordres de mission permanents :

❖ DIRECTION DELEGUEE RESSOURCES HUMAINES, ORGANISATION ET PILOTAGE

Délégation de signature est donnée à **Mme Gaëlle BARDOUL**, Secrétaire général adjoint, à l'effet de signer toute décision, convention ou correspondance relative à l'activité de la direction déléguée aux ressources humaines, organisation et pilotage.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Gaëlle BARDOUL, délégation de signature est donnée, aux personnes désignées ci-après :

- **Département Ressources Humaines**
 - **M. Matthieu PROLONGEAU**, Directeur du département des ressources humaines, à l'effet de signer toute décision, convention ou correspondance relative à l'activité du département ressources humaines ;
En cas d'absence ou d'empêchement de M. Matthieu PROLONGEAU, la délégation qui lui est accordée sera exercée par **Mme Corinne JUE-DE ANGELI**, Directeur adjoint au

département des ressources humaines – Responsable du pôle emplois, compétences, formation.

- **Mme Fabienne WOLFF**, Gestionnaire formation, à l'effet de signer toute décision, convention ou correspondance relative à la formation ;
- **Mme Virginie AGNERAY-HERRE**, Responsable RH de proximité, à l'effet de signer tout document en lien avec la paye et la gestion administrative des agents rattachés au site de Châlons-en-Champagne ;
- **Mme Claire FAVIER**, Gestionnaire RH, à l'effet de signer tout document en lien avec la paye et la gestion administrative des agents rattachés au site de Strasbourg.

○ **Département organisation et pilotage**

Délégation de signature est donnée à **Mme Hanane TARFAOUI**, Responsable du département organisation et pilotage ;

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Hanane TARFAOUI, la délégation qui lui est accordée sera exercée par **M. Benjamin RUINET**, adjoint au responsable du département.

❖ **DIRECTION DELEGUEE AUX AFFAIRES GENERALES**

- **M. José ROBINOT**, Responsable du département logistique et documentation, dans la limite de 25 000€ HT ;
En cas d'absence ou d'empêchement de M. José ROBINOT, la délégation qui lui est accordée sera exercée par :
 - **M. Anthony COULANGEAT**, Responsable adjoint du département logistique et documentation, pour tous les actes relatifs à l'exécution des achats dans les domaines de la logistique, de la documentation, de la maintenance et de l'immobilier dans la limite de 5 000€ HT ;
 - **M. Rudy CORNU** et **M. Jean-Sébastien MARQUAIRE**, Gestionnaires logistique, pour tous les actes relatifs à l'exécution des achats dans les domaines de la logistique, de la documentation, de la maintenance et de l'immobilier dans la limite de 500€ HT.
- **Mme Marie-Reine SCHMITT**, Responsable du département système d'information ;
En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Reine SCHMITT, la délégation qui lui est accordée sera exercée par **M. Michel SCHMITT** ou par **M. Vincent CHRETIEN DUCHAMP**, Responsables adjoints du département systèmes d'information.
- **Mme Sandra MONTEIRO**, Responsable du département juridique.

❖ **DIRECTION DELEGUEE A LA PERFORMANCE FINANCIERE**

- **M. Vincent GILBERT**, Responsable de la direction déléguée de la performance financière ;
En cas d'absence ou d'empêchement de M. Vincent GILBERT, la délégation qui lui est accordée sera exercée par **M. Denis PAGET**, Responsable adjoint de la direction déléguée de la performance financière.

❖ **DIRECTION DELEGUEE AUX FINANCES INTERNES ET AUX ACHATS PUBLICS**

- **Mme Agnès GANTHIER**, Responsable du département ordonnancement ;
En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Agnès GANTHIER, la délégation qui lui est accordée sera exercée par :
 - **Mme Romance NGOLLO**, Responsable adjoint du département

- ordonnancement ;
- **M. Philippe BINDREIFF** ou par **Mme Nacéra LADJELATE**, Gestionnaires budgétaires, pour la signature des commandes (SIBC), sans limite de montant ; pour la mise en œuvre de l'engagement budgétaire (SIBC), sans limite de montant ; pour la mise en œuvre de la certification du service fait (SIBC), sans limite de montant.
 - **M. Rachid EL BOURAOUI**, Responsable du département contrôle de gestion et contrôle interne.
 - **Mme Marine DANIEL**, Responsable du département marchés et achats publics.
En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marine DANIEL, la délégation qui lui est accordée sera exercée par **Mme Maud JOSTEN**, Acheteur public.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. André BERNAY, la délégation de signature qui lui est accordée sera exercée par **Mme Gaëlle BARDOUL** sur l'ensemble du champ d'activité du secrétariat général.

2.11 - AGENT COMPTABLE

Délégation de signature est donnée à **M. Gilles CLEMENT**, Agent comptable, à l'effet de signer toute décision, convention ou correspondance relative à l'activité de l'agence comptable.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gilles CLEMENT, la délégation de signature sera exercée par **M. Alain SCHAEZLE**, Agent comptable adjoint.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gilles CLEMENT ou de M. Alain SCHAEZLE, délégation de signature est donnée aux personnes désignées ci-après, pour l'exercice des missions entrant dans leurs attributions, et pour toutes mesures ayant trait au fonctionnement des services placés sous leur autorité :

- **Monsieur Patrick CHAMINADAS**, responsable du service facturier ;
- **Madame Julie DIMINI**, Responsable du service comptabilité ;
- **Mme Carmen BRIERE**, responsable service paye.
En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Carmen BRIERE, la délégation qui lui est accordée sera exercée par **Mme Alice LE DINH**.

Article 3 :

L'arrêté n°2017-3422 du 4 octobre 2017, portant délégation de signature aux Directeurs, Chef de cabinet, Secrétaire général et Agent comptable de l'Agence Régionale de Santé Grand Est est abrogé.

Article 4 :

Les Directeurs, le Chef de cabinet, le Secrétaire Général et l'Agent comptable de l'Agence Régionale de Santé Grand Est sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est et des préfectures de chacun des départements de la région.

Fait à Nancy, le 05/01/2018

Le Directeur Général de l'Agence Régionale
de Santé Grand Est,

Christophe LANNELONGUE



DDCSPP 08

8-2018-01-04-002

arrêté DDCSP 2018-004 attribuant l'habilitation sanitaire à
M. Robin Deswaene

PREFET DES ARDENNES

ARRETE DDCSPP 2018-004

attribuant l'habilitation sanitaire à Monsieur Robin Deswaene

LE PREFET DES ARDENNES

Chevalier de la légion d'honneur,
Chevalier de l'Ordre national du Mérite,

- Vu** le Code rural et de la pêche maritime et notamment ses articles L. 203-1 à L. 203-7, L. 223-5, R. 203-1 à R. 203-15 et R. 242-33 ;
- Vu** le Décret n° 80-516 du 4 juillet 1980, modifié par le décret n° 90-1033 du 19 novembre 1990 et par le décret 2003-768 du 1^{er} août 2003, relatif à l'exécution des mesures de prophylaxie collective des maladies des animaux ;
- Vu** le Décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets et à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu** le Décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;
- Vu** le Décret du 9 juin 2016 nommant M. Pascal Joly, en qualité de préfet des Ardennes ;
- Vu** l'Arrêté ministériel du 23 juillet 2012 relatif aux conditions d'exercice du vétérinaire sanitaire;
- Vu** l'Arrêté du 4 janvier 2012 portant nomination de M. Arthur TIRADO en qualité de directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations des Ardennes ;
- Vu** l'Arrêté préfectoral n° 2017-442 du 13 septembre 2017 portant délégation de signature à M. Arthur TIRADO en qualité de directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations des Ardennes ;
- Vu** la demande présentée par Monsieur Robin Deswaene né le 19 mai 1991 à Sedan et domicilié professionnellement au 5 rue du Chemin Salé 08400 Vouziers ;

Considérant que Monsieur Robin Deswaene remplit les conditions permettant l'attribution de l'habilitation sanitaire ;

Sur la proposition du directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations des Ardennes ;

A R R Ê T E

Article 1^{er} : abrogation

L'arrêté DDCSPP n° 2016-318 attribuant l'habilitation sanitaire au Docteur vétérinaire Robin Deswaene est abrogé à compter de la date de publication du présent arrêté.

Article 2 : attribution de l'habilitation sanitaire

L'habilitation sanitaire prévue à l'article L. 203-1 du code rural et de la pêche maritime susvisé est attribuée pour une durée de cinq ans à Monsieur Robin Deswaene docteur vétérinaire dans les départements des Ardennes, de l'Aisne, de la Marne et de la Meuse ; administrativement domicilié au 5 rue du Chemin Salé 08400 Vouziers .

Article 3 : renouvellement

Dans la mesure où les conditions requises ont été respectées, cette habilitation sanitaire est renouvelable par période de cinq années tacitement reconduites sous réserve pour le vétérinaire sanitaire de justifier à l'issue de chaque période de cinq ans, auprès du préfet des Ardennes, du respect de ses obligations de formation continue prévues à l'article R. 203-12.

Article 4 : engagement

Monsieur Robin Deswaene, s'engage à respecter les prescriptions techniques, administratives et le cas échéant financières de mise en œuvre des mesures de prévention, de surveillance ou de lutte prescrites par l'autorité administrative et des opérations de police sanitaire exécutées en application de l'article L. 203-7 du code rural et de la pêche maritime.

Article 5 : police sanitaire

Monsieur Robin Deswaene pourra être appelé par le préfet de ses départements d'exercice pour la réalisation d'opérations de police sanitaire au sein des lieux de détention ou des établissements pour lesquels il a été désigné vétérinaire sanitaire. Il sera tenu de concourir à ces opérations en application des dispositions de l'article L. 203-7 du code rural et de la pêche maritime.

Article 6 : non respect du présent arrêté

Tout manquement ou faute commis dans l'exercice de la présente habilitation sanitaire entraînera l'application des dispositions prévues aux articles R. 203-15, R. 228-6 et suivants du code rural et de la pêche maritime.

Article 7: délais et voies de recours

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne dans un délai de deux mois à compter de la date de notification.

Article 8 : exécution

Le Préfet des Ardennes, le directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations des Ardennes et le docteur Robin Deswaene sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Ardennes et des services déconcentrés de l'État.

Fait à Charleville-Mézières, le 4 janvier 2018

Pour le directeur départemental de la cohésion sociale
et de la protection des populations
et par délégation
Le chef du service santé, protection des animaux et
environnement,

Dr Vét. Abdelrazak ZERIFI

DDCSPP 08

8-2017-10-05-035

arrêté DDCSPP 2017-179 attribuant l'habilitation sanitaire
à Madame Sophie Jane Bouckaert

PREFET DES ARDENNES

ARRETE DDCSPP 2017-179

attribuant l'habilitation sanitaire à Madame Sophie Jane Bouckaert

LE PREFET DES ARDENNES

Chevalier de la légion d'honneur,
Chevalier de l'Ordre national du Mérite,

- Vu** le Code rural et de la pêche maritime et notamment ses articles L. 203-1 à L. 203-7, L. 223-5, R. 203-1 à R. 203-15 et R. 242-33 ;
- Vu** le Décret n° 80-516 du 4 juillet 1980, modifié par le décret n° 90-1033 du 19 novembre 1990 et par le décret 2003-768 du 1^{er} août 2003, relatif à l'exécution des mesures de prophylaxie collective des maladies des animaux ;
- Vu** le Décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets et à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu** le Décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;
- Vu** le Décret du 9 juin 2016 nommant M. Pascal Joly, en qualité de préfet des Ardennes ;
- Vu** l'Arrêté ministériel du 23 juillet 2012 relatif aux conditions d'exercice du vétérinaire sanitaire;
- Vu** l'Arrêté du 4 janvier 2012 portant nomination de M. Arthur TIRADO en qualité de directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations des Ardennes ;
- Vu** l'Arrêté préfectoral n° 2017-442 du 13 septembre 2017 portant délégation de signature à M. Arthur TIRADO en qualité de directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations des Ardennes ;
- Vu** la demande présentée par Madame Sophie Jane Bouckaert née le 30 mars 1990 à Charleville-Mézières et domiciliée professionnellement au 1 rue de Chateaudun 08700 Nouzonville ;

Considérant que Madame Sophie Jane Bouckaert remplit les conditions permettant l'attribution de l'habilitation sanitaire ;

Sur la proposition du directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations des Ardennes ;

A R R Ê T E

Article 1^{er} : attribution de l'habilitation sanitaire

L'habilitation sanitaire prévue à l'article L. 203-1 du code rural et de la pêche maritime susvisé est attribuée pour une durée de cinq ans à Madame Sophie Jane Bouckaert, docteur vétérinaire administrativement domiciliée au 1 rue de Chateaudun 08700 Nouzonville .

Article 2 : renouvellement

Dans la mesure où les conditions requises ont été respectées, cette habilitation sanitaire est renouvelable par période de cinq années tacitement reconduites sous réserve pour le vétérinaire sanitaire de justifier à l'issue de chaque période de cinq ans, auprès du préfet des Ardennes, du respect de ses obligations de formation continue prévues à l'article R. 203-12.

Article 3 : engagement

Madame Sophie Jane Bouckaert, s'engage à respecter les prescriptions techniques, administratives et le cas échéant financières de mise en œuvre des mesures de prévention, de surveillance ou de lutte prescrites par l'autorité administrative et des opérations de police sanitaire exécutées en application de l'article L. 203-7 du code rural et de la pêche maritime.

Article 4 : police sanitaire

Madame Sophie Jane Bouckaert pourra être appelée par le préfet de ses départements d'exercice pour la réalisation d'opérations de police sanitaire au sein des lieux de détention ou des établissements pour lesquels elle a été désignée vétérinaire sanitaire. Elle sera tenue de concourir à ces opérations en application des dispositions de l'article L. 203-7 du code rural et de la pêche maritime.

Article 5 : non respect du présent arrêté

Tout manquement ou faute commis dans l'exercice de la présente habilitation sanitaire entraînera l'application des dispositions prévues aux articles R. 203-15, R. 228-6 et suivants du code rural et de la pêche maritime.

Article 6 : délais et voies de recours

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne dans un délai de deux mois à compter de la date de notification.

Article 7 : exécution

Le Préfet des Ardennes, le directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations des Ardennes et le docteur Sophie Jane Bouckaert sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Ardennes et des services déconcentrés de l'État.

Fait à Charleville-Mézières, le 5 octobre 2017

Pour le directeur départemental de la cohésion sociale
et de la protection des populations
et par délégation

Le chef du service santé, protection des animaux et environnement,

Dr Vét. Abdelrazak ZERIFI

DDCSPP 08

8-2017-10-09-005

arrêté DDCSPP 2017-181 attribuant l'habilitation sanitaire
spécialisée dans les élevages avicoles à M. Jean-Luc
Mercier

PREFET DES ARDENNES

ARRETE DDCSPP 2017-181

attribuant l'habilitation sanitaire spécialisée dans les élevages avicoles
à Monsieur Jean-Luc Mercier

LE PREFET DES ARDENNES

Chevalier de la légion d'honneur,
Chevalier de l'Ordre national du Mérite,

- Vu** le Code rural et de la pêche maritime et notamment ses articles L. 203-1 à L. 203-7, L. 223-5, R. 203-1 à R. 203-15 et R. 242-33 ;
- Vu** le Décret n° 80-516 du 4 juillet 1980, modifié par le décret n° 90-1033 du 19 novembre 1990 et par le décret 2003-768 du 1^{er} août 2003, relatif à l'exécution des mesures de prophylaxie collective des maladies des animaux ;
- Vu** le Décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets et à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu** le Décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;
- Vu** le Décret du 9 juin 2016 nommant M. Pascal Joly, en qualité de préfet des Ardennes ;
- Vu** l'Arrêté ministériel du 23 juillet 2012 relatif aux conditions d'exercice du vétérinaire sanitaire;
- Vu** l'Arrêté du 4 janvier 2012 portant nomination de M. Arthur TIRADO en qualité de directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations des Ardennes ;
- Vu** l'Arrêté préfectoral n° 2017-442 du 13 septembre 2017 portant délégation de signature à M. Arthur TIRADO en qualité de directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations des Ardennes ;
- Vu** la demande présentée par Monsieur Jean-Luc Mercier né le 4 mars 1967 à Grenoble et domicilié professionnellement au 5 rue du chemin salé 08400 Vouziers ;

Considérant que Monsieur Jean-Luc Mercier remplit les conditions permettant l'attribution de l'habilitation sanitaire spécialisée avicole ;

Sur la proposition du directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations des Ardennes ;

A R R Ê T E

Article 1^{er} : attribution de l'habilitation sanitaire spécialisée

L'habilitation sanitaire prévue à l'article L. 203-1 du code rural et de la pêche maritime susvisé est attribuée à Monsieur Jean-Luc Mercier, docteur vétérinaire inscrit auprès de l'ordre des vétérinaires de la région Grand-Est sous le numéro 11854 et domicilié professionnellement 5 rue du chemin salé 08400 Vouziers pour le suivi sanitaire sur l'ensemble du territoire français des élevages d'intérêt génétique particulier dans la filière avicole (reproduction multiplication) ainsi que ceux destinés à la production d'œufs de consommation .

Article 2 : renouvellement

Dans la mesure où les conditions requises ont été respectées, cette habilitation sanitaire spécialisée avicole est renouvelable par période de cinq années tacitement reconduites sous réserve pour le vétérinaire sanitaire de justifier à l'issue de chaque période de cinq ans, auprès du préfet des Ardennes, du respect de ses obligations de formation continue prévues à l'article R. 203-12.

Article 3 : engagement

Monsieur Jean-Luc Mercier, s'engage à respecter les prescriptions techniques, administratives et le cas échéant financières de mise en œuvre des mesures de prévention, de surveillance ou de lutte prescrites par l'autorité administrative et des opérations de police sanitaire exécutées en application de l'article L. 203-7 du code rural et de la pêche maritime.

Article 4 : police sanitaire

Monsieur Jean-Luc Mercier pourra être appelé par le préfet de ses départements d'exercice pour la réalisation d'opérations de police sanitaire au sein des lieux de détention ou des établissements pour lesquels il a été désigné vétérinaire sanitaire. Il sera tenu de concourir à ces opérations en application des dispositions de l'article L. 203-7 du code rural et de la pêche maritime.

Article 5 : non respect du présent arrêté

Tout manquement ou faute commis dans l'exercice de la présente habilitation sanitaire entraînera l'application des dispositions prévues aux articles R. 203-15, R. 228-6 et suivants du code rural et de la pêche maritime.

Article 6 : délais et voies de recours

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne dans un délai de deux mois à compter de la date de notification.

Article 7 : exécution

Le Préfet des Ardennes, le directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations des Ardennes et le docteur Jean-Luc Mercier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Ardennes et des services déconcentrés de l'État.

Fait à Charleville-Mézières, le 9 octobre 2017

Pour le directeur départemental de la cohésion sociale
et de la protection des populations
et par délégation
Le chef du service santé, protection des animaux et
environnement,

Dr Vét. Abdelrazak ZERIFI

DDCSPP 08

8-2017-10-23-002

**Arrêté DDCSPP 2017-186 attribuant l'habilitation sanitaire
à M. Jean-Luc MERCIER**

ARRETE DDCSPP 2017-186

attribuant l'habilitation sanitaire à Monsieur Jean-Luc Mercier

LE PREFET DES ARDENNES

Chevalier de la légion d'honneur,
Chevalier de l'Ordre national du Mérite,

- Vu** le Code rural et de la pêche maritime et notamment ses articles L. 203-1 à L. 203-7, L. 223-5, R. 203-1 à R. 203-15 et R. 242-33 ;
- Vu** le Décret n° 80-516 du 4 juillet 1980, modifié par le décret n° 90-1033 du 19 novembre 1990 et par le décret 2003-768 du 1^{er} août 2003, relatif à l'exécution des mesures de prophylaxie collective des maladies des animaux ;
- Vu** le Décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets et à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu** le Décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;
- Vu** le Décret du 9 juin 2016 nommant M. Pascal Joly, en qualité de préfet des Ardennes ;
- Vu** l'Arrêté ministériel du 23 juillet 2012 relatif aux conditions d'exercice du vétérinaire sanitaire;
- Vu** l'Arrêté du 4 janvier 2012 portant nomination de M. Arthur TIRADO en qualité de directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations des Ardennes ;
- Vu** l'Arrêté préfectoral n° 2017-442 du 13 septembre 2017 portant délégation de signature à M. Arthur TIRADO en qualité de directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations des Ardennes ;
- Vu** la demande présentée par Monsieur Jean-Luc Mercier né le 4 mars 1967 à Grenoble et domicilié professionnellement au 5 rue du chemin salé 08400 Vouziers;

Considérant que Monsieur Jean-Luc Mercier remplit les conditions permettant l'attribution de l'habilitation sanitaire ;

Sur la proposition du directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations des Ardennes ;

A R R Ê T E

Article 1 : attribution de l'habilitation sanitaire

L'habilitation sanitaire prévue à l'article L. 203-1 du code rural et de la pêche maritime susvisé est attribuée pour une durée de cinq ans à Monsieur Jean-Luc Mercier, docteur vétérinaire administrativement domicilié au 5 rue du chemin salé 08400 Vouziers pour son exercice dans les départements **des Ardenes, de la Marne, de la Meuse, de l'Aisne et de la Haute-Marne.**

Article 2 : renouvellement

Dans la mesure où les conditions requises ont été respectées, cette habilitation sanitaire est renouvelable par période de cinq années tacitement reconduites sous réserve pour le vétérinaire sanitaire de justifier à l'issue de chaque période de cinq ans, auprès du préfet des Ardennes, du respect de ses obligations de formation continue prévues à l'article R. 203-12.

Article 3 : engagement

Monsieur Jean-Luc Mercier, s'engage à respecter les prescriptions techniques, administratives et le cas échéant financières de mise en œuvre des mesures de prévention, de surveillance ou de lutte prescrites par l'autorité administrative et des opérations de police sanitaire exécutées en application de l'article L. 203-7 du code rural et de la pêche maritime.

Article 4 : police sanitaire

Monsieur Jean-Luc Mercier pourra être appelé par le préfet de ses départements d'exercice pour la réalisation d'opérations de police sanitaire au sein des lieux de détention ou des établissements pour lesquels il a été désigné vétérinaire sanitaire. Il sera tenu de concourir à ces opérations en application des dispositions de l'article L. 203-7 du code rural et de la pêche maritime.

Article 5 : non respect du présent arrêté

Tout manquement ou faute commis dans l'exercice de la présente habilitation sanitaire entraînera l'application des dispositions prévues aux articles R. 203-15, R. 228-6 et suivants du code rural et de la pêche maritime.

Article 6: délais et voies de recours

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne dans un délai de deux mois à compter de la date de notification.

Article 7 : abrogation

L'arrêté DDCSPP n°7061 du 11 mars 1998 attribuant l'habilitation sanitaire au Docteur vétérinaire Jean-Luc Mercier est abrogé à compter de la date de publication du présent arrêté.

Article 8 : exécution

Le Préfet des Ardennes, le directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations des Ardennes et le docteur Jean-Luc Mercier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Ardennes et des services déconcentrés de l'État.

Fait à Charleville-Mézières, le 23 octobre 2017

Pour le directeur départemental de la cohésion sociale
et de la protection des populations
et par délégation
Le chef du service santé, protection des animaux et
environnement,

Dr Vét. Abdelrazak ZERIFI

DDCSPP 08

8-2017-12-07-005

arrêté DDCSPP 2017-211 attribuant l'habilitation sanitaire
à Mme Sylvie Lavoisier

ARRETE DDCSPP 2017-211

attribuant l'habilitation sanitaire à Madame Sylvie Lavoisier

LE PREFET DES ARDENNES

Chevalier de la légion d'honneur,
Chevalier de l'Ordre national du Mérite,

- Vu** le Code rural et de la pêche maritime et notamment ses articles L. 203-1 à L. 203-7, L. 223-5, R. 203-1 à R. 203-15 et R. 242-33 ;
- Vu** le Décret n° 80-516 du 4 juillet 1980, modifié par le décret n° 90-1033 du 19 novembre 1990 et par le décret 2003-768 du 1^{er} août 2003, relatif à l'exécution des mesures de prophylaxie collective des maladies des animaux ;
- Vu** le Décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets et à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu** le Décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;
- Vu** le Décret du 9 juin 2016 nommant M. Pascal Joly, en qualité de préfet des Ardennes ;
- Vu** l'Arrêté ministériel du 23 juillet 2012 relatif aux conditions d'exercice du vétérinaire sanitaire;
- Vu** l'Arrêté du 4 janvier 2012 portant nomination de M. Arthur TIRADO en qualité de directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations des Ardennes ;
- Vu** l'Arrêté préfectoral n° 2017-442 du 13 septembre 2017 portant délégation de signature à M. Arthur TIRADO en qualité de directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations des Ardennes ;
- Vu** la demande présentée par Madame Sylvie Lavoisier née le 2 septembre 1988 à Charleville-Mézières et domiciliée professionnellement à la clinique vétérinaire Saint Bale 150 rue d'Ardin 08330 Vrine aux Bois ;

Considérant que Madame Sylvie Lavoisier remplit les conditions permettant l'attribution de l'habilitation sanitaire ;

Sur la proposition du directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations des Ardennes ;

A R R Ê T E

Article 1^{er} : attribution de l'habilitation sanitaire

L'habilitation sanitaire prévue à l'article L. 203-1 du code rural et de la pêche maritime susvisé est attribuée pour une durée de cinq ans dans le département des Ardennes à Madame Sylvie Lavoisier docteur vétérinaire administrativement domiciliée à la clinique vétérinaire Saint Bale 150 rue d'Ardin 08330 Vrine aux Bois .

Article 2 : renouvellement

Dans la mesure où les conditions requises ont été respectées, cette habilitation sanitaire est renouvelable par période de cinq années tacitement reconduites sous réserve pour le vétérinaire sanitaire de justifier à l'issue de chaque période de cinq ans, auprès du préfet des Ardennes, du respect de ses obligations de formation continue prévues à l'article R. 203-12.

Article 3 : engagement

Madame Sylvie Lavoisier, s'engage à respecter les prescriptions techniques, administratives et le cas échéant financières de mise en œuvre des mesures de prévention, de surveillance ou de lutte prescrites par l'autorité administrative et des opérations de police sanitaire exécutées en application de l'article L. 203-7 du code rural et de la pêche maritime.

Article 4 : police sanitaire

Madame Sylvie Lavoisier pourra être appelée par le préfet de ses départements d'exercice pour la réalisation d'opérations de police sanitaire au sein des lieux de détention ou des établissements pour lesquels elle a été désignée vétérinaire sanitaire. Elle sera tenue de concourir à ces opérations en application des dispositions de l'article L. 203-7 du code rural et de la pêche maritime.

Article 5 : non respect du présent arrêté

Tout manquement ou faute commis dans l'exercice de la présente habilitation sanitaire entraînera l'application des dispositions prévues aux articles R. 203-15, R. 228-6 et suivants du code rural et de la pêche maritime.

Article 6 : délais et voies de recours

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne dans un délai de deux mois à compter de la date de notification.

Article 7 : exécution

Le Préfet des Ardennes, le directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations des Ardennes et le docteur Sylvie Lavoisier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Ardennes et des services déconcentrés de l'État.

Fait à Charleville-Mézières, le 7 décembre 2017

Pour le directeur départemental de la cohésion sociale
et de la protection des populations
et par délégation

Le chef du service santé, protection des animaux et
environnement,

Dr Vét. Abdelrazak ZERIFI

DDCSPP 08

8-2017-12-07-006

arrêté DDCSPP 2017-212 attribuant l'habilitation sanitaire
à Mme Anne-Laure Emond

ARRETE DDCSPP 2017-212

attribuant l'habilitation sanitaire à Madame Anne-Laure Emond

LE PREFET DES ARDENNES

Chevalier de la légion d'honneur,
Chevalier de l'Ordre national du Mérite,

- Vu** le Code rural et de la pêche maritime et notamment ses articles L. 203-1 à L. 203-7, L. 223-5, R. 203-1 à R. 203-15 et R. 242-33 ;
- Vu** le Décret n° 80-516 du 4 juillet 1980, modifié par le décret n° 90-1033 du 19 novembre 1990 et par le décret 2003-768 du 1^{er} août 2003, relatif à l'exécution des mesures de prophylaxie collective des maladies des animaux ;
- Vu** le Décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets et à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu** le Décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;
- Vu** le Décret du 9 juin 2016 nommant M. Pascal Joly, en qualité de préfet des Ardennes ;
- Vu** l'Arrêté ministériel du 23 juillet 2012 relatif aux conditions d'exercice du vétérinaire sanitaire;
- Vu** l'Arrêté du 4 janvier 2012 portant nomination de M. Arthur TIRADO en qualité de directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations des Ardennes ;
- Vu** l'Arrêté préfectoral n° 2017-442 du 13 septembre 2017 portant délégation de signature à M. Arthur TIRADO en qualité de directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations des Ardennes ;
- Vu** la demande présentée par Madame Anne-Laure Emond née le 18 juillet 1985 à Château Thierry et domiciliée professionnellement au 6 place René Bourré 08250 Grandpré ;

Considérant que Madame Anne-Laure Emond remplit les conditions permettant l'attribution de l'habilitation sanitaire ;

Sur la proposition du directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations des Ardennes ;

A R R Ê T E

Article 1^{er} : attribution de l'habilitation sanitaire

L'habilitation sanitaire prévue à l'article L. 203-1 du code rural et de la pêche maritime susvisé est attribuée pour une durée de cinq ans dans les départements des Ardennes, de la Meuse, de la Marne et de la Haute-Marne à Madame Anne-Laure Emond, docteur vétérinaire administrativement domiciliée au 6 place René Bourré 08250 Grandpré .

Article 2 : renouvellement

Dans la mesure où les conditions requises ont été respectées, cette habilitation sanitaire est renouvelable par période de cinq années tacitement reconduites sous réserve pour le vétérinaire sanitaire de justifier à l'issue de chaque période de cinq ans, auprès du préfet des Ardennes, du respect de ses obligations de formation continue prévues à l'article R. 203-12.

Article 3 : engagement

Madame Anne-Laure Emond, s'engage à respecter les prescriptions techniques, administratives et le cas échéant financières de mise en œuvre des mesures de prévention, de surveillance ou de lutte prescrites par l'autorité administrative et des opérations de police sanitaire exécutées en application de l'article L. 203-7 du code rural et de la pêche maritime.

Article 4 : police sanitaire

Madame Anne-Laure Emond pourra être appelée par le préfet de ses départements d'exercice pour la réalisation d'opérations de police sanitaire au sein des lieux de détention ou des établissements pour lesquels elle a été désignée vétérinaire sanitaire. Elle sera tenue de concourir à ces opérations en application des dispositions de l'article L. 203-7 du code rural et de la pêche maritime.

Article 5 : non respect du présent arrêté

Tout manquement ou faute commis dans l'exercice de la présente habilitation sanitaire entraînera l'application des dispositions prévues aux articles R. 203-15, R. 228-6 et suivants du code rural et de la pêche maritime.

Article 6 : délais et voies de recours

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne dans un délai de deux mois à compter de la date de notification.

Article 7 : exécution

Le Préfet des Ardennes le directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations des Ardennes et le docteur Anne-Laure Emond sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Ardennes et des services déconcentrés de l'État.

Fait à Charleville-Mézières, le date 7 décembre 2017

Pour le directeur départemental de la cohésion sociale
et de la protection des populations
et par délégation
Le chef du service santé, protection des animaux et
environnement,

Dr Vét. Abdelrazak ZERIFI

DDCSPP 08

8-2018-01-11-001

**arrêté DDCSPP 2018-003 attribuant l'habilitation sanitaire
à M. Clément Bachelart**

PREFET DES ARDENNES

ARRETE DDCSPP 2018-003

attribuant l'habilitation sanitaire provisoire à Monsieur Clément Bachelart

LE PREFET DES ARDENNES

Chevalier de la légion d'honneur,
Chevalier de l'Ordre national du Mérite,

- Vu** le Code rural et de la pêche maritime et notamment ses articles L. 203-1 à L. 203-7, L. 223-5, R. 203-1 à R. 203-15 et R. 242-33 ;
- Vu** le Décret n° 80-516 du 4 juillet 1980, modifié par le décret n° 90-1033 du 19 novembre 1990 et par le décret 2003-768 du 1^{er} août 2003, relatif à l'exécution des mesures de prophylaxie collective des maladies des animaux ;
- Vu** le Décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets et à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu** le Décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;
- Vu** le Décret du 9 juin 2016 nommant M. Pascal Joly, en qualité de préfet des Ardennes ;
- Vu** l'Arrêté ministériel du 23 juillet 2012 relatif aux conditions d'exercice du vétérinaire sanitaire;
- Vu** l'Arrêté du 4 janvier 2012 portant nomination de M. Arthur TIRADO en qualité de directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations des Ardennes ;
- Vu** l'Arrêté préfectoral n° 2017-442 du 13 septembre 2017 portant délégation de signature à M. Arthur TIRADO en qualité de directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations des Ardennes ;
- Vu** la demande présentée par Monsieur Clément Bachelart né le 23 juin 1992 à Chimay (Belgique) et domicilié professionnellement au 24 rue des Grains 08220 Chaumont Porcien ;

Considérant que Monsieur Clément Bachelart remplit les conditions permettant l'attribution de l'habilitation sanitaire ;

Sur la proposition du directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations des Ardennes ;

A R R Ê T E

Article 1^{er} : attribution de l'habilitation sanitaire

L'habilitation sanitaire prévue à l'article L. 203-1 du code rural et de la pêche maritime susvisé est attribuée pour une durée de un an à Monsieur Clément Bachelart, docteur vétérinaire pour les départements des Ardennes, de l'Aisne et de la Marne administrativement domicilié au 24 rue des Grains 08220 Chaumont Porcien .

Article 2 : renouvellement

Dans la mesure où les conditions requises ont été respectées, cette habilitation sanitaire est renouvelable par période de cinq années tacitement reconduites sous réserve pour le vétérinaire sanitaire de justifier à l'issue de chaque période de cinq ans, auprès du préfet des Ardennes, du respect de ses obligations de formation continue prévues à l'article R. 203-12.

Article 3 : engagement

Monsieur Clément Bachelart, s'engage à respecter les prescriptions techniques, administratives et le cas échéant financières de mise en œuvre des mesures de prévention, de surveillance ou de lutte prescrites par l'autorité administrative et des opérations de police sanitaire exécutées en application de l'article L. 203-7 du code rural et de la pêche maritime.

Article 4 : police sanitaire

Monsieur Clément Bachelart pourra être appelé par le préfet de ses départements d'exercice pour la réalisation d'opérations de police sanitaire au sein des lieux de détention ou des établissements pour lesquels il a été désigné vétérinaire sanitaire. Il sera tenu de concourir à ces opérations en application des dispositions de l'article L. 203-7 du code rural et de la pêche maritime.

Article 5 : non respect du présent arrêté

Tout manquement ou faute commis dans l'exercice de la présente habilitation sanitaire entraînera l'application des dispositions prévues aux articles R. 203-15, R. 228-6 et suivants du code rural et de la pêche maritime.

Article 6 : délais et voies de recours

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne dans un délai de deux mois à compter de la date de notification.

Article 7 : exécution

Le Préfet des Ardennes, le directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations des Ardennes et le docteur Clément Bachelart sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Ardennes et des services déconcentrés de l'État.

Fait à Charleville-Mézières, le 11 janvier 2018

Pour le directeur départemental de la cohésion sociale
et de la protection des populations
et par délégation
Le chef du service santé, protection des animaux et
environnement

Dr Vét. Abdelrazak ZERIFI

DIRECCTE 08

8-2018-01-08-001

Arrêté portant attribution de la médaille d'honneur du
travail - Promotion 1er janvier 2018



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DES ARDENNES

ARRETE

portant attribution de la médaille d'honneur du travail

Promotion du 1er janvier 2018

**Le préfet des Ardennes
Chevalier de l'Ordre National du Mérite
Chevalier de la Légion d'Honneur**

VU le décret 48-852 du 15 mai 1948 modifié instituant la médaille d'honneur du travail ;

Vu le décret 84-591 du 4 juillet 1984 modifié par les décrets 2000-1015 du 17 octobre 2000 et 2007-1746 du 12 décembre 2007 ;

VU le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU l'arrêté du 17 juillet 1984 portant délégation de pouvoirs aux préfets pour l'attribution de la médaille d'honneur du travail ;

ARRETE

Article 1 : La médaille d'honneur du travail ARGENT est décernée à :

- **Monsieur AFONSO Dominique**
Ebarbeur, Ets Raymond BARRE S.A., LES HAUTES-RIVIERES.
demeurant à BOGNY-SUR-MEUSE
- **Monsieur ALEM Rachid**
Opérateur MAF, SAS FORGEX RAGUET, MONTHERME.
demeurant à MONTHERME
- **Monsieur ANDREGONCALVES Alexandre**
Fraiseur, BOURGUIGNON BARRE, LES HAUTES-RIVIERES.
demeurant à SEDAN
- **Monsieur ANTOINE Eric**
Pistoleur, INVICTA GROUP, VIVIER-AU-COURT.
demeurant à RIMOGNE
- **Monsieur AUDIGE Thierry**
Travailleur Handicapé, EDPAMS Jacques Sourdille, BELLEVILLE-ET-CHATILLON-SUR-
BAR.
demeurant à GRANDPRE
- **Monsieur BARBARAT Patrick**
Opérateur Polyvalent UEP Forge Fonderie, PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES,
CHARLEVILLE-MEZIERES.
demeurant à FLIZE
- **Monsieur BARDIAUX Benoît**
Ouvrier de Fabrication, DUPUY, QUATRE-CHAMPS.
demeurant à BALLAY
- **Monsieur BASTOS PEREIRA Avéline**
Chef de Groupe, PREVOIR VIE, PARIS.
demeurant à TOURNES
- **Monsieur BAUDRILLARD Laurent**
Employé d' Immeubles, ESPACE HABITAT, CHARLEVILLE-MEZIERES.
demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES
- **Monsieur BEAUVILLAIN Hervé**
Fraiseur Commandes Numériques, FTS, SEDAN.
demeurant à NOYERS-PONT-MAUGIS
- **Monsieur BEAUVOIS Jean**
Magasinier, AFS SEDAN, GLAIRE.
demeurant à ECORDAL
- **Monsieur BESTELLE Réginald**
Chauffeur Poids Lourd, SUEZ RV NORD EST, SEDAN.
demeurant à PRIX-LES-MEZIERES
- **Madame BILLETTE Christelle**
Employée Commerciale, CARREFOUR, RETHEL.
demeurant à CHAPPES

- **Madame BOUDSOCQ Gwendoline**
Technicienne PPS, AIR FRANCE, LE MESNIL-AMELOT.
demeurant à GIVONNE
- **Monsieur BOULARHLARH Abdelaziz**
Opérateur de Forge, ATELIERS DES JANVES, BOGNY-SUR-MEUSE.
demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES
- **Monsieur BOURDON AGNES Jean**
Travailleur Handicapé, EDPAMS Jacques Sourdille, BELLEVILLE-ET-CHATILLON-SUR-
BAR.
demeurant à VOUZIERES
- **Monsieur BOUZIDI Mohand**
Agent de Production, NEXANS, FUMAY.
demeurant à HAYBES
- **Monsieur BRASSEUR Joël**
Agent de Fabrication, TARKETT FRANCE, SEDAN.
demeurant à SEDAN
- **Madame BRAU Thérèse**
Gestionnaire de Paie, MUTUALITE FRANCAISE CHAMPAGNE ARDENNE, TROYES.
demeurant à VILLERS-SEMEUSE
- **Madame BRIDAUX Sylvie**
Employée d'Immeubles, ESPACE HABITAT, CHARLEVILLE-MEZIERES.
demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES
- **Monsieur BRIET Pascal**
Chef des Ventes France, LA BUVETTE, TOURNES.
demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES
- **Madame BRION Delphine**
Infirmière, UGECAM NORD- EST, CHARLEVILLE-MEZIERES.
demeurant à NOUZONVILLE
- **Monsieur BUARD Sébastien**
Agent de Production, INVICTA GROUP, VIVIER-AU-COURT.
demeurant à MESSINCOURT
- **Monsieur BUGNET Philippe**
Conducteur de Chantier, CLEMESSEY SA, REIMS.
demeurant à JUNIVILLE
- **Madame CLEMENT Nathalie**
Chef d'Équipe, TECHMAN INDUSTRIE, SAINT-VULBAS.
demeurant à GIVET
- **Monsieur COLLARD Fabien**
Fraiseur, BOURGUIGNON BARRE, LES HAUTES-RIVIERES.
demeurant à LES HAUTES-RIVIERES
- **Monsieur CORDONNIER Michael**
Soudeur, EJ ARDENNES, BOGNY-SUR-MEUSE.
demeurant à TOURNES

- **Madame COULMY Laurence**
Responsable d'Equipe Laboratoire, DELPHARM, REIMS.
demeurant à COUCY
- **Monsieur DEGEN Ludovic**
Monteur - Ajusteur, NUMALLIANCE, SAINT-MICHEL-SUR-MEURTHE.
demeurant à REMILLY-AILLICOURT
- **Madame DELANOE Catherine**
Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs, UDAF, CHARLEVILLE-MEZIERES.
demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES
- **Madame DELEPINE Carole**
Chirurgien Dentiste, MUTUELLE PREMIRIS, REVIN.
demeurant à REVIN
- **Monsieur DELEPINE Christophe**
Chirurgien Dentiste, MUTUELLE PREMIRIS, REVIN.
demeurant à REVIN
- **Monsieur DEMOULIN Nicolas**
Superviseur de Production, VALEO SYSTEMES THERMIQUES, REIMS.
demeurant à HAUVINE
- **Madame DEUSSEN Carine**
Employée de Bureau. ESPACE HABITAT, CHARLEVILLE-MEZIERES.
demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES
- **Madame DEVIE Séverine**
Secrétaire Médicale, ARDENNES SANTE TRAVAIL, CHARLEVILLE-MEZIERES.
demeurant à BIERMES
- **Madame DI PIRRO Céline**
Chargée d'Intervention Sociale, ASSOCIATION DE MOYENS ASSURANCE, PARIS.
demeurant à LES AYVELLES
- **Madame DUJEUX Virginie**
Secrétaire, DERICHEBOURG ENVIRONNEMENT ESKA, ARS-SUR-MOSELLE.
demeurant à NOUZONVILLE
- **Monsieur DUMAY William**
Directeur Usine, SMURFIT KAPPA, SAULT-LES-RETHEL.
demeurant à POIX-TERRON
- **Monsieur DUTHOIT Frédéric**
Chef d'Equipe en Logistique Nucléaire, ENDEI. ENGIE, AVOINE.
demeurant à VIREUX-WALLERAND
- **Monsieur ESTIEZ Laurent**
Technicien d'Atelier, EJ ARDENNES, BOGNY-SUR-MEUSE.
demeurant à SAPOGNE-ET-FEUCHIERES
- **Madame FERRANDIS Nathalie**
Agent Administratif, COMMUNE DE SAINT MENGES, SAINT-MENGES.
demeurant à SAINT-MENGES
- **Monsieur FOURTEMBERG Thierry**
Responsable Administration des Ventes, SAS FORGEX RAGUET, MONTIERME.
demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES

- **Madame FUSTER Anne**
Assistante d'Agence, AXIMA CONCEPT, PARIS LA DEFENSE.
demeurant à RETHEL

- **Madame GILLARD Carole**
Secrétaire, LABORATOIRE BIO ARD' AISNE, RETHEL.
demeurant à BOUTANCOURT

- **Madame GOBEAUX Catherine**
Conducteur de Ligne, VANDEMOORTELE, REIMS.
demeurant à AVAUX

- **Monsieur GOBE Stéphane**
Opérateur CN, SAS FORGEX RAGUET, MONTHERME.
demeurant à NOUZONVILLE

- **Madame GOUGET Nadine**
Médecin du Travail, ARDENNES SANTE TRAVAIL., CHARLEVILLE-MEZIERES.
demeurant à GIVET

- **Monsieur GOURY Renaud**
Chef d'Equipe, A. SCHULMAN PLASTICS S.A.S., GIVET.
demeurant à GIVET

- **Monsieur GRASSET André**
Couvreur, ENTREPRISE CARRE Emmanuel, GRANDPRE.
demeurant à BOULT-AUX-BOIS

- **Monsieur GRAVIER Sébastien**
Agent de Production, NEXANS, FUMAY.
demeurant à HAYBES

- **Monsieur GRIDAINE Ludovic**
Cuisinier, COMPASS GROUP FRANCE, CHATILLON.
demeurant à MAIRY

- **Monsieur GUIBERTI Franck**
Conducteur de Ligne, DELPHARM, REIMS.
demeurant à VIEUX-LES-ASFELD

- **Monsieur GUIDICI Jérôme**
Grenailleur, BOURGUIGNON BARRE, LES HAUTES-RIVIERES.
demeurant à LINCAMPS

- **Madame HADJAL Yamina**
Aide-Soigante, UGECAM NORD- EST, CHARLEVILLE-MEZIERES.
demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES

- **Monsieur HALTER Vincent**
Responsable Informatique, ARDEN EQUIPMENT, CHARLEVILLE-MEZIERES.
demeurant à LAUNOIS-SUR-VENCE

- **Madame HAUTCOEUR Delphine**
Gestionnaire Ressources Humaines, UGECAM NORD- EST, CHARLEVILLE-MEZIERES.
demeurant à VILLERS-SEMEUSE

- **Madame HERMANOWSKI Agnès**
Conducteur de Ligne, VANDEMOORTELE, REIMS.
demeurant à TAGNON
- **Monsieur IGNACZINSKI Luc**
Contrôleur Ligne, INVICTA GROUP, VIVIER-AU-COURT.
demeurant à VIVIER-AU-COURT
- **Monsieur ISTACE Franck**
Technicien Maintenance, AFS SEDAN, GLAIRE.
demeurant à GIVONNE
- **Madame JACQUES Nathalie**
Secrétaire de Direction, MUTUALITE FRANCAISE CHAMPAGNE ARDENNE, TROYES.
demeurant à LUMES
- **Monsieur JACQUOT Bernard**
Moniteur d'Atelier, A.F.E.I.P.H. ENTREPRISE ADAPTEE, FUMAY.
demeurant à SAINT-MARCEAU
- **Madame JAUNIAUX Sandrine**
Gestionnaire de Paie, MUTUALITE FRANCAISE CHAMPAGNE ARDENNE, TROYES.
demeurant à AUBIGNY-LES-POTHEES
- **Monsieur JOFFIN Emmanuel**
Chef d'Atelier Habillage, MHCS, EPERNAY.
demeurant à VIEUX-LES-ASFELD
- **Madame JONVAL Audrey**
Conseillère E.S.F., S.A.S. SESCA, CHARLEVILLE-MEZIERES.
demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES
- **Monsieur JULLIEN Hervé**
Fraiseur, AFS SEDAN, GLAIRE.
demeurant à VILLERS-SUR-BAR
- **Monsieur KADRASSI Hassan**
Contrôleur Exploitation, TRANSDEV REIMS, REIMS.
demeurant à ASFELD
- **Monsieur KIEFFER Olivier**
Responsable Opérations Industrielle, GIVAUDAN FRANCE SAS, POMACLE.
demeurant à MENIL-LEPINOIS
- **Madame KOSTYK Murielle**
Aide Médico-Psychologique, UGECAM NORD- EST, CHARLEVILLE-MEZIERES.
demeurant à SAULCES-MONCLIN
- **Monsieur KROGULEC Cédric**
Cariste Expédition, POUSSEUR REFRACTORIES, VIREUX-MOLHAIN.
demeurant à VIREUX-WALLERAND
- **Madame LAGODA Valérie**
Cadre de Santé, UGECAM NORD- EST, CHARLEVILLE-MEZIERES.
demeurant à SAINT-MENGES
- **Madame LAUNOY Virginie**
Aide- Soignante, UGECAM NORD- EST, CHARLEVILLE-MEZIERES.
demeurant à FLAIGNES-HAVYS

- **Madame LAURENT Régine**
Chauffeur Livreur, ALLIANCE HEALTHCARE REPARTITION, CHARLEVILLE-MEZIERES.
demeurant à NEUVILLE-LES-THIS

- **Madame LECOMTE Sandrine**
Neuropsychologue, UGECAM NORD- EST, CHARLEVILLE-MEZIERES.
demeurant à RAILLICOURT

- **Monsieur LELUC François**
Psychologue, CMPP ET CAMSP DES ARDENNES, CHARLEVILLE-MEZIERES.
demeurant à AUTRECOURT-ET-POURRON

- **Monsieur LEMAITRE Jean- Pol**
Jardinier, ESPACE HABITAT, CHARLEVILLE-MEZIERES.
demeurant à LA GRANDVILLE

- **Monsieur LERBIER David**
Opérateur de Maintenance, ALSTOM TRANSPORT S.A, PETITE-FORET.
demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES

- **Madame LEROUGE Martine**
Responsable Préparatrice Outils, BOURGUIGNON BARRE, LES HAUTES-RIVIERES.
demeurant à SEDAN

- **Monsieur LEVERD Patrick**
Dessinateur Infographiste, HABITAT 08, CHARLEVILLE-MEZIERES.
demeurant à PRIX-LES-MEZIERES

- **Madame LEVERD Valérie**
Monteuse, A.F.E.I.P.H, FUMAY.
demeurant à FUMAY

- **Monsieur LINGLET Damien**
Agent de Production, NEXANS, FUMAY.
demeurant à FUMAY

- **Madame LOISELEUX Magali**
Aide-Soignante, MUTUALITE FRANCAISE CHAMPAGNE ARDENNE, TROYES.
demeurant à PREZ.

- **Monsieur LONGO Christophe**
Chargé d'Insertion Professionnelle, CENTRE D'AIDE PAR LE TRAVAIL, CHARLEVILLE-MEZIERES.
demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES

- **Madame MACHIN Magali**
Secrétaire, UGECAM NORD- EST, CHARLEVILLE-MEZIERES.
demeurant à RENWEZ.

- **Monsieur MAGNE Yannick**
Chauffeur Poids Lourd, SUEZ RV NORD EST, SEDAN.
demeurant à RAUCOURT-ET-FLABA

- **Madame MALVAL Pascaline**
Technicien du Bâtiment, GIE ITI, CHARLEVILLE-MEZIERES.
demeurant à SAULCES-MONCLIN

- **Madame MAQUIN Florence**
Auxiliaire de Vie Sociale, ADAPAH ARDENNES, CHARLEVILLE-MEZIERES.
demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES

- **Monsieur MARBAISE Cyrille**
Responsable Process, TARKETT FRANCE, SEDAN.
demeurant à SEDAN

- **Monsieur MAROTTE Joël**
Employé Magasin Polyvalent, ALLIANCE HEALTHCARE REPARTITION,
CHARLEVILLE-MEZIERES.
demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES

- **Monsieur MATHIEU Franck**
Chauffeur Poids Lourd, SUEZ RV NORD EST, SEDAN.
demeurant à SEDAN

- **Madame MATUSIK Marie- Hélène**
Agent des Services Logistiques, MUTUALITE FRANCAISE CHAMPAGNE ARDENNE,
TROYES.
demeurant à NOUZONVILLE

- **Madame MEUNIER Marie**
Cadre Opérationnel Expert, CAF DES ARDENNES, CHARLEVILLE-MEZIERES.
demeurant à BOUTANCOURT

- **Madame MEYER Valérie**
Assureur Qualité, DELPHARM, REIMS.
demeurant à CONDE-LES-HERPY

- **Monsieur MICHEL Christophe**
Prothésiste Dentaire, L.M.B. PROTHESES DENTAIRES, CHARLEVILLE-MEZIERES.
demeurant à PRIX-LES-MEZIERES

- **Madame MONTREUIL Danièle**
Assistante Dentaire, MUTUALITE FRANCAISE CHAMPAGNE ARDENNE, TROYES.
demeurant à HAYBES

- **Madame MOTELET- CULDAUT Céline**
Assistante C.C.C., DELPHARM, REIMS.
demeurant à AMAGNE

- **Monsieur MOUSSAOUI Mektoub**
Conducteur de Travaux, PREZIOSO LINJEBYGG, VIENNE.
demeurant à GIVET

- **Monsieur MOUZE Jérôme**
Outilleur, Ets Raymond BARRE S.A., LES HAUTES-RIVIERES.
demeurant à LES HAUTES-RIVIERES

- **Madame NASSOGNE Nathalie**
Installatrice, SEDECA ASSYSTEL, SIGNY-LE-PETIT.
demeurant à SIGNY-LE-PETIT

- **Madame NICOLAS Sabine**
Directrice Médico Technique, UGECAM NORD- EST, CHARLEVILLE-MEZIERES.
demeurant à VILLY

- **Madame OLVEC Cécile**
Secrétaire, ESPACE HABITAT, CHARLEVILLE-MEZIERES.
demeurant à BOURG-FIDÈLE
- **Madame OMETAK Florence**
Technicienne de Fabrication, DELPHARM, REIMS.
demeurant à VILLERS-DEVANT-LE-THOUR
- **Monsieur PARLIER Michael**
Agent d'Exploitation, SAEM ARCAVI, CHALANDRY-ELAIRE.
demeurant à REVIN
- **Monsieur PELTIER Yannick**
Agent de Maîtrise, SA JML, VRIGNE-AUX-BOIS.
demeurant à LE CHESNE
- **Monsieur PERILLIER Philippe**
Technicien de Maintenance, MHCS, EPERNAY.
demeurant à SAINT-LOUP-EN-CHAMPAGNE
- **Madame PETRONIO Elodie**
Aide -Soignante, MUTUALITE FRANCAISE CHAMPAGNE ARDENNE, TROYES.
demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES
- **Monsieur PICOT David**
Décocheur, FONDERIE BEROUDIAUX SAS, REVIN.
demeurant à ROCROI
- **Monsieur PLANTIN Cyril**
Conducteur de Ligne, DELPHARM, REIMS.
demeurant à ASFELD
- **Madame PLANTIN Stéphanie**
Assistante Dentaire, MUTUALITE FRANCAISE CHAMPAGNE ARDENNE, TROYES.
demeurant à JUZANCOURT
- **Monsieur PRETO Anibal**
Informaticien, APAJH ARDENNES IME LES SAPINS, ROCROI.
demeurant à REVIN
- **Madame RAVIGNEAUX Stéphanie**
Assistante de Direction, TARKETT FRANCE, SEDAN.
demeurant à SEDAN
- **Monsieur RICHART Alex**
Chef d'Atelier, SAE SMB INDUSTRIES, HAM-LES-MOINES.
demeurant à BOGNY-SUR-MEUSE
- **Monsieur SALA Frédéric**
Chef de Quai, STEF TRP RETHEL, LE CHATELET-SUR-RETOURNE.
demeurant à BARBY
- **Madame SCHNEIDER Marielle**
Aide-Soignante, MUTUALITE FRANCAISE CHAMPAGNE ARDENNE, TROYES.
demeurant à SAINT-LAURENT

- **Monsieur SENECHAL Samuel**
Maintenancier Process, PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES, CHARLEVILLE-MEZIERES.
demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES

- **Monsieur SOULIER Christophe**
Directeur Adjoint Délégué, CAF DES ARDENNES, CHARLEVILLE-MEZIERES.
demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES

- **Monsieur TAMBOURET Frédéric**
Assistant Contrôle de Gestion, PLAFOMETAL, MONTIIERME.
demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES

- **Madame TASSOT Sandrine**
Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs, UDAF, CHARLEVILLE-MEZIERES.
demeurant à NEUFMAISON

- **Monsieur TAVENAUX Alexandre**
Technicien, ENGIE COFELY, STRASBOURG.
demeurant à RAILLICOURT

- **Madame THIERY Carole**
Employée Administrative, BRINK'S EVOLUTION, CHARLEVILLE-MEZIERES.
demeurant à DONCHERY

- **Monsieur THOREAU Bruno**
Chargé d'Affaires Professionnelles, CIC EST, STRASBOURG.
demeurant à SEDAN

- **Madame TITEUX Aurélie**
Gestionnaire Contrôle des Risques, CAF DES ARDENNES, CHARLEVILLE-MEZIERES.
demeurant à NEUFMANIL

- **Monsieur TORRES Jérémy**
Cadre Educatif, ASSOCIATION SAINT JOSEPH, REIMS.
demeurant à JUNIVILLE

- **Madame TRISTANT Martine**
Leader Tours, FORGE FRANCE, JOIGNY-SUR-MEUSE.
demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES

- **Madame VALERY Elisabeth**
Technicienne Ordonnancement, INVICTA GROUP, VIVIER-AU-COURT.
demeurant à GIVONNE

- **Madame VERRIER Sandrine**
Opérateur de Production, VANDEMOORTELE, REIMS.
demeurant à SAINT-GERMAINMONT

- **Monsieur WASLET Hervé**
Directeur, CAISSE D'EPARGNE LORRAINE CHAMPAGNE ARDENNE, METZ.
demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES

- **Monsieur WERQUIN Sylvain**
Compagnon Peintre, MURS PEINTS, CHARLEVILLE-MEZIERES.
demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES

- **Madame ZARLENGA Caroline**
Infirmière, UGECAM NORD- EST, CHARLEVILLE-MEZIERES.
demeurant à SAINT-LAURENT

Article 2 : La médaille d'honneur du travail Vermeil est décernée à :

- **Monsieur ADAM Lilian**
Chauffeur Poids Lourd, SUEZ RV NORD EST, SEDAN.
demeurant à NOYERS-PONT-MAUGIS
- **Madame ADAM Sylvia**
Préparatrice Commandes GP, SA VYNEX, DONCHERY,
demeurant à THIELONNE
- **Monsieur ANTOINE Marcel**
Estampeur, BOURGUIGNON BARRE, LES HAUTES-RIVIERES.
demeurant à LES HAUTES-RIVIERES
- **Madame ARRAGAIN Nadia**
Ouvrière Usinage Monteuse, JAYOT LCAB, BOGNY-SUR-MEUSE.
demeurant à NEUFMANIL
- **Monsieur AZARD Marc**
Estampeur, BOURGUIGNON BARRE, LES HAUTES-RIVIERES.
demeurant à LES HAUTES-RIVIERES
- **Monsieur BARRE Jean- Raymond**
Chef de Chantier, SADE, METZ.
demeurant à LA ROMAGNE
- **Monsieur BAUDOIN Christian**
Opérateur Polyvalent UEP Forge Fonderie, PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES,
CHARLEVILLE-MEZIERES.
demeurant à NOUZONVILLE
- **Madame BELLONI Marie- Hélène**
Conseillère Technique Thématique, CAF DES ARDENNES, CHARLEVILLE-MEZIERES.
demeurant à REVIN
- **Madame BERTIN Victorina**
Responsable de Service, GIE AG2R REUNICA, PARIS.
demeurant à AVAUX
- **Madame BERTOUT Katty**
Aide- Magasinière, BOURGUIGNON BARRE, LES HAUTES-RIVIERES.
demeurant à LES HAUTES-RIVIERES
- **Monsieur BILET Emmanuel**
Chauffeur de Four, SAS FORGEX RAGUET, MONTHERME.
demeurant à BOGNY-SUR-MEUSE
- **Monsieur BINAUT François**
Chef Comptable, TREFIMETAUX SAS, FROMELENNES.
demeurant à GIVET
- **Madame BIZOUART- CORSINI Magali**
Agent de Bureau/ Magasinière/ Cariste, A.F.E.I.P.H, FUMAY.
demeurant à MONTIGNY-SUR-MEUSE

- **Madame BOULANGER Simone**
Employée Saisie Commandes, SA VYNEX, DONCHERY.
demeurant à NOUVION-SUR-MEUSE

- **Madame BRAIBANT Chantal**
Chargée de Clientèle, AXA FRANCE, NANTERRE.
demeurant à RANCENNES

- **Monsieur BRASSEUR Joël**
Agent de Fabrication, TARKETT FRANCE, SEDAN.
demeurant à SEDAN

- **Monsieur BRIET Pascal**
Chef des Ventes France, LA BUVETTE, TOURNES.
demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES

- **Monsieur CAMPAGNE Laurent**
Aide- Soignant, UGECAM NORD- EST, CHARLEVILLE-MEZIERES.
demeurant à LA GRANDVILLE

- **Madame CHAUSSON Karine**
Technicienne de Laboratoire, LABORATOIRE BIO ARD' AISNE, RETHEL.
demeurant à SAULT-LES-RETHEL

- **Monsieur CHERFA Christophe**
Moniteur d' Atelier, A.F.E.I.P.II, FUMAY.
demeurant à REVIN

- **Monsieur CHOUSER Pascal**
Maintenancier Process Mécanicien, PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES,
CHARLEVILLE-MEZIERES.
demeurant à HAM-LES-MOINES

- **Monsieur COLLET Fabrice**
Conducteur, SUEZ RV NORD EST, SEDAN.
demeurant à SOMMAUTHE

- **Monsieur CORDIER Didier**
Outilleur Mécanique et Brut, PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES, CHARLEVILLE-
MEZIERES.
demeurant à REVIN

- **Madame CORNIL Isabelle**
Comptable, INVICTA GROUP, VIVIER-AU-COURT.
demeurant à CHEVEUGES

- **Madame COUEGNAS Gabrielle**
Vendeuse, SUPERMARCHE MATCH, LA MADELEINE.
demeurant à SAINT-LAURENT

- **Madame COURTOIS Marie- José**
Chargée d'Intervention Sociale, CAF DES ARDENNES, CHARLEVILLE-MEZIERES.
demeurant à SAINT-LAURENT

- **Monsieur COURTOIS Philippe**
Pistoleur, INVICTA GROUP, VIVIER-AU-COURT.
demeurant à SUZANNE

- **Monsieur DARCQ Francis**
Employé Commercial, CORA, VILLERS-SEMEUSE.
demeurant à SEDAN

- **Monsieur DEPONTIEU Damien**
Directeur d'Agence, WALBAUM, REIMS.
demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES

- **Monsieur DESCHAMPS Alain**
Responsable Travaux, CLEMESSY SA, REIMS.
demeurant à SAULT-LES-RETHEL

- **Monsieur DEVALLEE Christophe**
Fondeur, FONDERIE BEROUDIAUX SAS, REVIN.
demeurant à REVIN

- **Monsieur DEVALLEE Eric**
Technicien Expérimenté, POLE EMPLOI GRAND EST, STRASBOURG.
demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES

- **Madame DI BRASI Marilyne**
Educatrice Spécialisée, A.A.S.E.A.A, BAZEILLES.
demeurant à SEDAN

- **Monsieur DUBOIS Jacky**
Chauffeur Poids Lourd, SUEZ RV NORD EST, SEDAN.
demeurant à SEDAN

- **Monsieur DUMAY William**
Directeur Usine, SMURFIT KAPPA, SAULT-LES-RETHEL.
demeurant à POLX-TERRON

- **Monsieur DUPRE Jackie**
Directeur Fonderie, INVICTA GROUP, VIVIER-AU-COURT.
demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES

- **Madame FREROT Nathalie**
Assistante Dentaire, MUTUALITE FRANCAISE CHAMPAGNE ARDENNE, TROYES.
demeurant à LA FRANCHEVILLE

- **Madame GALLET Sandrine**
Opératrice de Traitement Thermique, Ets Raymond BARRE S.A., LES HAUTES-RIVIERES.
demeurant à MONTHERME

- **Monsieur GOBINET Pascal**
Monteur, A.F.E.I.P.H, FUMAY.
demeurant à FUMAY

- **Madame GORON Marie-Line**
Conseillère Patrimoniale, BNP PARIBAS, PARIS.
demeurant à SEDAN

- **Monsieur GUIGNARD Willy**
Magasinier, TARKETT FRANCE, SEDAN.
demeurant à BALAN

- **Monsieur HABAY Patrice**
Cariste, TARKETT FRANCE, SEDAN.
demeurant à SEDAN

- **Monsieur HENRY Jean- Marie**
Acheteur, INVICTA GROUP, VIVIER-AU-COURT.
demeurant à LA FRANCHEVILLE
- **Monsieur HERMAND Didier**
Agent de Fabrication, TARKETT FRANCE, SEDAN.
demeurant à WADELINCOURT
- **Monsieur HUBERTY Bruno**
Agent de Fabrication, TARKETT FRANCE, SEDAN.
demeurant à REMILLY-AILLICOURT
- **Madame JACQUEMARD Sylvie**
Conductrice de Ligne, SA VYNEX, DONCHERY.
demeurant à NOYERS-PONT-MAUGIS
- **Monsieur JACQUOT Bernard**
Moniteur d'Atelier, A.F.E.I.P.H. ENTREPRISE ADAPTEE, FUMAY.
demeurant à SAINT-MARCEAU
- **Monsieur KEDIA Michel**
Conducteur LR, TREFIMETAUX SAS, FROMELIENNES.
demeurant à GIVET
- **Madame LARDENNOIS Sandrine**
Employée Commerciale, CARREFOUR, RETHEL.
demeurant à JUNIVILLE
- **Madame LAVOINE Evelyne**
Opérateur Magnalux Polyvalent, FORGE FRANCE, JOIGNY-SUR-MEUSE.
demeurant à NOUZONVILLE
- **Madame LEBLANC Claudie**
Aide-Soignante, MUTUALITE FRANCAISE CHAMPAGNE ARDENNE, TROYES.
demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES
- **Monsieur LEMAITRE Benoît**
Contremaître, INVICTA GROUP, VIVIER-AU-COURT.
demeurant à DONCHERY
- **Monsieur LEROY Joël**
Chauffeur Poids Lourd, SUEZ RV NORD EST, SEDAN.
demeurant à L.F. CHESNE
- **Monsieur LETINOIS Jean- François**
Responsable Exploitation, WALBAUM, REIMS.
demeurant à LUMES
- **Monsieur LEVERD Patrick**
Dessinateur Infographiste, HABITAT 08, CHARLEVILLE-MEZIERES.
demeurant à PRIX-LES-MEZIERES
- **Monsieur LIBERT Thierry**
Responsable Production Forge, FORGE FRANCE, JOIGNY-SUR-MEUSE.
demeurant à DAMOUZY

- **Madame LIEBEAUX Véronique**
Comptable, FIMCA, CHARLEVILLE-MEZIERES.
demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES

- **Monsieur LONGO Christophe**
Chargé d'Insertion Professionnelle, CENTRE D'AIDE PAR LE TRAVAIL, CHARLEVILLE-MEZIERES.
demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES

- **Monsieur LOPES Manuel**
Matrieur, Ets Raymond BARRE S.A., LES HAUTES-RIVIERES.
demeurant à HAYBES

- **Monsieur LORENT Philippe**
Responsable d'Atelier, EDIFI NORD, TINQUEUX.
demeurant à VILLERS-DEVANT-LE-THOUR

- **Monsieur MAGET Franck**
Monteur Produits Finis, INVICTA GROUP, VIVIER-AU-COURT.
demeurant à GLAIRE

- **Monsieur MAGET Thierry**
Cariste Fonderie, INVICTA GROUP, VIVIER-AU-COURT.
demeurant à VRIGNE-MEUSE

- **Monsieur MAGIN Marc**
Technicien de Maintenance, UGECAM NORD- EST, CHARLEVILLE-MEZIERES.
demeurant à LA FRANCHEVILLE

- **Monsieur MANQUILLET Xavier**
Fraiseur, BOURGUIGNON BARRE, LES HAUTES-RIVIERES.
demeurant à BELGIQUE

- **Madame MARCOUX Marie- Danièle**
Agent Technico-Commercial, SE METALREP, MONTHERME.
demeurant à JOIGNY-SUR-MEUSE

- **Madame MARY Pascale**
Responsable Infirmière, UGECAM NORD- EST, CHARLEVILLE-MEZIERES.
demeurant à MONTCY-NOTRE-DAME

- **Madame MICHEL Nadine**
Cuisinière, SANTE RESTAURATION SERVICES, SAINT-GERMAIN-EN-LAYE.
demeurant à AUVILLERS-LES-FORGES

- **Monsieur MIDOUX Yannick**
Employé d'Immeubles, ESPACE HABITAT, CHARLEVILLE-MEZIERES.
demeurant à NOUVION-SUR-MEUSE

- **Monsieur MIKULA Ludovic**
Technicien Qualité, TARKETT FRANCE, SEDAN.
demeurant à SEDAN

- **Madame MOULIN Françoise**
Secrétaire, FONDERIE BERODIAUX SAS, REVIN.
demeurant à NEUFMANIL

- **Madame MUNTEANU - CHAUVIAUX Christine**
APM Senior, LABORATOIRE GLAXOSMITHKLINE, MARLY-LE-ROI.
demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES

- **Monsieur MURGUET Jean- Michel**
Monteur Produits Finis, INVICTA GROUP, VIVIER-AU-COURT.
demeurant à DOUZY

- **Monsieur PANIZZOLI Philippe**
Employé d'Immeubles, ESPACE HABITAT, CHARLEVILLE-MEZIERES.
demeurant à WARCQ

- **Madame PECQUART Isabelle**
Opératrice Usinage, SOCIETE COLIN MILAS, LES HAUTES-RIVIERES.
demeurant à LINCAMPES

- **Madame PERIN Sylvie**
Préparatrice Commandes GP, SA VYNEX, DONCHERY.
demeurant à CHEVEUGES

- **Monsieur PIAT Patrick**
Agent de Fabrication, TARKETT FRANCE, SEDAN.
demeurant à OMICOURT

- **Madame PIERRARD Christine**
Chargée de Comptabilité, MUTUALITE FRANCAISE CILAMPAGNE ARDENNE, TROYES.
demeurant à VILLE-SUR-LUMES

- **Monsieur PIERROT Jean- Pierre**
Chef d'Equipe Expéditions & Transport, LA BUVETTE, TOURNES.
demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES

- **Monsieur POULAIN Guy**
Agent de Fabrication, TARKETT FRANCE, SEDAN.
demeurant à HARAUCOURT

- **Monsieur POUPET Maurice**
Agent de Fabrication, TARKETT FRANCE, SEDAN.
demeurant à ANGECOURT

- **Monsieur SCHWEITZER Sylvain**
Monteur- Electricien, EIFFAGE ENERGIE LORRAINE MARNE ARDENNES,
DONCHERY.
demeurant à SAPOGNE-ET-FEUCHERES

- **Monsieur SERE Walter**
Ouvrier Polyvalent, INVICTA GROUP, VIVIER-AU-COURT.
demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES

- **Monsieur SEVOUMIAN Franck**
Aide- Conducteur SI, MUNKSJO SAS, STENAY.
demeurant à BARRICOURT

- **Madame SION Antoinette**
Auxiliaire de Vie Sociale, ADAPAH ARDENNES, CHARLEVILLE-MEZIERES.
demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES

- **Monsieur TADDEI Alexandre**
Moniteur, PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES, CHARLEVILLE-MEZIERES.
demeurant à LA HORGNE
- **Monsieur THEATE Gildas**
Employé d'Immeubles, ESPACE HABITAT, CHARLEVILLE-MEZIERES.
demeurant à SEDAN
- **Madame TOUALIRI Sylvie**
Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs, UDAF, CHARLEVILLE-MEZIERES.
demeurant à MONTIHERME
- **Monsieur VANGIERDEGOM Pascal**
Jardinier, ESPACE HABITAT, CHARLEVILLE-MEZIERES.
demeurant à DAMOUZY
- **Madame VIET Dany**
Assistante Tutélaire, UDAF, CHARLEVILLE-MEZIERES.
demeurant à AIGLEMONT

Article 3 : La médaille d'honneur du travail OR est décernée à :

- **Monsieur ALAIME Michel**
Opérateur Polyvalent UEP Forge Fonderie, PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES,
CHARLEVILLE-MEZIERES.
demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES
- **Madame ALEXANDRE Anita**
Agent des Services Logistiques, MUTUALITE FRANCAISE CHAMPAGNE ARDENNE,
TROYES.
demeurant à DOM-LE-MESNIL
- **Monsieur ALEXANDRE Thierry**
Technicien Paillettes, TARKETT FRANCE, SEDAN.
demeurant à CHEVEUGES
- **Madame ANDRE Annie**
Gestionnaire Gestion Administrative, URSSAF CILAMPAGNE-ARDENNE, CHARLEVILLE-
MEZIERES.
demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES
- **Madame ARRAGAIN Nadia**
Ouvrière Usinage Monteuse, JAYOT LCAB, BOGNY-SUR-MEUSE.
demeurant à NEUFMANIL
- **Monsieur ATHAQUET Yvon**
Chargé de Patrimoine, ESPACE HABITAT, CHARLEVILLE-MEZIERES.
demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES
- **Monsieur AUDEGOND Laurent**
Outilleur, FTS, SEDAN.
demeurant à REMILLY-AILLICOURT
- **Monsieur BA Demba Mamadou**
Pontier, AFS SEDAN, GLAIRE.
demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES

- **Madame BAUDRILLARD Brigitte**
Secrétaire Administrative, ORDRE DES MEDECINS, CHARLEVILLE-MEZIERES.
demeurant à NOUZONVILLE
- **Monsieur BEAUFILS Jean- Michel**
Deckeliste, BOURGUIGNON BARRE, LES HAUTES-RIVIERES.
demeurant à GLAIRE
- **Monsieur BEROUDIAUX Jean- Claude**
Ouvrier d'Entretien, ESPACE HABITAT, CHARLEVILLE-MEZIERES.
demeurant à REVIN
- **Madame BERTOUT Katty**
Aide- Magasinière, BOURGUIGNON BARRE, LES HAUTES-RIVIERES.
demeurant à LES HAUTES-RIVIERES
- **Monsieur BILLIAUX Bruno**
Cadre-Documentaliste, CAISSE PRIMAIRE D' ASSURANCE MALADIE, CHARLEVILLE-
MEZIERES.
demeurant à SAINT-LAURENT
- **Madame BILLY CAMBREA Marie- Concetta**
Technicienne Hautement Qualifiée, POLE EMPLOI GRAND EST, STRASBOURG.
demeurant à BOSSEVAL-ET-BRIANCOURT
- **Madame BLACHON Marie- Christine**
Référénte Technique Gestion du Personnel, CAF DES ARDENNES, CHARLEVILLE-
MEZIERES.
demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES
- **Madame BORDIER Sergine**
Employée d'Immeubles, ESPACE HABITAT, CHARLEVILLE-MEZIERES.
demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES
- **Madame BOURBOUZE NIEMERICH Laurence**
Secrétaire de Direction, MUTUALITE FRANCAISE CHAMPAGNE ARDENNE, TROYES.
demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES
- **Monsieur BOURGEOIS Bernard**
Expérimentateur, SYNGENTA FRANCE, SAINT-SAUVEUR.
demeurant à AIRE
- **Madame BOUSREZ Marie- Antoinette**
Référénte Technique Recouvrement, CAF DES ARDENNES, CHARLEVILLE-MEZIERES.
demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES
- **Monsieur BRASSEUR Joël**
Agent de Fabrication, TARKETT FRANCE, SEDAN.
demeurant à SEDAN
- **Monsieur BRASSEUR Patrick**
Cariste, NEXANS, FUMAY.
demeurant à FUMAY
- **Monsieur BRIET Pascal**
Chef des Ventes France, LA BUVETTE, TOURNES.
demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES

- **Monsieur BRUGNEAUX Xavier**
Agent Administratif, FTS, SEDAN.
demeurant à VRIGNE-AUX-BOIS

- **Madame CAFOLLA Fabienne**
Chargée de Clientèle, GMF- ASSURANCES, LEVALLOIS-PERRET.
demeurant à MONTCY-NOTRE-DAME

- **Madame CAMUS Brigitte**
Gestionnaire Sous Traitance, SA VYNEX, THELONNE.
demeurant à NOYERS-PONT-MAUGIS

- **Monsieur CAZARETH Pascal**
Gardien Homme d' Entretien, MUTUALITE FRANCAISE CHAMPAGNE ARDENNE,
TROYES.
demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES

- **Monsieur CHABOTIER Jean- Jacques**
Agent de Production, NEXANS, FUMAY.
demeurant à HAYBES

- **Monsieur CHENET Alain**
Technicien Process, TARKETT FRANCE, SEDAN.
demeurant à REMILLY-AILLICOURT

- **Madame CHERIFI Astrid**
Animateur d' Equipe, CAISSE PRIMAIRE D' ASSURANCE MALADIE, CHARLEVILLE-
MEZIERES.
demeurant à GIVET

- **Madame CHULA Marina**
Comptable, AUROR, CHARLEVILLE-MEZIERES.
demeurant à HOULDIZY

- **Madame CORNET Martine**
Chargée d' Etude, CAF DES ARDENNES, CHARLEVILLE-MEZIERES.
demeurant à IGES GLAIRE

- **Monsieur COURTOIS Philippe**
Pistolier, INVICTA GROUP, VIVIER-AU-COURT.
demeurant à SUZANNE

- **Madame DECHASEAUX Véronique**
Réfèrente Technique Prestations Expert, CAF DES ARDENNES, CHARLEVILLE-
MEZIERES.
demeurant à NOUZONVILLE

- **Madame DEGLIAME Bérengère**
Agent de Production, SA MARCEL FRANCE MECANO GALVA, VRIGNE-AUX-BOIS.
demeurant à FLOING

- **Monsieur DELEAM Thierry**
Agent de Fabrication, FTS, SEDAN.
demeurant à FLOING

- **Madame DELHAYE Christine**
Agent de Production, NEXANS, FUMAY.
demeurant à FUMAY

- **Monsieur DERUISSEAUX Eddy**
Ouvrier, Sté ROZE, GESPUNSART.
demeurant à GESPUNSART

- **Monsieur DUMAY William**
Directeur Usine, SMURFIT KAPPA, SAULT-LES-RETHEL.
demeurant à POIX-TERRON

- **Madame DUTOUQUET Carole**
Technicien de Prestations, CAISSE PRIMAIRE D' ASSURANCE MALADIE,
CHARLEVILLE-MEZIERES.
demeurant à BALAN

- **Monsieur FOISSIER Gilles**
Chef d' Equipe Outillage, BOURGUIGNON BARRE, LES HAUTES-RIVIERES.
demeurant à THILAY

- **Monsieur FRANOT Patrice**
Assistant de Recherche de Laboratoire, ISOTIP JONCOUX, CHARLEVILLE-MEZIERES.
demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES

- **Monsieur GABRYELCZYK Jean- Michel**
Régleur, PLAFOMETAL, MONTHERME.
demeurant à BOURG-FIDELE

- **Monsieur GARDELLIN Francis**
Responsable Qualité Vie Série, BOURGUIGNON BARRE, LES HAUTES-RIVIERES.
demeurant à MONTHERME

- **Monsieur GERBEAU Vincent**
Agent de Production, NEXANS, FUMAY.
demeurant à HAYBES

- **Madame GILLARD Elsa**
Comptable Ressources Humaines, A.F.E.I.P.H, FUMAY.
demeurant à LAIFOUR

- **Monsieur GOMES CARDOSO Fernand**
Agent de Production, NEXANS, FUMAY.
demeurant à FUMAY

- **Monsieur GOUT Michel**
Moniteur, PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES, CHARLEVILLE-MEZIERES.
demeurant à THELONNE

- **Monsieur GOUVENEAUX Benoît**
Maintenancier Process Mécanicien, PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES,
CHARLEVILLE-MEZIERES.
demeurant à NEUVILLE-LES-THIS

- **Madame GRANCHER Jocelyne**
Assistante Responsable Logistique, SA VYNEX, DONCHERY.
demeurant à PETIT REMILLY

- **Madame GRILLON Mugnette**
Monitrice-Educatrice, L INTER ASSOCIATION NORD THIERARCHE, MONTCORNET.
demeurant à RENNEVILLE

- **Madame GUERIN Dominique**
Chef Régional des Ventes, SA VYNEX, THELONNE.
demeurant à BOUTANCOURT
- **Monsieur GUIBERT Ernest**
Bobinier, DOSSOT, CHARLEVILLE-MEZIERES.
demeurant à NOUVION-SUR-MEUSE
- **Madame GUILLEMAIN Marie- Agnès**
Responsable de Secteur, ADAPAH ARDENNES, CHARLEVILLE-MEZIERES.
demeurant à DAMOUZY
- **Madame GUILLET - BODET Christine**
Employée de Secrétariat, APAVE PARISIENNE, PARIS.
demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES
- **Madame HAILLON Maria**
Agent de Production, NEXANS, FUMAY.
demeurant à HAYBES
- **Monsieur HANKUS Michel**
Agent de Production, NEXANS, FUMAY.
demeurant à FUMAY
- **Monsieur HINDERSCHID Christian**
Acheteur Bois, UNILIN SAS, SEDAN.
demeurant à DOUZY
- **Monsieur HUMBERT Philippe**
Technico-Commercial Sédentaire, SONEPAR FRANCE INTERSERVICES, REZE.
demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES
- **Monsieur JACQUEMARD Luc**
Régleur, FTS, SEDAN.
demeurant à VRIGNE-AUX-BOIS
- **Monsieur JACQUOT Bernard**
Moniteur d'Atelier. A.F.E.I.P.H. ENTREPRISE ADAPTEE, FUMAY.
demeurant à SAINT-MARCEAU
- **Madame JELU Sylvie**
Agent de Production, INVICTA GROUP, VIVIER-AU-COURT.
demeurant à ISSANCOURT-ET-RUMEL
- **Monsieur JUBERTIE Laurent**
Responsable Forge, FORGE FRANCE, JOIGNY-SUR-MEUSE.
demeurant à MONTIERME
- **Madame KESTEMAN Géraldine**
Manager de Proximité, URSSAF CHAMPAGNE-ARDENNE, CHARLEVILLE-MEZIERES.
demeurant à WARCQ
- **Monsieur KOHTS Denis**
Conducteur, SUEZ RV NORD EST, SEDAN.
demeurant à SEDAN
- **Monsieur KRATZERT Jacques**
Moniteur, PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES, CHARLEVILLE-MEZIERES.
demeurant à JOIGNY-SUR-MEUSE

- **Monsieur LAMBERT Gérard**
Mécanicien, CARDOT NATURE, DOUZY,
demeurant à POURU-SAINT-REMY
- **Madame LAURENT Isabelle**
Comptable Expert, CAF DES ARDENNES, CHARLEVILLE-MEZIERES.
demeurant à SEDAN
- **Madame LEFEBVRE Margareth**
Agent d'Accueil, NEXANS, FUMAY,
demeurant à FUMAY
- **Monsieur LEMOINE Pascal**
Electromécanicien, MONIER, SIGNY-L'ABBAYE.
demeurant à MONTIGNY-SUR-VENCE
- **Madame LENOIR Carol**
Technicienne Expérimentée, POLE EMPLOI GRAND EST, STRASBOURG.
demeurant à AIGLEMONT
- **Monsieur LEVERD Patrick**
Dessinateur Infographiste, HABITAT 08, CHARLEVILLE-MEZIERES.
demeurant à PRIX-LES-MEZIERES
- **Monsieur LIEBEAUX David**
Agent de Finition, FONDERIE BEROUDIAUX SAS, REVIN.
demeurant à REVIN
- **Monsieur MAJCHER Hervé**
Responsable d'Equipe de Production, NESTLE FRANCE SAS, CHALLERANGE.
demeurant à VOUZIERES
- **Madame MARCINIAK Sylvie**
Hôtesse de Caisse, CARREFOUR, RETHEL.
demeurant à RETHIEL
- **Madame MARFE Brigitte**
Opérateur Polyvalent, FORGE FRANCE, JOIGNY-SUR-MEUSE.
demeurant à NOUZONVILLE
- **Monsieur MARICAL Jean**
Tourneur, NUMALLIANCE, SAINT-MICHEL-SUR-MEURTHE.
demeurant à GLAIRE
- **Monsieur MATHIEU Philippe**
Agent de Fabrication, TARKETT FRANCE, SEDAN.
demeurant à WADELINCOURT
- **Monsieur MOINE Thierry**
Chauffeur- Livreur, BOLLORÉ, PUTEAUX.
demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES
- **Madame MORANDINI Aline**
Cadre principal, A.C.R.- A.D.C. CABINET PIERQUIN, WARCQ.
demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES

- **Monsieur MORETTE Philippe**
Matricieur, Ets Raymond BARRE S.A., LES HAUTES-RIVIERES.
demeurant à LES HAUTES-RIVIERES
- **Madame MOZZI Virginie**
Technicienne Hautement Qualifiée, POLE EMPLOI GRAND EST, STRASBOURG.
demeurant à ISSANCOURT-ET-RUMEL.
- **Madame NANGNIOT Chantal**
Agent d' Entretien, CMPP ET CAMSP DES ARDENNES, CHARLEVILLE-MEZIERES.
demeurant à BAZEILLES
- **Monsieur NOCERA Nazzareno**
Monteur, A.F.E.L.P.H, FUMAY.
demeurant à FUMAY
- **Monsieur NOYER Bruno**
Agent de Production, NEXANS, FUMAY.
demeurant à HAYBES
- **Monsieur ORTEGA Jean- Louis**
Technicien de Prestations, CAISSE PRIMAIRE D' ASSURANCE MALADIE,
CHARLEVILLE-MEZIERES.
demeurant à BOGNY-SUR-MEUSE
- **Monsieur PAQUOT Denis**
Responsable Réseau Export, ARDEN EQUIPMENT, CHARLEVILLE-MEZIERES.
demeurant à NOUZONVILLE
- **Madame PIZARRO Marie- José**
Vendeuse Hôtesse de Caisse, CORA, VILLERS-SEMEUSE.
demeurant à BELVAL
- **Monsieur POUPET Maurice**
Agent de Fabrication, TARKETT FRANCE, SEDAN,
demeurant à ANGECOURT
- **Monsieur QUEQUEVILLE Philippe**
Chauffeur - Livreur, O.C.P. REPARTITION CHAMPAGNE -ARDENNE, WITRY-LES-
REIMS.
demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES
- **Monsieur REMPENAUX Dominique**
Nettoyeur, VANDEMOORTELE, REIMS.
demeurant à RETHIEL
- **Monsieur REMY Hubert**
Aide- Soignant, UGECAM NORD- EST, CHARLEVILLE-MEZIERES.
demeurant à NOUZONVILLE
- **Madame RENAULT Patricia**
Référente Technique AFIC, CAF DES ARDENNES, CHARLEVILLE-MEZIERES.
demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES
- **Madame ROCHETTE Isabelle**
Agent de Fabrication, PROMEL BRUNELLA TECHNOLOGIES, PONTFAVERGER-
MORONVILLIERS.
demeurant à MARVAUX-VIEUX

- **Madame ROUY Agnès**
Gestionnaire Services Généraux, NESTLE FRANCE SAS, CHALLERANGE.
demeurant à CHALLERANGE
- **Monsieur SAINGERY Denis**
Agent Technique Forestier, SOCIETE FORESTIERE, PARIS.
demeurant à SEVIGNY-LA-FORET
- **Monsieur SARTELET Laurent**
Conducteur de Travaux, CMD E CARDOT, DOUZY.
demeurant à DOUZY
- **Monsieur SASSI Francis**
Coodonnateur, TARKETT FRANCE, SEDAN.
demeurant à VILLERS-SUR-BAR
- **Monsieur SCHAEER Thierry**
Chef d'Atelier, CMD E CARDOT, DOUZY.
demeurant à DOUZY
- **Monsieur SCHRICKE Bernard**
Agent de Production, NEXANS, FUMAY.
demeurant à FUMAY
- **Monsieur SCHWARZ Eric**
Professionnel des Services, PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES, CHARLEVILLE-
MEZIERES.
demeurant à VILLERS-SEMUSE
- **Madame SCIPION Nadège**
Chargée de Clientèle, ESPACE HABITAT, CHARLEVILLE-MEZIERES.
demeurant à FUMAY
- **Monsieur SELVE Eric**
Monteur, A.F.E.I.P.H, FUMAY.
demeurant à FUMAY
- **Madame SION Antoinette**
Auxiliaire de Vie Sociale, ADAPAH ARDENNES, CHARLEVILLE-MEZIERES.
demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES
- **Madame SUDAK Josiane**
Assistante de Direction, ARDENNES SANTE TRAVAIL, CHARLEVILLE-MEZIERES.
demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES
- **Monsieur TASSOT Fabrice**
Electromécanicien, INVICTA GROUP, VIVIER-AU-COURT.
demeurant à SAPOGNE-ET-FFUCHERES
- **Monsieur THEISS Bruno**
Conducteur d'Engins, SUEZ RV NORD EST, SEDAN.
demeurant à FLOING
- **Monsieur THIEBEAUX Olivier**
Magasinier, FONDERIE BERODIAUX SAS, REVIN.
demeurant à MAUBERT-FONTAINE

- **Monsieur THIERION Jacky**
Electricien, SMURFIT KAPPA, SAULT-LES-RETHEL.
demeurant à RETHEL.
- **Monsieur THOMAS Jean- Pierre**
Monteur, A.F.E.I.P.H. FUMAY.
demeurant à FUMAY
- **Madame TOPOREK Corinne**
Chargée de Clientèle Agence, VEOLIA EAU COMPAGNIE GENERALE DES EAUX,
METZ.
demeurant à REVIN
- **Madame VALLEE Sylvie**
chef d'Equipe, O.C.P. REPARTITION CHAMPAGNE -ARDENNE, WITRY-LES-REIMS.
demeurant à SAULT-LES-RETHEL
- **Monsieur VALSESIA Dominique**
Equipier Gestionnaire Commercial, LANADIS, CHARLEVILLE-MEZIERES.
demeurant à SECHEVAL
- **Monsieur VANKERKHOVEN Philippe**
Agent de Production, NEXANS, FUMAY.
demeurant à FUMAY
- **Madame VASSEUR Martine**
Technicienne Conseil Allocataires, CAF DES ARDENNES, CHARLEVILLE-MEZIERES.
demeurant à TOURNES
- **Madame VILLEMAUX Christine**
Gestionnaire ISU, URSSAF CHAMPAGNE-ARDENNE, CHARLEVILLE-MEZIERES.
demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES
- **Madame WARSEE Catherine**
Assistante Commerciale, NEXANS, FUMAY.
demeurant à GIVET

Article 4 : La médaille d'honneur du travail GRAND OR est décernée à :

- **Monsieur ACCART André**
Agent de Maintenance, NESTLE FRANCE SAS, CHALLERANGE.
demeurant à SAINT-MOREL
- **Monsieur ANTOINE Eric**
Technicien de Chantier, CLEMESSY SA, REIMS.
demeurant à VIREUX-WALLERAND
- **Monsieur AUBRY Gilles**
Monteur Courant Fort, CLEMESSY SA, REIMS.
demeurant à LA SABOTTERIE
- **Monsieur AYADEN Ali**
Agent de Production AFP, TREFIMETAUX SAS, FROMELENNES.
demeurant à GIVET
- **Madame BABBINI Véronique**
Préparatrice Commandes GP, SA VYNEX, DONCHERY.
demeurant à REMILLY-AILLICOURT

- **Madame BAIJOT Nicole**
Employée Service Approvisionnement, SA VYNEX, THELONNE.
demeurant à HARAUCOURT
- **Monsieur BARBATO Antonio**
Responsable Assurance Qualité, NEXANS, FUMAY.
demeurant à FUMAY
- **Monsieur BARBERON Jimmy**
Chef d'Agence, POINT. P DOCKS DE L'OISE, NOYON.
demeurant à DONCIERY
- **Monsieur BAUDY Jean- Louis**
Cableur, EIFFAGE ENERGIE LORRAINE MARNE ARDENNES, DONCHERY.
demeurant à GIVONNE
- **Madame BEAUCHOT Ginette**
Agent de Service, APAJH ARDENNES IME LES SAPINS, ROCROI.
demeurant à GUE-D'HOSSUS
- **Madame BERNARD Florence**
Responsable Adjointe Service Appros. ETS SPIRE FRERES, CHARLEVILLE-MEZIERES.
demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES
- **Madame BONILLO DERAM Elisabeth**
Techicienne Hautement Qualifiée, POLE EMPLOI GRAND EST, STRASBOURG.
demeurant à LES MAZURES
- **Monsieur BONTEMPS Michel**
Rectifieur, AFS SEDAN, GLAIRE.
demeurant à SEDAN
- **Monsieur BORIN Michel**
Chef d'Equipe, TREFIMETAUX SAS, FROMELENNES.
demeurant à BELGIQUE
- **Monsieur BOUCHOTTE Gilles**
Conducteur de Ligne, VALEO SYSTEMES THERMIQUES, REIMS.
demeurant à POILCOURT-SYDNEY
- **Monsieur BOURGOIN Francis**
Agent Commercial, COMPTOIR GENERAL D' ELECTRICITE, CHARLEVILLE-
MEZIERES.
demeurant à BARBY
- **Monsieur CARDINAL Denis**
Chargeur Four Junker, TREFIMETAUX SAS, FROMELENNES.
demeurant à FUMAY
- **Monsieur CASTELHANO Jean- Baptiste**
Chef d'Equipe Moulage, FONDERIE BEROUDIAUX SAS, REVIN.
demeurant à AUVILLERS-LES-FORGES
- **Madame CHAMPY Michèle**
Secrétaire Médicale, CMPP ET CAMSP DES ARDENNES, CHARLEVILLE-MEZIERES.
demeurant à LA FRANCHIEVILLE

- **Madame CHATELIN Sylvie**
Technicienne Expérimentée, POLE EMPLOI GRAND EST, STRASBOURG.
demeurant à RETHEL

- **Monsieur CHENET Alain**
Technicien Process, TARKETT FRANCE, SEDAN.
demeurant à REMILLY-AILLICOURT

- **Madame CHENOT Marianne**
Agent de Production, FTS, SEDAN.
demeurant à FLOING

- **Madame CHUL Pascale**
Assistante ADV, TARKETT FRANCE, SEDAN.
demeurant à VILLERS-SUR-BAR

- **Madame COSSARDEAUX Laurence**
Assistante Commerciale, INVICTA GROUP, VIVIER-AU-COURT.
demeurant à VRIGNE-AUX-BOIS

- **Monsieur COSSU Franco**
Agent de Travaux, VEOLIA EAU COMPAGNIE GENERALE DES EAUX, METZ.
demeurant à REVIN

- **Monsieur COURTOIS Pascal**
Chef d'Equipe, TREFIMETAUX SAS, FROMELENNES.
demeurant à CHOOZ

- **Monsieur CRETY Patrick**
Responsable Achats, A.F.E.I.P.H, FUMAY.
demeurant à AIGLEMONT

- **Madame CRISMER Antonia**
Agent de Production, NEXANS, FUMAY.
demeurant à FUMAY

- **Monsieur DEVINGT Christian**
Métallier, PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES, CHARLEVILLE-MEZIERES.
demeurant à FLOING

- **Monsieur DIDOT Pierre**
Maintenancier Process Mécanicien, PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES,
CHARLEVILLE-MEZIERES.
demeurant à DOM-LE-MESNIL

- **Monsieur DI PASQUO Itollo**
Agent de Production, NEXANS, FUMAY.
demeurant à CHALANDRY-ELAIRE

- **Monsieur DORCZYNCKI Philippe**
Educateur Spécialisé, IMPRO D'ORZY, REVIN.
demeurant à LES MAZURES

- **Madame DUPLICKI Francine**
Préparatrice Commandes GP, SA VYNEX, DONCHERY.
demeurant à SEDAN

- **Monsieur ENGLEBERT Claude**
Scieur Plurivalent, TREFIMETAUX SAS, FROMELENNES,
demeurant à FROMELENNES
- **Monsieur FERNANDEZ Manuel**
Adjoint au Chef de Service, TREFIMETAUX SAS, FROMELENNES,
demeurant à GIVET
- **Monsieur FLEGER Alain**
Directeur, CAISSE D'EPARGNE LORRAINE CHAMPAGNE ARDENNE, METZ,
demeurant à CARIGNAN
- **Monsieur FONDRIESCHI Didier**
Peseur, TREFIMETAUX SAS, FROMELENNES,
demeurant à BELGIQUE
- **Monsieur FOURCART Marc**
Maintenancier Installations Générales, PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES,
CHARLEVILLE-MEZIERES,
demeurant à CARIGNAN
- **Madame FRANCESCHINEL Martine**
Technicienne Conseil AFI Expert, CAF DES ARDENNES, CHARLEVILLE-MEZIERES,
demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES
- **Madame GARDELLIN Marie- Paule**
Aide- Magasinière, BOURGUIGNON BARRE, LES HAUTES-RIVIERES,
demeurant à MONTHERME
- **Madame GHYLLEBERT Corinne**
Agent de Fabrication, FTS, SEDAN,
demeurant à SEDAN
- **Madame GIMENEZ Patricia**
Opératrice Conditionnement, SA VYNEX, THIELONNE,
demeurant à BAZEILLES
- **Monsieur GODIN Dominique**
Magasinier Picking, SA VYNEX, DONCHERY,
demeurant à SEDAN
- **Madame GOMES Patricia**
Cuisinière, APAJH ARDENNES IME LES SAPINS, ROCROI,
demeurant à FUMAY
- **Madame GRIMAUD Odile**
Chargée de Clientèle, GMF- ASSURANCES, LEVALLOIS-PERRET,
demeurant à LES AYVELLES
- **Madame GUERRIER Corine**
Gestionnaire de Clientèle, CAISSE D'EPARGNE LORRAINE CHAMPAGNE ARDENNE,
METZ,
demeurant à ROCROI
- **Monsieur GUIBERT Ernest**
Bobinier, DOSSOT, CHARLEVILLE-MEZIERES,
demeurant à NOUVION-SUR-MEUSE

- **Madame GUILLAUME Maryline**
Préparatrice Commandes GP, SA VYNEX, DONCHERY,
demeurant à SEDAN

- **Monsieur HASSANI Sassi**
Scieur, TREFIMETAUX SAS, FROMELENNES.
demeurant à GIVET

- **Monsieur HENRAT Francis**
Maintenancier Process Mécanicien, PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES,
CHARLEVILLE-MEZIERES.
demeurant à LONNY

- **Monsieur HINDERSCHID Christian**
Acheteur Bois, UNILIN SAS, SEDAN.
demeurant à DOUZY

- **Monsieur IBOUDGHACENE Cherif**
Chef d' Equipe, TREFIMETAUX SAS, FROMELENNES.
demeurant à FROMELENNES

- **Monsieur JACQUEMIN Janick**
Chef d' Equipe Parachèvement, FONDERIE BERODIAUX SAS, REVIN.
demeurant à GUE-D'HOSSUS

- **Monsieur JACQUOT Bernard**
Moniteur d'Atelier, A.F.E.I.P.H. ENTREPRISE ADAPTEE, FUMAY.
demeurant à SAINT-MARCEAU

- **Monsieur JACQUOT Pascal**
Mouleur, FONDERIE BERODIAUX SAS, REVIN.
demeurant à ETEIGNIERES

- **Monsieur KREBS Didier**
Chargé de Formation, CAISSE PRIMAIRE D' ASSURANCE MALADIE, CHARLEVILLE-
MEZIERES.
demeurant à SEDAN

- **Monsieur LEBEL Patrick**
Estampeur, BOURGUIGNON BARRE, LES HAUTES-RIVIERES.
demeurant à MONTHERME

- **Monsieur LECLERCQ Patrice**
Opérateur Presses/Préformes, SASU OLFA, SIGNY-LE-PETIT.
demeurant à SIGNY-LE-PETIT

- **Monsieur LECOEUICHE Jean- Paul**
Monteur - Régleur, BOURGUIGNON BARRE, LES HAUTES-RIVIERES.
demeurant à MONTHERME

- **Monsieur LEFEBVRE Dominique**
Directeur-Adjoint, CAISSE PRIMAIRE D' ASSURANCE MALADIE, CHARLEVILLE-
MEZIERES.
demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES

- **Monsieur LEMOINE Philippe**
Inspecteur, APAVE PARISIENNE, PARIS.
demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES

- **Madame LEONARD Brigitte**
Assistante Technique, CENTRE AFPA, MONICY-NOTRE-DAME.
demeurant à VILLERS-SEMEUSE
- **Madame LE SEAC'H Marie- Claudine**
Contrôleur Allocataires, CAF DES ARDENNES, CHARLEVILLE-MEZIERES.
demeurant à VILLERS-SEMEUSE
- **Monsieur LEVERD Patrick**
Dessinateur Infographiste, HABITAT 08, CHARLEVILLE-MEZIERES.
demeurant à PRIX-LES-MEZIERES
- **Madame LOIZON Brigitte**
Assistante Directeur Commercial, SA VYNEX, THELONNE.
demeurant à GUIGNICOURT-SUR-VENCE
- **Madame LOUIS Yveline**
Infirmière, TARKETT FRANCE, SEDAN.
demeurant à GIVONNE
- **Madame MAHOUDEAUX Sylvie**
Préparatrice Commandes Pro, SA VYNEX, DONCHERY.
demeurant à BAZEILLES
- **Monsieur MAIRE Patrick**
Métallier, PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES, CHARLEVILLE-MEZIERES.
demeurant à RIMOGNE
- **Monsieur MAKHLOUFI Nasser**
Technicien Qualité Laboratoire, TREFIMETAUX SAS, FROMELENNES.
demeurant à GIVET
- **Monsieur MAOUCHE Alain**
Magasinier, PLAFOMETAL, MONTHERME.
demeurant à MONTHERME
- **Monsieur MARCOTTE Gérard**
Tourneur Outilleur, SAFRAN AIRCRAFT ENGINES, COLOMBES.
demeurant à INAUMONT
- **Monsieur MARECHAL Serge**
Mouleur, FONDERIE BERODIAUX SAS, REVIN.
demeurant à REVIN
- **Monsieur MARIE Alain**
Tourneur, ARDEN VERINS, RETHEL.
demeurant à RETHEL
- **Monsieur MARIE Francis**
Chef d' Atelier, ARDEN VERINS, RETHEL.
demeurant à AMAGNE
- **Monsieur MAURICE Michel**
Peseur Plurivalent, TREFIMETAUX SAS, FROMELENNES.
demeurant à FROMELENNES
- **Monsieur METILLON Jean- Jacques**
Polyvalent, TREFIMETAUX SAS, FROMELENNES.
demeurant à GIVET

- **Monsieur MIMILLE Philippe**
Responsable d'Equipe, NEXANS, FUMAY.
demeurant à FUMAY
- **Monsieur MONTOUT Serge**
Technicien Qualité, SAS FORGEX RAGUET, MONTHERME.
demeurant à ROMERY
- **Monsieur NEUFCEUR James**
Responsable Magasinage, SA VYNEX, DONCHERY.
demeurant à HANNOGNE-SAINT-MARTIN
- **Monsieur OULAD EL MJAHD Ahmed**
Cond Skip, TREFIMETAUX SAS, FROMELENNES.
demeurant à VIREUX-WALLERAND
- **Monsieur PANNIER Pascal**
Chef d'Equipe, TREFIMETAUX SAS, FROMELENNES.
demeurant à GIVET
- **Monsieur PARISELLE Noël**
Conducteur d'Engin, SADE, METZ.
demeurant à MONTCORNET
- **Madame PATRET- RAVAILLE Marie-Odile**
Médecien du Travail, ARDENNES SANTE TRAVAIL, CHARLEVILLE-MEZIERES.
demeurant à BALAN
- **Madame PERCHERON Françoise**
Employée de Bureau, TURQUAIS BOUCLERIE, RAUCOURT-ET-FLABA.
demeurant à HARAUCOURT
- **Madame PEREIRA Michèle**
Perceuse, INVICTA GROUP, VIVIER-AU-COURT.
demeurant à VIVIER-AU-COURT
- **Monsieur PICHOT Claude**
Fraiseur, Ets Raymond BARRE S.A., LES HAUTES-RIVIERES.
demeurant à VILLERS-LE-TILLEUL
- **Monsieur PIQUET Bruno**
Electro-Mécanicien, FTS, SEDAN.
demeurant à SEDAN
- **Monsieur POISSON Jean-Luc**
Coordinateur Technique, TARKETT FRANCE, SEDAN.
demeurant à GIVONNE
- **Madame PONSARD Thérèse**
Employée Service Approvisionnement, SA VYNEX, THELONNE.
demeurant à POURU-SAINT-REMY
- **Madame POURREAU Brigitte**
Agent Gestion de Production, NEXANS, FUMAY.
demeurant à FUMAY

- **Monsieur QUINET Johnny**
Ouvrier d'usinage, JAYOT LCAB, BOGNY-SUR-MEUSE,
demeurant à BOGNY-SUR-MEUSE
- **Madame REYMANN Martine**
Employée Commerciale Confirmée, DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT-ETIENNE,
demeurant à REVIN
- **Madame ROUTA Sylvie**
Opératrice de Saisie, FTS, SEDAN,
demeurant à SEDAN
- **Madame SABLON Monique**
Gestionnaire Opératrice Conditionnement, SA VYNEX, THELONNE,
demeurant à THELONNE
- **Monsieur SCHOPPER Thierry**
Conseiller de Clientèle, CAISSE D'EPARGNE LORRAINE CHAMPAGNE ARDENNE,
METZ,
demeurant à RAUCOURT-ET-FLABA
- **Madame SEMONELLA Jeannine**
Employée Service des Retours, O.C.P. REPARTITION CHAMPAGNE -ARDENNE, WITRY-
LES-REIMS,
demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES
- **Madame SIMON Marianne**
Employée Commerciale, CARREFOUR, RETHEL,
demeurant à AVANCON
- **Madame SOUVETON Catherine**
Assistante de Gestion, PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES, CHARLEVILLE-
MEZIERES,
demeurant à GIVONNE
- **Madame SUDAK Josiane**
Assistante de Direction, ARDENNES SANTE TRAVAIL, CHARLEVILLE-MEZIERES,
demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES
- **Monsieur TAUPIN Patrick**
Outilleur Mécanicien et Brut, PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES, CHARLEVILLE-
MEZIERES,
demeurant à NOUZONVILLE
- **Madame TERESZKIEWICZ Sonia**
Cuisinière, UGECAM NORD- EST, CHARLEVILLE-MEZIERES,
demeurant à SORCY-BAUTHEMONT
- **Madame TURQUIN Elizabeth**
Aide- Magasinière, BOURGUIGNON BARRE, LES HAUTES-RIVIERES,
demeurant à LES HAUTES-RIVIERES
- **Monsieur VINCENT VIRY Didier**
Chaudronnier, AFS SEDAN, GLAIRE,
demeurant à POURU-SAINT-REMY
- **Monsieur WARZEE Thierry**
Responsable Montage, NUMALLIANCE, SAINT-MICHEL-SUR-MEURTHE,
demeurant à ARTAISE-LE-VIVIER

- **Monsieur WASLET Christian**
Soudeur, EJ ARDENNES, BOGNY-SUR-MEUSE.
demeurant à BOGNY-SUR-MEUSE
- **Madame WERY Chantal**
Secrétaire de Direction, APAJH ARDENNES IME LES SAPINS, ROCROL.
demeurant à BELVAL
- **Monsieur ZIDANE Nacir**
Contremaître, TREFIMETAUX SAS, FROMELENNES.
demeurant à RANCENNES

Article 5 : L'Unité Départementale des Ardennes de la DIRECCTE Grand-Est, est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Charleville-Mézières, le **08 JAN. 2018**

Le Préfet


Pascal JOLY

Recours contre le présent arrêté peut être formé devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

DIRECCTE ACAL

8-2018-01-10-006

Microsoft Word -

SUBDELEGATION_POLES_CC_SG_COMP_GENER.d

OCX

portant subdélégation de signature en faveur des responsables de pôles, du secrétaire général et de la cheffe de cabinet de la DIRECCTE Grand Est (compétences générales)



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA REGION GRAND EST

ARRETE n° 2018/03 portant subdélégation de signature
en faveur des Chefs de Pôles, du Secrétaire Général et de la Cheffe de Cabinet
de la Direccte Grand Est (compétences générales)

**Direction régionale
des entreprises,
de la concurrence,
de la consommation,
du travail et de l'emploi
Grand Est**

La directrice régionale des entreprises, de la concurrence,
de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Grand Est

Direction
asal.direction@direccte.gouv.fr

Téléphone : 03.88.15.43.18
Télécopie : 03.88.15.43.43

Vu le code du travail ;
Vu le code de commerce ;
Vu le code de la consommation ;
Vu le code du tourisme ;
Vu le code de la justice administrative ;
VU le code des marchés publics ;
Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la république ;
Vu le décret n° 2015-510 du 07 mai 2015 modifié portant charte de la déconcentration ;
Vu le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;
Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié par le décret n° 2010-146 du 16 février 2010, relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
Vu le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'Etat ;
VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 modifiée relative aux libertés et responsabilités locales ;
VU la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionale et départementales et modifiant le calendrier électoral ;
VU l'arrêté du 29 décembre 2016 portant déconcentration des actes relatifs à la situation individuelle des agents publics exerçant leurs fonctions dans les services déconcentrés des administrations civiles de l'Etat au sens de l'article 15 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
Vu le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;
VU le décret du 09 juin 2016 nommant M. Pascal JOLY, Préfet des Ardennes ;
VU le décret du 9 août 2017 nommant M. Thierry MOSIMANN, Préfet de l'Aube ;
VU le décret du 17 décembre 2015 nommant M. Denis CONUS, Préfet de la Marne ;
VU le décret du 10 février 2016 nommant Mme Françoise SOULIMAN, Préfète de la Haute-Marne ;
VU le décret du 08 décembre 2017 nommant M. Eric FREYSSELINARD, Préfet de Meurthe-et-Moselle ;
VU le décret du 23 août 2016 nommant Mme Muriel NGUYEN, Préfète de la Meuse ;
VU le décret du 11 octobre 2017 nommant M. Didier MARTIN, Préfet de la Moselle ;
VU le décret du 23 août 2016 nommant M. Laurent TOUVET, Préfet du Haut-Rhin ;
VU le décret du 08 décembre 2017 nommant M. Pierre ORY, Préfet des Vosges ;
VU le décret du 22 juin 2017 portant nomination de M. Jean-Luc MARX, Préfet de la Région Grand Est, Préfet de la Zone de Défense et de Sécurité Est, Préfet du Bas-Rhin ;
VU l'arrêté interministériel en date du 1^{er} janvier 2016 portant nomination de Mme Danièle GIUGANTI en qualité de directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Alsace, Champagne Ardenne, Lorraine, à compter du 1^{er} janvier 2016 ;
VU l'arrêté préfectoral n° 2016/07 du 04 janvier 2016 portant organisation de la DIRECCTE Alsace, Champagne Ardenne, Lorraine ;
VU le décret n° 2016-1262 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom de la région Grand Est ;

VU l'arrêté n° 2017/592 du 10 juillet 2017 du Préfet de la Région Grand Est, Préfet du Bas-Rhin, portant délégation de signature (compétences générales) à Mme Danièle GIUGANTI directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Grand est ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2016/366 du 27 juin 2016 du Préfet des Ardennes portant délégation de signature (compétences générales) à Mme Danièle GIUGANTI directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Alsace, Champagne Ardenne, Lorraine ;

Vu l'arrêté préfectoral n° SATCPP-BCI-2017247-0012 du 04 septembre 2017 du Préfet de l'Aube portant délégation de signature (compétences générales) à Mme Danièle GIUGANTI directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Grand Est ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DS 2017-020 du 26 juin 2017 du Préfet de la Marne portant délégation de signature (compétences générales) à Mme Danièle GIUGANTI directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Grand Est ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 725 du 29 février 2016 de la Préfète de la Haute-Marne portant délégation de signature (compétences générales) à Mme Danièle GIUGANTI directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Alsace, Champagne Ardenne, Lorraine ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 17.BCI.96 du 29 décembre 2017 du Préfet de Meurthe-et-Moselle portant délégation de signature (compétences générales) à Mme Danièle GIUGANTI directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Grand Est ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2016-2019 du 19 septembre 2016 de la Préfète de la Meuse portant délégation de signature (compétences générales) à Mme Danièle GIUGANTI directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Alsace, Champagne Ardenne, Lorraine ;

VU l'arrêté préfectoral n° DCL n° 2017-A-161 du 30 octobre 2017 du Préfet de la Moselle portant délégation de signature (compétences générales) à Mme Danièle GIUGANTI directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Grand Est ;

Vu l'arrêté préfectoral du 10 juillet 2017 du Préfet du Bas-Rhin, portant délégation de signature (compétences générales) à Mme Danièle GIUGANTI directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Grand Est ;

Vu l'arrêté préfectoral du 21 décembre 2017 du Préfet du Haut-Rhin portant délégation de signature (compétences générales) à Mme Danièle GIUGANTI directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Grand Est ;

VU l'arrêté préfectoral n° 31/18 du 02 janvier 2018 du Préfet des Vosges portant délégation de signature (compétences générales) à Mme Danièle GIUGANTI directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Grand Est ;

Vu l'arrêté interministériel du 22 janvier 2016 portant nomination de M. Eric LAVOIGNAT, sur l'emploi de directeur régional adjoint, chargé des fonctions de Responsable du pôle « concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie » de la DIRECCTE d'Alsace, Champagne Ardenne, Lorraine ;

Vu l'arrêté interministériel du 01 août 2017 portant nomination de M. Frédéric CHOBLET, sur l'emploi de directeur régional adjoint, chargé des fonctions de Responsable du pôle « entreprise, emploi et économie » de la DIRECCTE Grand Est ;

Vu l'arrêté interministériel du 22 janvier 2016 portant nomination de M. Philippe SOLD, sur l'emploi de directeur régional adjoint, chargé des fonctions de Responsable du pôle « Travail » de la DIRECCTE d'Alsace, Champagne Ardenne, Lorraine ;

VU l'arrêté n° MTS-0000088763 du 07 novembre 2017 affectant Mme Isabelle HOFFEL à la DIRECCTE Grand Est pour exercer les fonctions de Cheffe de Cabinet de la directrice régionale ;

Vu l'arrêté 2017/52 du 15 décembre 2017 confiant à M. Philippe KERNER l'intérim de l'emploi de Secrétaire Général de la DIRECCTE Grand Est à compter du 1^{er} janvier 2018 ;

ARRETE

Article 1^{er} :

Subdélégation de signature est donnée à M. Eric LAVOIGNAT, Responsable du Pôle Concurrence, Consommation, Répression des Fraudes et Métrologie, à M. Frédéric CHOBLET, Responsable du Pôle Entreprise, Emploi et Economie, à M. Philippe SOLD, Responsable du Pôle Travail, à Mme Isabelle HOEFFEL, Cheffe de cabinet et à M. Philippe KERNER, Secrétaire Général par intérim à l'effet de signer l'ensemble des actes d'administration et de gestion relevant des attributions de la Direction Régionale des Entreprises, de la Consommation, de la Concurrence, du Travail et de l'Emploi (Direccte) du Grand Est, tel que prévu par les arrêtés préfectoraux ci-dessus visés, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Danièle GIUGANTI, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi du Grand Est.

Article 2 :

Sont exclues de la présente subdélégation :

I) les correspondances adressées :

- 1) à l'administration centrale
- 2) aux titulaires d'un mandat électif national
- 3) aux représentants élus des collectivités territoriales

II) les décisions relatives à l'organisation générale de la Direction Régionale des Entreprises, de la Consommation, de la Concurrence, du Travail et de l'Emploi du Grand Est.

III) les décisions relatives aux marchés publics prévues à l'article 2 de l'arrêté n° 2017/592 du 10 juillet 2017 du Préfet de région,

sauf pour :

- Mme Isabelle HOEFFEL, cheffe de cabinet ;
- M. Philippe KERNER, secrétaire général par intérim ;
- Mme Carine SZTOR, chef de service « moyens généraux » ; en son absence, la subdélégation qui lui est accordée sera exercée par M. Olivier ADAM, responsable SSIC

à hauteur de 5 000 € cumulés sur une même année civile pour un même type de dépense hors marchés nationaux ou mutualisés au niveau régional.

et

- Mme Isabelle HOEFFEL, cheffe de cabinet ;
- M. Philippe SOLD, responsable du Pôle T ;
- M. Frédéric CHOBLET, responsable du Pôle 3^E ;
- M. Benjamin DRIGHES, adjoint au responsable du Pôle 3^E
- Mme Claudine GUILLE, adjointe au responsable du Pôle 3^E

s'agissant des marchés de service « métiers » (appels à projets dans le cadre des crédits FSE et crédits nationaux des BOP 111, 102 et 103).

Article 3 :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric CHOBLET, subdélégation est donnée à l'effet de signer les décisions, correspondances et documents relevant du domaine du Pôle « Entreprises, Emploi et Economie » à M. Benjamin DRIGHES, Mme Claudine GUILLE, M. Rémy BABEY et Mme Emmanuelle ABRIAL.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Eric LAVOIGNAT, subdélégation est donnée à l'effet de signer les décisions, correspondances et documents relevant de ses attributions dans

les domaines d'activité du Pôle « Concurrence, Consommation, Répression des fraudes et Métrologie », à Mme Evelyne UBEAUD et M. Christian JEANNOT.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe SOLD, subdélégation est donnée à l'effet de signer les décisions, correspondances et documents relevant du domaine du Pôle « Travail » à Mme Valérie BEPOIX et Mme Angélique ALBERTI.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe KERNER, subdélégation est donnée à M. Richard FEDERAK à l'effet de signer les décisions, correspondances et documents relevant de son champ de compétences au sein du Secrétariat Général. En cas d'absence ou d'empêchement de M. FEDERAK, la subdélégation qui lui est accordée sera exercée par Mme Florence GILLOUARD, mais uniquement, sur les actes de gestion courante relevant de ses attributions dans le domaine des ressources humaines (dossiers d'action sociale, arrêtés liés à la maladie/au temps de travail/aux congés/aux CET/à la mobilité).

Article 4 : L'arrêté n° 2017/55 du 19 décembre 2017 est abrogé.

Article 5 :

La directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Grand Est et les subdélégués désignés, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est, ainsi qu'au recueil des actes administratifs des préfectures du Bas-Rhin, du Haut-Rhin, des Ardennes, de l'Aube, de la Marne, de la Haute-Marne, de la Meurthe-et-Moselle, de la Meuse, de la Moselle et des Vosges.

Strasbourg, le 10 janvier 2018



Danièle GIUGANTI

DIRECCTE ACAL

8-2018-01-10-007

Microsoft Word -
SUBDELEGATION_POLES_CC_SG_ORDO.docx

portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses de l'Etat en faveur des responsables de pôles, du secrétaire général et de la cheffe de cabinet de la DIRECCTE Grand Est



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA REGION GRAND EST

ARRETE n° 2018/04 portant subdélégation de signature,
en matière d'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses de l'Etat
en faveur des Chefs de Pôles, du Secrétaire Général
et de la Cheffe de Cabinet de la Direccte Grand Est

**Direction régionale
des entreprises,
de la concurrence,
de la consommation,
du travail et de l'emploi
Grand Est**

La directrice régionale des entreprises, de la concurrence,
de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Grand Est

Direction
aca1.direction@direccte.gouv.fr

Téléphone : 03.88.15.43.18
Télécopie : 03.88.15.43.43

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;
Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la république ;
Vu le décret n° 2012-1246 du 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable ;
Vu le décret n° 2015-510 du 07 mai 2015 modifié portant charte de la déconcentration ;
Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié par le décret n° 2010-146 du 16 février 2010, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
Vu le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'Etat ;
VU la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionale et départementales et modifiant le calendrier électoral ;
Vu le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;
VU le décret du 09 juin 2016 nommant M. Pascal JOLY, Préfet des Ardennes ;
VU le décret du 9 août 2017 nommant M. Thierry MOSIMANN, Préfet de l'Aube ;
VU le décret du 17 décembre 2015 nommant M. Denis CONUS, Préfet de la Marne ;
VU le décret du 10 février 2016 nommant Mme Françoise SOULIMAN, Préfète de la Haute-Marne ;
VU le décret du 08 décembre 2017 nommant M. Eric FREYSSELINARD, Préfet de Meurthe-et-Moselle ;
VU le décret du 23 août 2016 nommant Mme Muriel NGUYEN, Préfète de la Meuse ;
VU le décret du 11 octobre 2017 nommant M. Didier MARTIN, Préfet de la Moselle ;
VU le décret du 23 août 2016 nommant M. Laurent TOUVET, Préfet du Haut-Rhin ;
VU le décret du 08 décembre 2017 nommant M. Pierre ORY, préfet des Vosges ;
VU le décret du 22 juin 2017 portant nomination de M. Jean-Luc MARX, Préfet de la Région Grand Est, Préfet de la Zone de Défense et de Sécurité Est, Préfet du Bas-Rhin ;
VU l'arrêté interministériel en date du 1^{er} janvier 2016 portant nomination de Mme Danièle GIUGANTI en qualité de directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Alsace, Champagne Ardenne, Lorraine, à compter du 1^{er} janvier 2016 ;
VU l'arrêté préfectoral n° 2016/07 du 04 janvier 2016 portant organisation de la DIRECCTE Alsace, Champagne Ardenne, Lorraine ;
VU le décret n° 2016-1262 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom de la région Grand Est ;
VU les arrêtés n° 2017/593 du 10 juillet 2017 et n° 2018/01 du 02 janvier 2018 du Préfet de la Région Grand Est, Préfet du Bas-Rhin, portant délégation de signature à Mme Danièle GIUGANTI directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Grand Est, en qualité de responsable délégué de budget opérationnel de programme régional et en qualité d'ordonnateur secondaire délégué, responsable d'unité opérationnelle ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 2016/367 du 27 juin 2016 du Préfet des Ardennes portant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire à Mme Danièle GIUGANTI directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Alsace, Champagne Ardenne, Lorraine ;
Vu l'arrêté préfectoral n° SATCPP-BCI-2017247-0013 du 04 septembre 2017 du Préfet de l'Aube portant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire à Mme Danièle GIUGANTI directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Grand Est ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DS 2016-052 du 20 janvier 2016 du Préfet de la Marne portant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire à Mme Danièle GIUGANTI directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Alsace, Champagne Ardenne, Lorraine ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 726 du 29 février 2016 de la Préfète de la Haute-Marne portant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire à Mme Danièle GIUGANTI directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Alsace, Champagne Ardenne, Lorraine ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 17.OSD.25 du 29 décembre 2017 du Préfet de Meurthe-et-Moselle portant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire à Mme Danièle GIUGANTI directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Grand Est ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2016-2020 du 19 septembre 2016 de la Préfète de la Meuse portant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire à Mme Danièle GIUGANTI directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Alsace, Champagne Ardenne, Lorraine ;

VU l'arrêté préfectoral n° DCL n° 2017-A-162 du 30 octobre 2017 du Préfet de la Moselle portant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire à Mme Danièle GIUGANTI directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Grand Est ;

Vu l'arrêté préfectoral du 10 juillet 2017 du Préfet du Bas-Rhin portant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire à Mme Danièle GIUGANTI directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Grand Est ;

Vu l'arrêté préfectoral du 21 septembre 2016 du Préfet du Haut-Rhin portant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire à Mme Danièle GIUGANTI directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Grand Est ;

VU l'arrêté préfectoral n° 32/18 du 02 janvier 2018 du Préfet des Vosges portant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire à Mme Danièle GIUGANTI directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Grand Est ;

Vu l'arrêté interministériel du 22 janvier 2016 portant nomination de M. Eric LAVOIGNAT, sur l'emploi de directeur régional adjoint, chargé des fonctions de Responsable du pôle « concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie » de la DIRECCTE d'Alsace, Champagne Ardenne, Lorraine ;

Vu l'arrêté interministériel du 01 août 2017 portant nomination de M. Frédéric CHOBLET, sur l'emploi de directeur régional adjoint, chargé des fonctions de Responsable du pôle « entreprise, emploi et économie » de la DIRECCTE Grand Est ;

Vu l'arrêté interministériel du 22 janvier 2016 portant nomination de M. Philippe SOLD, sur l'emploi de directeur régional adjoint, chargé des fonctions de Responsable du pôle « Travail » de la DIRECCTE d'Alsace, Champagne Ardenne, Lorraine ;

VU l'arrêté n° MTS-0000088763 du 07 novembre 2017 affectant Mme Isabelle HOEFFEL à la DIRECCTE Grand Est pour exercer les fonctions de Cheffe de Cabinet de la directrice régionale ;

Vu l'arrêté 2017/52 du 15 décembre 2017 confiant à M. Philippe KERNER l'intérim de l'emploi de Secrétaire Général de la DIRECCTE Grand Est à compter du 1^{er} janvier 2018 ;

ARRETE

Article 1^{er} :

Subdélégation de signature est donnée à M. Eric LAVOIGNAT, Responsable du Pôle Concurrence, Consommation, Répression des Fraudes et Métrologie, à M. Frédéric CHOBLET, Responsable du Pôle Entreprise, Emploi et Economie, à M. Philippe SOLD, Responsable du Pôle Travail, à Mme Isabelle HOEFFEL, Cheffe de cabinet et à M. Philippe KERNER, Secrétaire Général par intérim à l'effet de signer, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Danièle GIUGANTI, les décisions et actes relevant des attributions de la DIRECCTE Grand Est en matière d'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat imputées sur :

- Les UO régionales Grand Est des BOP centraux des programmes suivants :
 - BOP 102 : accès et retour à l'emploi
 - BOP 103 : accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi
 - BOP 111 : amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail
 - BOP 134 : développement des entreprises et de l'emploi
 - BOP 155 : moyens de fonctionnement de la DIRECCTE
 - BOP 305 : stratégie économique et fiscale
 - BOP 790 : correction financière des disparités régionales de taxe d'apprentissage et incitations au développement de l'apprentissage

- Les BOP régionaux des programmes suivants :
 - BOP 102 : accès et retour à l'emploi
 - BOP 103 : accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi
- L'UO 0333-ACAL-DCTE du BOP régional 333 : moyens mutualisés des administrations déconcentrées
- ainsi que les crédits relevant du programme technique « Fonds Social Européen »

Cette délégation porte sur l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses et recettes.

Délégation est donnée à l'effet de signer les bons de commande, dans le respect des stratégies ministérielles et interministérielles d'achat, de factures et la constatation du service fait des dépenses imputées sur les BOP 333-action 2 et 723 relevant de la compétence de la DIRECCTE.

La signature des agents habilités est accréditée auprès du directeur régional des finances publiques de la région Grand Est et du département du Bas-Rhin et auprès des directeurs départementaux des finances publiques.

Article 2 :

Sont exclus de la présente subdélégation :

- l'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses d'un montant supérieur ou égal à 300 000 € ;
- les arrêtés ou conventions passés avec les collectivités territoriales (article 59 du décret n° 2004 -374 du 29 avril 2004 modifié) ;
- les réquisitions du comptable public (article 38 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique) ;
- l'engagement de la procédure du « passer outre » prévue par l'article 103 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique).

Article 3 :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric CHOBLET, la subdélégation visée à l'article 1^{er} est donnée, pour les programmes P 102, P 103, P 134 et P 155 (pour les crédits relevant du programme technique « Fonds Social Européen ») à M. Benjamin DRIGHES, Mme Claudine GUILLE et à M. Rémy BABEY ;

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Eric LAVOIGNAT, la subdélégation visée à l'article 1^{er} est donnée, pour le programme P 134 et au titre de l'ordonnancement secondaire des recettes en matière de métrologie à M. Christian JEANNOT, Mme Evelyne UBEAUD et M. François-Xavier LABBE ;

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe SOLD, la subdélégation visée à l'article 1^{er} est donnée, pour le programme P 111 à Mme Valérie BEPOIX et Mme Angélique ALBERTI ;

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe KERNER, la subdélégation visée à l'article 1^{er} est donnée, pour les programmes P 102, 103, 111, 134, 155 et 333 à M. Richard FEDERAK, Mme Carine SZTOR et M. Olivier ADAM.

Article 4 :

L'arrêté n° 2017/56 du 19 décembre 2017 est abrogé.

Article 5 :

La directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Grand Est et les subdélégués désignés, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est, ainsi qu'au recueil des actes administratifs des préfectures du Bas-Rhin, du Haut-Rhin, des Ardennes, de l'Aube, de la Marne, de la Haute-Marne, de la Meurthe-et-Moselle, de la Meuse, de la Moselle et des Vosges.

Strasbourg, le 10 janvier 2018


Danièle GIUGANTI

Echantillons de signature :

 Eric LAVOIGNAT	 Philippe SOLD	 Frédéric CHOBLET	 Isabelle HOFFEL
 Benjamin DRIGHES	 Rémy BABEY	 Claudine GUILLE	 Christian JEANNOT
 Evelyne UBEAUD	 François-Xavier LABBE	 Valérie BEPOIX	 Angélique ALBERTI
 Philippe KERNER	 Richard FEDERAK	 Carine SZTOR	 Olivier ADAM

DIRECCTE ACAL

8-2018-01-10-004

Microsoft Word -
SUBDELEGATION_RUD_COMPT_GENER.docx

*portant subdélégation de signature en faveur des responsables des unités départementales de la
DIRECCTE Grand Est*



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA REGION GRAND EST

ARRETE n° 2018/01 portant subdélégation de signature
en faveur des Responsables des Unités Départementales
de la Direccte Grand Est (compétences générales)

**Direction régionale
des entreprises,
de la concurrence,
de la consommation,
du travail et de l'emploi
Grand Est**

La directrice régionale des entreprises, de la concurrence,
de la consommation, du travail et de l'emploi Grand Est

Direction

acal.direction@direccte.gouv.fr

Téléphone : 03.88.15.43.18

Télécopie : 03.88.15.43.43

VU le code du travail ;
VU le code de commerce ;
Vu le code de la consommation ;
VU le code du tourisme ;
VU le code de la sécurité sociale ;
Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la république ;
Vu le décret n° 2015-510 du 07 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;
Vu le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;
VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié par le décret n° 2010-146 du 16 février 2010, relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
Vu le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'Etat ;
Vu le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;
Vu la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral, notamment son article 1^{er} ;
VU le décret du 09 juin 2016 nommant M. Pascal JOLY, Préfet des Ardennes ;
VU le décret du 9 août 2017 nommant M. Thierry MOSIMANN, Préfet de l'Aube ;
VU le décret du 17 décembre 2015 nommant M. Denis CONUS, Préfet de la Marne ;
VU le décret du 10 février 2016 nommant Mme Françoise SOULIMAN, Préfète de la Haute-Marne ;
VU le décret du 08 décembre 2017 nommant M. Eric FREYSSELINARD, Préfet de Meurthe-et-Moselle ;
VU le décret du 23 août 2016 nommant Mme Muriel NGUYEN, Préfète de la Meuse ;
VU le décret du 11 octobre 2017 nommant M. Didier MARTIN, Préfet de la Moselle ;
VU le décret du 23 août 2016 nommant M. Laurent TOUVET, Préfet du Haut-Rhin ;
VU le décret du 08 décembre 2017 nommant M. Pierre ORY, Préfet des Vosges ;
VU le décret du 22 juin 2017 portant nomination de M. Jean-Luc MARX, Préfet de la Région Grand Est, Préfet de la Zone de Défense et de Sécurité Est, Préfet du Bas-Rhin ;
VU l'arrêté interministériel en date du 1^{er} janvier 2016 portant nomination de Mme Danièle GIUGANTI en qualité de directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Alsace, Champagne Ardenne, Lorraine, à compter du 1^{er} janvier 2016 ;
VU l'arrêté n° 2016/07 du 04 janvier 2016 du Préfet de la région Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine, Préfet du Bas-Rhin portant organisation de la DIRECCTE Alsace, Champagne Ardenne, Lorraine ;
VU l'arrêté n° 2017/592 du 10 juillet 2017 du Préfet de la Région Grand Est, Préfet du Bas-Rhin, portant délégation de signature (compétences générales) à Mme Danièle GIUGANTI directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Grand Est ;

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Grand Est (DIRECCTE)

6 rue G. A. Hirn 67085 STRASBOURG CEDEX Standard : 03.88.75.86.00

www.grand-est.direccte.gouv.fr - www.travail-emploi.gouv.fr - www.economie.gouv.fr

Vu l'arrêté préfectoral n° 2016/366 du 27 juin 2016 du Préfet des Ardennes portant délégation de signature (compétences générales) à Mme Danièle GIUGANTI directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Alsace, Champagne Ardenne, Lorraine ;

Vu l'arrêté préfectoral n° SATCPP-BCI-2017247-0012 du 04 septembre 2017 du Préfet de l'Aube portant délégation de signature (compétences générales) à Mme Danièle GIUGANTI directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Grand Est ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DS 2017-020 du 26 juin 2017 du Préfet de la Marne portant délégation de signature (compétences générales) à Mme Danièle GIUGANTI directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Grand Est ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 725 du 29 février 2016 de la Préfète de la Haute-Marne portant délégation de signature (compétences générales) à Mme Danièle GIUGANTI directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Alsace, Champagne Ardenne, Lorraine ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 17.BCI.96 du 29 décembre 2017 du Préfet de Meurthe-et-Moselle portant délégation de signature (compétences générales) à Mme Danièle GIUGANTI directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Grand Est ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2016-2019 du 19 septembre 2016 de la Préfète de la Meuse portant délégation de signature (compétences générales) à Mme Danièle GIUGANTI directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Grand Est ;

VU l'arrêté préfectoral n° DCL n° 2017-A-161 du 30 octobre 2017 du Préfet de la Moselle portant délégation de signature (compétences générales) à Mme Danièle GIUGANTI directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Grand Est ;

Vu l'arrêté préfectoral du 10 juillet 2017 du Préfet du Bas-Rhin, portant délégation de signature (compétences générales) à Mme Danièle GIUGANTI directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Grand Est ;

Vu l'arrêté préfectoral du 21 décembre 2017 du Préfet du Haut-Rhin portant délégation de signature (compétences générales) à Mme Danièle GIUGANTI directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Grand Est ;

VU l'arrêté préfectoral n° 31/18 du 02 janvier 2018 du Préfet des Vosges portant délégation de signature (compétences générales) à Mme Danièle GIUGANTI directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Grand Est ;

VU l'arrêté interministériel en date du 12 mai 2014 portant nomination de Mme Zdenka AVRIL sur l'emploi de Responsable de l'Unité Départementale des Ardennes ;

VU l'arrêté interministériel en date du 07 novembre 2016 portant nomination de Mme Anne GRAILLOT sur l'emploi de Responsable de l'Unité Départementale de l'Aube ;

VU l'arrêté interministériel en date du 15 juin 2016 portant nomination de M. Laurent LEVENT sur l'emploi de Directeur Régional Adjoint des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Alsace, Champagne Ardenne, Lorraine, chargé des fonctions de Responsable de l'Unité Départementale de la Marne ;

VU l'arrêté interministériel en date du 15 février 2017 (prolongation de mandat jusqu'au 31 décembre 2019) portant nomination de Mme Bernadette VIENNOT sur l'emploi de Responsable de l'Unité Départementale de Haute-Marne ;

VU l'arrêté interministériel en date du 15 septembre 2015 portant nomination de M. Philippe DIDELOT sur l'emploi de Directeur Régional Adjoint des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Alsace, Champagne Ardenne, Lorraine, chargé des fonctions de Responsable de l'Unité Départementale de Meurthe-et-Moselle ;

VU l'arrêté interministériel en date du 04 juillet 2013 portant nomination de M. Jean-Louis LECERF sur l'emploi de Responsable de l'Unité Départementale de Meuse ;

VU l'arrêté interministériel en date du 16 août 2016 (prolongation de mandat jusqu'au 31 août 2019) portant nomination de M. Marc NICAISE sur l'emploi de Directeur Régional Adjoint des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Alsace, Champagne Ardenne, Lorraine, chargé des fonctions de Responsable de l'Unité Départementale de Moselle ;

VU l'arrêté interministériel en date du 25 août 2017 portant nomination de Mme Marie-France RENZI sur l'emploi de Directeur Régional Adjoint des entreprises, de la concurrence, de la

consommation, du travail et de l'emploi Grand Est, chargé des fonctions de Responsable de l'Unité Départementale du Bas-Rhin ;
VU l'arrêté interministériel en date du 15 juin 2017 portant nomination de M. Thomas KAPP sur l'emploi de Directeur Régional Adjoint des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Grand Est, chargé des fonctions de Responsable de l'Unité Départementale du Haut-Rhin ;
VU l'arrêté interministériel en date du 09 décembre 2014 portant nomination de M. François MERLE sur l'emploi de Responsable de l'Unité Départementale des Vosges.
VU le décret n° 2016-1262 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom de la région Grand Est.

ARRETE

Article 1^{er} :

Subdélégation est donnée à l'effet de signer les actes, décisions et correspondances relevant des attributions de la Direction Régionale des Entreprises, de la Consommation, de la Concurrence, du Travail et de l'Emploi (Direccte) Grand Est dans les domaines visés par les arrêtés préfectoraux susvisés à :

- Mme Zdenka AVRIL, Responsable de l'Unité Départementale des Ardennes ;
- Mme Anne GRAILLOT, Responsable de l'Unité Départementale de l'Aube ;
- M. Laurent LEVENT, Responsable de l'Unité Départementale de la Marne ;
- Mme Bernadette VIENNOT, Responsable de l'Unité Départementale de la Haute-Marne ;
- M. Philippe DIDELOT, Responsable de l'Unité Départementale de Meurthe-et-Moselle ;
- M. Jean-Louis LECERF, Responsable de l'Unité Départementale de Meuse ;
- M. Marc NICAISE, Responsable de l'Unité Départementale de Moselle ;
- Mme Marie-France RENZI, Responsable de l'Unité Départementale du Bas-Rhin ;
- M. Thomas KAPP, Responsable de l'Unité Départementale du Haut-Rhin ;
- M. François MERLE, Responsable de l'Unité Départementale des Vosges.

Article 2 :

Vu l'arrêté préfectoral n° 2017/592 du 10 juillet 2017 (article 1) du Préfet de la Région Grand Est, Préfet du Bas-Rhin, subdélégation est donnée aux responsables des unités départementales susvisés, à l'effet de signer les actes, décisions et correspondances relevant des attributions de la Direction Régionale des Entreprises, de la Consommation, de la Concurrence, du Travail et de l'Emploi Grand Est et relatives à la gestion des personnels dans les domaines suivants :

- affectation fonctionnelle des personnels au sein de l'unité départementale ;
- gestion courante des personnels de l'unité départementale ;
- décisions d'attribution des éléments de rémunération accessoires des agents de catégories B et C.

Article 3 :

Sont exclues de la présente subdélégation les correspondances adressées :

- 1) à la présidence de la République et au Premier Ministre
- 2) aux Ministres
- 3) aux Parlementaires

ainsi que les correspondances adressées sous forme personnelle :

- 4) au Préfet de Région et au Président du Conseil Régional
- 5) au Président du Conseil Départemental

Article 4 :

En cas d'absence ou d'empêchement de :

- Mme Zdenka AVRIL, Responsable de l'Unité Départementale des Ardennes, la subdélégation de signature qui lui est conférée sera exercée par :
 - Mme Armelle LEON, Directrice Adjointe ;
 - Mme Sandrine MANSART, Attachée d'Administration de l'Etat ;
- Mme Anne GRAILLOT, Responsable de l'Unité Départementale de l'Aube, la subdélégation de signature qui lui est conférée sera exercée par :
 - Mme Agnès LEROY, Directrice Adjointe ;
 - M. Olivier PATERNOSTER, Attaché Principal d'Administration de l'Etat ;
 - M. Vincent LATOUR, Attaché d'Administration de l'Etat ;
- M. Laurent LEVENT, Responsable de l'Unité Départementale de la Marne, la subdélégation de signature qui lui est conférée sera exercée par :
 - M. Stéphane LARBRE, Directeur Adjoint ;
 - Mme Noëlle ROGER, Directrice Adjointe ;
 - Mme Isabelle WOIRET, Attachée d'Administration de l'Etat ;
 - Mme Mathilde MUSSET, Attachée d'Administration de l'Etat ;
- Mme Bernadette VIENNOT, Responsable de l'Unité Départementale de la Haute-Marne, la subdélégation de signature qui lui est conférée sera exercée par :
 - Mme Alexandra DUSSAUCY, Inspectrice du travail ;
 - Mme Nelly CHROBOT, Inspectrice du travail ;
- M. Philippe DIDELOT, Responsable de l'Unité Départementale de Meurthe-et-Moselle, la subdélégation de signature qui lui est conférée sera exercée par :
 - Mme Marieke FIDRY, Directrice Adjointe ;
 - M. Patrick OSTER, Directeur Adjoint ;
 - M. Jean-Pierre DELACOUR, Attaché Principal de l'Administration de l'Etat ;
- M. Jean-Louis LECERF, Responsable de l'Unité Départementale de Meuse, la subdélégation de signature qui lui est conférée sera exercée par :
 - Mme Martine DESBARATS, Directrice Adjointe ;
 - Mme Virginie MARTINEZ, Attachée Principale de l'Administration de l'Etat ;
- M. Marc NICAISE, Responsable de l'Unité Départementale de Moselle, la subdélégation de signature qui lui est conférée sera exercée par :
 - M. Claude ROQUE, Directeur Délégué ;
 - M. Fabrice MICLO, Attaché Principal de l'Administration de l'Etat ;
- Mme Marie-France RENZI, Responsable de l'Unité Départementale du Bas-Rhin, la subdélégation de signature qui lui est conférée sera exercée par :
 - Mme Anne MATTHEY, Directrice Adjointe ;
 - Mme Aline SCHNEIDER, Directrice du travail ;
 - M. Jérôme SAMOK, Inspecteur du travail (pour les décisions MOE) ;
 - Mme Dominique WAGNER, Inspectrice du travail (pour les décisions relatives à l'activité partielle et à l'allocation temporaire dégressive) ;

- M. Thomas KAPP, Responsable de l'Unité Départementale du Haut-Rhin, la subdélégation de signature qui lui est conférée sera exercée par :
 - Mme Caroline RIEHL, Directrice Adjointe ;
 - Mme Céline SIMON, Directrice Adjointe ;

- M. François MERLE, Responsable de l'Unité Départementale des Vosges, la subdélégation de signature qui lui est conférée sera exercée par :
 - M. Mickaël MAROT, Directeur Adjoint ;
 - Mme Angélique FRANCOIS, Attachée Principale de l'Administration de l'Etat

Article 5 : L'arrêté n° 2017/53 du 19 décembre 2017 est abrogé.

Article 6 :

La directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Grand Est et les subdélégués désignés, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est, ainsi qu'au recueil des actes administratifs des préfectures du Bas-Rhin, du Haut-Rhin, des Ardennes, de l'Aube, de la Haute-Marne, de la Marne, de la Meurthe-et-Moselle, de la Meuse, de la Moselle et des Vosges.

Strasbourg, le 10 janvier 2018


Danièle GIUGANTI

DIRECCTE ACAL

8-2018-01-10-005

Microsoft Word - SUBDELEGATION_RUD_ORDO.docx

portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses de l'Etat en faveur des responsables des unités départementales de la DIRECCTE Grand Est



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA REGION GRAND EST

ARRETE n° 2018/02 portant subdélégation de signature,
en matière d'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses de l'Etat
en faveur des Responsables des Unités Départementales
de la Direccte Grand Est

**Direction régionale
des entreprises,
de la concurrence,
de la consommation,
du travail et de l'emploi
Grand Est**

La directrice régionale des entreprises, de la concurrence,
de la consommation, du travail et de l'emploi Grand Est

Direction
acal.direction@direccte.gouv.fr

Téléphone : 03.88.15.43.18
Télécopie : 03.88.15.43.43

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;
Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la république ;
Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
Vu le décret n° 2012-1246 du 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable ;
Vu le décret n° 2015-510 du 07 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;
Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié par le décret n° 2010-146 du 16 février 2010, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
Vu le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'Etat ;
Vu le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;
Vu l'arrêté du 31 décembre 2009 portant règlement de comptabilité au Ministère du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville et au Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;
Vu la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral, notamment son article 1^{er} ;
VU le décret du 09 juin 2016 nommant M. Pascal JOLY, Préfet des Ardennes ;
VU le décret du 9 août 2017 nommant M. Thierry MOSIMANN, Préfet de l'Aube ;
VU le décret du 17 décembre 2015 nommant M. Denis CONUS, Préfet de la Marne ;
VU le décret du 10 février 2016 nommant Mme Françoise SOULIMAN, Préfète de la Haute-Marne ;
VU le décret du 08 décembre 2017 nommant M. Eric FREYSSELINARD, Préfet de Meurthe-et-Moselle ;
VU le décret du 23 août 2016 nommant Mme Muriel NGUYEN, Préfète de la Meuse ;
VU le décret du 11 octobre 2017 nommant M. Didier MARTIN, Préfet de la Moselle ;
VU le décret du 23 août 2016 nommant M. Laurent TOUVET, Préfet du Haut-Rhin ;
VU le décret du 08 décembre 2017 nommant M. Pierre ORY, préfet des Vosges ;
VU le décret du 22 juin 2017 portant nomination de M. Jean-Luc MARX, Préfet de la Région Grand Est, Préfet de la Zone de Défense et de Sécurité Est, Préfet du Bas-Rhin ;
VU l'arrêté n° 2016/07 du 04 janvier 2016 du Préfet de la région Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine, Préfet du Bas-Rhin portant organisation de la DIRECCTE Alsace, Champagne Ardenne, Lorraine ;
VU l'arrêté interministériel en date du 1^{er} janvier 2016 portant nomination de Mme Danièle GIUGANTI en qualité de directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Alsace, Champagne Ardenne, Lorraine, à compter du 1^{er} janvier 2016 ;
VU les arrêtés n° 2017/593 du 10 juillet 2017 et n° 2018/01 du 02 janvier 2018 du Préfet de la Région Grand Est, Préfet du Bas-Rhin portant délégation de signature à Mme Danièle GIUGANTI directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Grand Est, en qualité de responsable délégué de budget opérationnel de programme régional et en qualité d'ordonnateur secondaire délégué, responsable d'unité opérationnelle ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 2016/367 du 27 juin 2016 du Préfet des Ardennes portant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire à Mme Danièle GIUGANTI directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Alsace, Champagne Ardenne, Lorraine ;

Vu l'arrêté préfectoral n° SATCPP-BCI-2017247-0013 du 04 septembre 2017 du Préfet de l'Aube portant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire à Mme Danièle GIUGANTI directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Grand Est ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DS 2016-052 du 20 janvier 2016 du Préfet de la Marne portant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire à Mme Danièle GIUGANTI directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Alsace, Champagne Ardenne, Lorraine ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 726 du 29 février 2016 de la Préfète de la Haute-Marne portant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire à Mme Danièle GIUGANTI directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Alsace, Champagne Ardenne, Lorraine ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 17.OSD.25 du 29 décembre 2017 du Préfet de Meurthe-et-Moselle portant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire à Mme Danièle GIUGANTI directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Grand Est ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2016-2020 du 19 septembre 2016 de la Préfète de la Meuse portant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire à Mme Danièle GIUGANTI directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Alsace, Champagne Ardenne, Lorraine ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DCL n° 2017-A-162 du 30 octobre 2017 du Préfet de la Moselle portant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire à Mme Danièle GIUGANTI directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Grand Est ;

Vu l'arrêté préfectoral du 10 juillet 2017 du Préfet du Bas-Rhin, portant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire à Mme Danièle GIUGANTI directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Grand Est ;

Vu l'arrêté préfectoral du 21 septembre 2016 du Préfet du Haut-Rhin portant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire à Mme Danièle GIUGANTI directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Grand Est ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 32/18 du 02 janvier 2018 du Préfet des Vosges portant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire à Mme Danièle GIUGANTI directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Grand Est ;

Vu l'arrêté interministériel en date du 12 mai 2014 portant nomination de Mme Zdenka AVRIL sur l'emploi de Responsable de l'Unité Départementale des Ardennes ;

Vu l'arrêté interministériel en date du 07 novembre 2016 portant nomination de Mme Anne GRAILLOT sur l'emploi de Responsable de l'Unité Départementale de l'Aube ;

Vu l'arrêté interministériel en date 15 juin 2016 portant nomination de M. Laurent LEVENT sur l'emploi de Directeur Régional Adjoint des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Alsace, Champagne Ardenne, Lorraine, chargé des fonctions de Responsable de l'Unité Départementale de la Marne ;

Vu l'arrêté interministériel en date du 15 février 2017 (prolongation de mandat jusqu'au 31 décembre 2019) portant nomination de Mme Bernadette VIENNOT sur l'emploi de Responsable de l'Unité Départementale de Haute-Marne ;

Vu l'arrêté interministériel en date du 15 septembre 2015 portant nomination de M. Philippe DIDELOT sur l'emploi de Directeur Régional Adjoint des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Alsace, Champagne Ardenne, Lorraine, chargé des fonctions de Responsable de l'Unité Départementale de Meurthe-et-Moselle ;

Vu l'arrêté interministériel en date du 04 juillet 2013 portant nomination de M. Jean-Louis LECERF sur l'emploi de Responsable de l'Unité Départementale de Meuse ;

Vu l'arrêté interministériel en date du 16 août 2016 (prolongation de mandat jusqu'au 31 août 2019) portant nomination de M. Marc NICAISE sur l'emploi de Directeur Régional Adjoint des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Alsace, Champagne Ardenne, Lorraine, chargé des fonctions de Responsable de l'Unité Départementale de Moselle ;

Vu l'arrêté interministériel en date du 25 août 2017 portant nomination de Mme Marie-France RENZI sur l'emploi de Directeur Régional Adjoint des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Grand Est, chargé des fonctions de Responsable de l'Unité Départementale du Bas-Rhin ;

Vu l'arrêté interministériel en date du 15 juin 2017 portant nomination de M. Thomas KAPP sur l'emploi de Directeur Régional Adjoint des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Grand Est, chargé des fonctions de Responsable de l'Unité Départementale du Haut-Rhin ;

Vu l'arrêté interministériel en date du 09 décembre 2014 portant nomination de M. François MERLE sur l'emploi de Responsable de l'Unité Départementale des Vosges.

Vu le décret n° 2016-1262 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom de la région Grand Est.

ARRETE

Article 1^{er} : Subdélégation est donnée à l'effet de signer les actes, décisions et correspondances relevant des attributions de la Direction Régionale des Entreprises, de la Consommation, de la Concurrence, du Travail et de l'Emploi (Direccte) Grand Est dans les domaines visés à l'article 1^{er} des arrêtés préfectoraux susvisés en matière d'ordonnancement secondaire, des recettes et dépenses de l'Etat imputées sur les titres 3, 6 relevant des programmes 102, 103, 111 à :

- Mme Zdenka AVRIL, Responsable de l'Unité Départementale des Ardennes ;
- Mme Anne GRAILLOT, Responsable de l'Unité Départementale de l'Aube ;
- M. Laurent LEVENT, Responsable de l'Unité Départementale de la Marne ;
- Mme Bernadette VIENNOT, Responsable de l'Unité Départementale de la Haute-Marne ;
- M. Philippe DIDELOT, Responsable de l'Unité Départementale de Meurthe-et-Moselle ;
- M. Jean-Louis LECERF, Responsable de l'Unité Départementale de Meuse
- M. Marc NICAISE, Responsable de l'Unité Départementale de Moselle ;
- Mme Marie-France RENZI, Responsable de l'Unité Départementale du Bas-Rhin ;
- M. Thomas KAPP, Responsable de l'Unité Départementale du Haut-Rhin ;
- M. François MERLE, Responsable de l'Unité Départementale des Vosges

Article 2 : Sont exclus de la présente subdélégation :

- les arrêtés ou conventions passés avec les collectivités territoriales (article 59 du décret n° 2004 -374 du 29 avril 2004 modifié) ;
- les réquisitions du comptable public (article 38 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique) ;
- l'engagement de la procédure du « passer outre » prévue par l'article 103 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique) ;
- l'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses d'un montant supérieur ou égal à 150 000 €.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de :

- Mme Zdenka AVRIL, Responsable de l'Unité Départementale des Ardennes, la subdélégation de signature qui lui est conférée sera exercée par :
 - Mme Armelle LEON, Directrice Adjointe ;
 - Mme Sandrine MANSART, Attachée d'Administration de l'Etat ;
- Mme Anne GRAILLOT Responsable de l'Unité Départementale de l'Aube, la subdélégation de signature qui lui est conférée sera exercée par :
 - Mme Agnès LEROY, Directrice Adjointe ;
 - M. Olivier PATERNOSTER, Attaché Principal d'Administration de l'Etat ;
 - M. Vincent LATOUR, Attaché d'Administration de l'Etat ;
- M. Laurent LEVENT, Responsable de l'Unité Départementale de la Marne, la subdélégation de signature qui lui est conférée sera exercée par :
 - M. Stéphane LARBRE, Directeur Adjoint ;
 - Mme Noëlle ROGER, Directrice Adjointe ;
 - Mme Mathilde MUSSET, Attachée d'Administration de l'Etat ;
 - Mme Isabelle WOIRET, Attachée d'Administration de l'Etat ;
- Mme Bernadette VIENNOT, Responsable de l'Unité Départementale de la Haute-Marne, la subdélégation de signature qui lui est conférée sera exercée par :
 - Mme Alexandra DUSSAUCY, Inspectrice du travail ;
 - Mme Adeline PLANTEGENET, Attaché d'Administration de l'Etat ;
 - Mme Nelly CHROBOT, Inspectrice du travail
- M. Philippe DIDELOT, Responsable de l'Unité Départementale de Meurthe-et-Moselle, la subdélégation de signature qui lui est conférée sera exercée par :
 - Mme Marieke FIDRY, Directrice Adjointe ;
 - M. Patrick OSTER, Directeur Adjoint ;
 - M. Jean-Pierre DELACOUR, Attaché Principal de l'Administration de l'Etat ;

- M. Jean-Louis LECERF, Responsable de l'Unité Départementale de Meuse, la subdélégation de signature qui lui est conférée sera exercée par :
 - Mme Martine DESBARATS, Directrice Adjointe ;
 - Mme Virginie MARTINEZ, Attachée Principale de l'Administration de l'Etat ;
- M. Marc NICAISE, Responsable de l'Unité Départementale de Moselle, la subdélégation de signature qui lui est conférée sera exercée par :
 - M. Claude ROQUE, Directeur Délégué ;
 - M. Fabrice MICLO, Attaché Principal de l'Administration de l'Etat ;
 - M. Pascal LEYBROS, Inspecteur du travail
- Mme Marie-France RENZI, Responsable de l'Unité Départementale du Bas-Rhin, la subdélégation de signature qui lui est conférée sera exercée par :
 - Mme Aline SCHNEIDER, Directrice du travail ;
 - Mme Anne MATTHEY, Directrice Adjointe ;
- M. Thomas KAPP, Responsable de l'Unité Départementale du Haut-Rhin, la subdélégation de signature qui lui est conférée sera exercée par :
 - Mme Caroline RIEHL, Directrice Adjointe ;
 - Mme Céline SIMON, Directrice Adjointe ;
- M. François MERLE, Responsable de l'Unité Départementale des Vosges, la subdélégation de signature qui lui est conférée sera exercée par :
 - M. Mickaël MAROT, Directeur Adjoint ;
 - Mme Angélique FRANCOIS, Attachée Principale de l'Administration de l'Etat









Article 4 : L'arrêté n° 2017/54 du 19 décembre 2017 est abrogé.

Article 5 : La directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Grand Est et les subdélégués désignés, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est, ainsi qu'au recueil des actes administratifs des préfectures du Bas-Rhin, du Haut-Rhin, des Ardennes, de l'Aube, de la Marne, de la Haute-Marne, de la Meurthe-et-Moselle, de la Meuse, de la Moselle et des Vosges.

Strasbourg, le 10 janvier 2018


Danièle GIUGANTI

Echantillons de signature :

 Zdenla AVRIL	 Armelle LEON	 Sandrine MANSART	 Anne GRAILLOT
 Agnès LEROY	 Olivier PATERNOSTER	 Vincent LATOUR	 Laurent LEVENT

 Stéphane LARBRE	 Isabelle WOIRET	 Mathilde MUSSET	 Noëlle ROGER
 Bernadette VIENNOT	 Alexandra DUSSAUCY	 Adeline PLANTEGENET	 Nelly CHROBOT
 Philippe DIDELOT	 Marieke FIDRY	 Patrick OSTER	 Jean-Pierre DELACOUR
 Jean-Louis LECERF	 Martine DESBARATS	 Virginie MARTINEZ	 Marc NICAISE
 Claude ROQUE	 Fabrice MICLO	 Pascal LEYBROS	 Marie-France RENZI
 Aline SCHNEIDER	 Anne MATTHEY	 Thomas KAPP	 Céline SIMON
 Caroline RIEHL	 François MERLE	 Mickaël MAROT	 Angélique FRANCOIS

Préfecture 08

8-2018-01-04-001

ACD M.Villeret

accordant une récompense pour acte de courage et de dévouement

Cabinet

Bureau de la Communication Interministérielle
et de la Représentation de l'État

Pôle Représentation de l'État

A R R E T E N° 2018- 07

*accordant une récompense
pour acte de courage et de dévouement.*

Le préfet des Ardennes

**Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre national du Mérite**

Vu le décret du 16 novembre 1901, modifié par le décret du 9 décembre 1924, relatif à l'attribution de la médaille pour acte de courage et de dévouement,

Vu le décret n° 70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la distinction précitée,

Vu le décret 2015-510 du 7 mai 2015 modifié portant charte de la déconcentration,

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Ardennes,

A R R E T E

Article 1er : une médaille de bronze pour acte de courage et de dévouement est décernée à :

- Monsieur Alain VILLERET demeurant à Charleville-Mézières

Article 2 : Le secrétaire général de la Préfecture et la directrice des services du cabinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Charleville-Mézières, le 4 JAN. 2018



Le préfet,

Pascal JOLY

Préfecture 08

8-2018-01-10-002

Arrêté 2018-03 de M.NANNAN Michael portant
renouvellement du certificat de qualification C4F4-T2
niveau 2

PRÉFET DES ARDENNES

Direction des services du Cabinet
Service des sécurités
Bureau gestion de crise,
défense et sécurité nationale

Arrêté n° 2018-03
portant renouvellement d'un certificat de qualification C4/F4-T2 niveau 2

Le Préfet des Ardennes
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le décret 2010-580 du 31 mai 2010 relatif à l'acquisition, la détention et l'utilisation des artifices de divertissement et des articles pyrotechniques destinés au théâtre ;

Vu le décret du 09 juin 2016 portant nomination de M. Pascal JOLY, préfet des Ardennes ;

Vu l'arrêté du 31 mai 2010 pris en application des articles 3,4 et 6 du décret 2010-580 du 31 mai 2010 relatif à l'acquisition, la détention et l'utilisation des artifices de divertissement et des articles pyrotechniques destinés au théâtre ;

Vu l'arrêté n°2017/632 du 21 décembre 2017 donnant délégation de signature à Madame Anne GABRELLE, Directrice des Services du Cabinet ;

Vu la demande de renouvellement du certificat de qualification C4T2 niveau 2, n° 08-2012-0010 du 27 février 2012, de Monsieur NANNAN Michael, reçue le 8 janvier 2018 ;

Vu les documents attestant de la participation du demandeur à 3 spectacles pyrotechniques lors des 2 dernières années ;

A R R E T E

Article 1^{er} : Le certificat de qualification C4/F4-T2 niveau 2 n°08-2012-0010 est renouvelé à :

- **Monsieur NANNAN Michael**
- **né le 08 avril 1987 à SEDAN (08)**
- **demeurant 38 Bis, rue de l'égalité 08200 SAINT-MENGES**

Article 2 : Le présent certificat de qualification C4/F4-T2 niveau 2 est valable du 10 janvier 2018 au 9 janvier 2020.

Article 3 : Le titulaire du certificat niveau 2 est détenteur du certificat de qualification C4/F4-T2 niveau 1 après échéance du certificat niveau 2 pour une durée de 5 ans.

Article 4 : Le secrétaire général de la préfecture, la directrice des services du cabinet, le chef du service interministériel de défense et de protection civiles, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Ardennes et dont une copie sera notifiée à l'intéressé.

Charleville-Mézières, le 10 JAN. 2018

Pour le Préfet et par délégation,
La Directrice des services du Cabinet


Anne GABRELLE

Préfecture 08

8-2018-01-10-001

Arrêté 2018-04 portant publication de la liste des candidats
reçus à l'examen PAEFPS

PRÉFET DES ARDENNES

Direction des services du Cabinet
Service des sécurités
Bureau gestion de crise,
défense et sécurité nationale

Arrêté n° 2018-04
portant publication de la liste des candidats reçus à l'examen de
formateur en prévention et secours civiques

Le Préfet des Ardennes
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- Vu** le décret n° 91-834 du 30 août 1991 relatif à la formation aux premiers secours ;
- Vu** le décret n° 92-514 du 12 juin 1992 modifié relatif à la formation de moniteur des premiers secours et modifiant le décret n° 91-834 du 30 août 1991 relatif à la formation aux premiers secours ;
- Vu** le décret n° 97-48 du 20 janvier 1997 portant diverses mesures relatives au secourisme ;
- Vu** le décret du 09 juin 2016 portant nomination de M. Pascal JOLY, préfet des Ardennes ;
- Vu** l'arrêté du 3 septembre 2012 modifié fixant le référentiel national de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours » ;
- Vu** l'arrêté n° 2017/562 portant création d'un jury d'examen relatif à la formation de pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours ;
- Vu** le procès verbal de l'examen en date du 14 décembre 2017 ;
- Vu** l'arrêté n° 2017/632 du 21 décembre 2017 donnant délégation de signature à Madame Anne GABRELLE, Directrice des Services du Cabinet ;
- Sur** proposition de la Directrice des services du Cabinet :

ARRETE

Article 1^{er} : La liste des candidats reçus à l'examen du certificat de compétences de formateur en prévention et secours civiques pour la session du 14 décembre 2017, est jointe en annexe du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Charleville-Mézières, le 10 JAN. 2018

Pour le Préfet et par délégation,
La Directrice des services du Cabinet



Anne GABRELLE

PRÉFET DES ARDENNES

Liste des candidats retenus à la session du 14 décembre 2017

FPSC :

<i>N°DIPLOME</i>	<i>NOM PRENOM</i>	<i>DATE DE NAISSANCE</i>
08-2018-01	BATON Franck	31/07/1988
08-2018-02	CHERIF Delia	03/01/1987
08-2018-03	DAVIS Vincent	12/06/1979
08-2018-04	DUHAMEL Gaylord	26/12/1994
08-2018-05	HADJ-BENALI William	25/01/1988
08-2018-06	HOUZE Eric	09/08/1995
08-2018-07	MARSENNE Aurélien	04/06/1989
08-2018-08	RENARD Anthony	29/09/1991
08-2018-09	ROGISSART Franck	15/12/1973
08-2018-10	ROUSSEAUX David	13/06/1983
08-2018-11	SARO Maxime	25/10/1986
08-2018-12	SCHAMBER Julien	23/02/1993
08-2018-13	SIENKO Caroline	26/09/1992
08-2018-14	SLOWINSKI Romain	16/07/1988
08-2018-15	VOULOIR Bruno	15/08/1972
08-2018-16	ZANOLETTI Benoit	18/11/1974

Préfecture 08

8-2018-01-10-003

Arrêté portant transformation du SIVOM de la Prézière en
syndicat intercommunal à vocation unique

PREFET DES ARDENNES

Direction de la citoyenneté et de la légalité
Bureau du contrôle de légalité et de l'intercommunalité

A R R E T E N° 2018 - 005

**PORTANT TRANSFORMATION DU SIVOM DE LA PREZIERE EN
SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE**

**Le préfet des Ardennes,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite,**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L5214-21 ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n°2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu l'arrêté n°2015-77 du 6 février 2015 portant extension des compétences du syndicat intercommunal de la Prézière ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2017-629 du 21 décembre 2017 portant délégation de signature à M. Frédéric CLOWEZ, secrétaire général de la préfecture des Ardennes ;

Vu l'arrêté n°2017-57 du 21 décembre 2017 portant constatation d'extension de compétences de la communauté de communes des crêtes préardennaises et refonte des statuts ;

Considérant que la compétence « assainissement » est transférée à la communauté de communes des crêtes préardennaises depuis le 1^{er} janvier 2018 ;

Considérant que le syndicat intercommunal de la Prézière est inclus en totalité dans le périmètre de la communauté de communes des crêtes préardennaises ;

1, place de la préfecture BP 60002 – 08005 CHARLEVILLE-MEZIERES
Standard: 03 24 59 66 00 - @: prefecture@ardennes.gouv.fr

Les jours et heures d'accueil du public sont consultables sur le site des services de l'État : www.ardennes.gouv.fr

Considérant que la communauté de communes des crêtes préardennaises se substitue au syndicat intercommunal de la Prézière pour la compétence « assainissement » et qu'il y a lieu de retirer cette compétence des statuts du syndicat intercommunal de la Prézière ;

Considérant que le syndicat intercommunal de la Prézière exerce une autre compétence non transférée à la communauté de communes des crêtes préardennaises ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Ardennes,

A R R E T E


Article 1 : Le syndicat intercommunal de la Prézière devient un syndicat intercommunal à vocation unique, dont la compétence est : « L'étude du projet d'alimentation en eau potable, l'exécution des travaux, la conservation des ouvrages en bon état de fonctionnement et l'exploitation de l'ensemble du réseau ».

Article 2 : A la suite de cette modification, les autres dispositions statutaires restent inchangées.

Article 3 : Le secrétaire général de la préfecture des Ardennes, la directrice départementale des finances publiques, le président du syndicat intercommunal de la Prézière sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Ardennes et des services déconcentrés de l'état.

Charleville-Mézières, le **10 JAN. 2018**

Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation,
Le secrétaire général


Frédéric CLOWEZ

Délais et voies de recours :

Dans le délai de deux mois à compter de la publication du présent arrêté, peut être introduit :

- soit un recours gracieux, adressé à M. le Préfet des Ardennes 1, place de la Préfecture – BP 60002 - 08005 Charleville-Mézières Cedex
- soit un recours hiérarchique, adressé à M. le Ministre de l'intérieur, place Beauvau 75800 PARIS
- soit un recours contentieux, en saisissant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne 25, rue du Lycée 51036 Châlons-en-Champagne Cedex

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai de recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces deux recours. Un rejet est considéré comme implicite au terme d'un silence de l'administration pendant deux mois.